



BAnQ, c'est...

une invitation à
tourner le regard
vers les plus
hauts sommets.

Catherine Melançon,
chargée de projets à l'action culturelle



Rapport annuel de gestion 2023-2024





Montréal, le 31 juillet 2024

Monsieur Mathieu Lacombe
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2023-2024.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024. Ce rapport annuel a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Frédéric Bouchard



BAnQ, c'est...

échanger des
idées et cultiver
son sens de
l'innovation.

Table des matières

10 Messages des autorités

- 12 Message du président du conseil d'administration
- 14 Message de la présidente-directrice générale
- 16 Déclaration attestant la fiabilité des données
- 17 Rapport de validation

19 L'organisation

- 20 BAnQ en bref
- 22 Toute une histoire!
- 24 Organigramme au 31 mars 2024
- 26 Membres du comité de direction
- 29 Contexte
- 32 Chiffres clés
- 36 Faits saillants
- 50 La Fondation de BAnQ
- 52 Les Amis de BAnQ

56 Les résultats

- 59 Plan stratégique 2023-2027
- 75 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

80 Les ressources utilisées

- 82 Utilisation des ressources humaines
- 85 Utilisation des ressources financières
- 86 Utilisation des ressources informationnelles

90 Autres exigences

- 92 Gestion des effectifs
- 93 Développement durable
- 100 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
- 100 Accès à l'égalité en emploi
- 103 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- 104 Gouvernance des sociétés d'État
- 117 Accès aux documents et protection des renseignements personnels
- 120 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration
- 122 Égalité entre les femmes et les hommes
- 123 Politique de financement des services publics

124 BAnQ en chiffres

138 États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024

168 Annexes

- 171 Annexe 1
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- 182 Annexe 2
Programmes de soutien aux archives
Subventions accordées en 2023-2024 par organisme



BAnQ, c'est...

parcourir les rayons en quête de nouveautés. Comme c'est gratuit, on en profite pour faire le plein.



Messages des autorités

12	Message du président du conseil d'administration
14	Message de la présidente- directrice générale
16	Déclaration attestant la fiabilité des données
17	Rapport de validation

Message du président du conseil d'administration

Le scientifique et philosophe du ^{xvi}^e siècle Francis Bacon dit lucidement que savoir, c'est pouvoir. Au Québec au ^{xx}^e siècle, le frère Marie-Victorin, fondateur du Jardin botanique, nous encourageait à apprendre, découvrir, et partager la connaissance autant en sciences qu'en lettres. Comme bien d'autres bâtisseuses et bâtisseurs du Québec, il nous a exhortés à construire et à soutenir ce que nous concevions aujourd'hui comme une société apprenante.

Au fil du temps, le Québec s'est doté de plusieurs institutions de savoir et de culture, afin que nous ayons les outils pour rêver plus grand, afin que nous ayons le savoir nous permettant de construire l'avenir plutôt que de le subir. BAnQ est un fruit de cet élan. BAnQ a été établie pour que les Québécoises et Québécois désirent vivre, ressentir et apprendre toujours un peu plus. Le bonheur et la découverte sont au détour du prochain rayonnement, la compréhension est au prochain téléchargement, le rire, les pleurs, la grâce sont dans le prochain roman. En fait, BAnQ existe d'abord et avant tout pour élargir nos horizons individuels et collectifs.

La société apprenante que BAnQ essaie d'induire n'est pas notre invention, mais une invitation. Aux côtés de nombreux convaincus d'ici et d'ailleurs, nous convions les Québécoises et Québécois à voir l'apprentissage non pas comme un chapitre scolaire entre l'enfance et l'âge adulte, mais comme une fête à célébrer tous les jours de la vie.

Cette fête, c'est la mission ambitieuse qui se reflète dans notre plan stratégique 2023-2027. Démocratiser la culture et le savoir, faire vibrer notre mémoire collective, développer la société apprenante, faire tout cela de manière audacieuse, créative et efficace : notre plan stratégique est en cohérence totale avec la vision BAnQ des premiers jours, tout en renouvelant de manière ambitieuse sa portée et ses moyens. BAnQ prépare son avenir, notre avenir à tous, de manière délibérée et avec conviction, et le meilleur est à venir !

Cette fête, c'est l'action heureuse qui s'incarne dans ce rapport de gestion. Nous rêvons grand, mais nous ne

rêvassons pas : nos manches sont retroussées et nous sommes à l'œuvre. La préservation de la mémoire, le partage de la culture, la construction du savoir accessible et numérique requièrent des actions concrètes et structurées, une expertise assumée, une responsabilité incarnée. Notre action se déploie en personne et en numérique, pour les tout-petits et les plus grands, en fait pour les gamins et gamines de tous âges.

Une telle œuvre n'est possible que grâce à de nombreux artisans. Nous avons des membres du personnel dévoués et créatifs un peu partout au Québec. Le succès de BAnQ est d'abord et avant tout leur réalisation quotidienne. Nous avons aussi de précieux amis, bénévoles et philanthropes qui nous donnent le souffle d'aller toujours un peu plus haut et un peu plus loin. Nous sommes très privilégiés de pouvoir bénéficier de l'engagement et de la vision sans cesse renouvelés de notre inspirante pdg Marie Grégoire et de ses brillants collègues ainsi que de notre formidable conseil d'administration. Soulignons aussi la confiance du ministère de la Culture et des Communications et du gouvernement du Québec qui soutiennent notre action et nous encouragent à toujours plus d'audace. À titre de président du conseil d'administration, c'est mon privilège d'exprimer ma plus grande gratitude envers tous ces artisans de la société apprenante.

Toutefois, tout ce travail et toutes ces idées n'ont de sens que grâce à nos usagères et usagers. Votre soif de nouveaux horizons nous inspire toutes et tous à nous dépasser, mais, j'en suis convaincu, sera surtout la base d'une société plus heureuse, plus prospère, plus juste et plus fière. Votre curiosité est la garantie de notre essor.

Merci et au plaisir de continuer à construire et à explorer la société apprenante avec vous.



Frédéric Bouchard
Président du conseil d'administration

BAnQ, c'est...

un éclairage
particulier sur
le monde, qui
pousse à la réflexion
et démocratise
la connaissance.



Message de la présidente-directrice générale

Peu d'institutions publiques au Québec, voire dans le monde, offrent autant de possibilités que BANQ en matière de préservation et de démocratisation du savoir et de la culture. Sa réponse aux enjeux auxquels la société québécoise est confrontée en fait aussi un acteur économique et social de premier plan. Il suffit de jeter un coup d'œil à sa programmation ou encore de prendre la mesure de ce que ses collections ont à offrir pour s'en convaincre.

En ces temps marqués par la désinformation, la véritable magie de BANQ réside toutefois dans sa capacité à construire des ponts entre les savoirs, les générations et les cultures ainsi que dans le rôle clé qu'elle assume auprès des citoyens et citoyennes dans le développement et l'exercice de leur sens critique.

Les réalisations présentées dans ce rapport annuel témoignent d'une institution en marche et résolue à atteindre les objectifs et les cibles établis dans le cadre de sa récente planification stratégique.

Au cours de la dernière année, les équipes de BANQ n'ont pas hésité à repousser les frontières de leurs interventions pour aller à la rencontre des personnes au profil multiple qui fréquentent ses installations et ses plateformes numériques. L'augmentation du nombre d'activités offertes en dehors des murs illustre parfaitement cette tangente, tout comme l'introduction de nouvelles activités phares au cœur de la programmation.

C'est le cas notamment des *Lundis culturels* qui, en quelques mois à peine, se sont imposés comme un espace d'expression et de découverte unique pour la culture québécoise. Cette rencontre entre des artisans d'ici et les collections de BANQ incarne, de mon point de vue, le meilleur de ce qu'une institution comme la nôtre peut offrir. Elle illustre notre volonté de contribuer à animer le centre-ville de Montréal, moins fréquenté depuis la pandémie. Elle pave aussi la voie à une offre renouvelée. Le succès obtenu et la présence de gens de toutes les générations confirment d'ailleurs l'appétit pour ce genre de proposition.

L'intérêt pour nos activités et services éducatifs, fers de lance de notre contribution à la société apprenante, a aussi été démontré au cours de la dernière année. En dépit des épisodes de grève survenus dans les écoles du Québec à l'automne 2023, les élèves du préscolaire et du primaire ayant pris part à l'une des *Cabanes à culture* se comptent en effet en dizaines de milliers. Par ailleurs, près de 2000 personnes de tout âge ont participé aux ateliers d'écriture *Lettres attachées* proposés à la grandeur du territoire.

Dans une société en constante transformation, où apprendre tôt dans la vie et toute la vie est essentiel, il ne fait aucun doute que ces initiatives répondent à un besoin. Il en va de même de notre engagement à l'égard des groupes marginalisés et des nouveaux arrivants qui s'est bonifié de diverses façons en 2023-2024.

BANQ a la volonté de ne laisser personne derrière. Elle tient à démontrer la capacité des organisations publiques et communautaires à offrir une réponse concertée aux défis majeurs auxquels nous sommes collectivement confrontés, que ce soit l'itinérance, l'augmentation des problèmes de santé mentale, l'employabilité ou encore le faible niveau de littératie.

Nos plus grandes réalisations de la dernière année sont d'ailleurs le fait d'une mise en commun des expertises, tant à l'intérieur de l'organisation qu'à l'externe, et ce, avec des intervenants de tous les horizons. Ensemble, elles donnent forme à la vision inclusive et pleine d'allant que nous nourrissons pour le Québec de demain.

Un Québec ouvert sur le monde, mais farouchement investi dans la promotion de sa culture, où toute personne est en mesure de se réaliser et de contribuer à la société.



Marie Grégoire
Présidente-directrice générale

BAnQ, c'est...

une vision inspirante
mise au service
d'une société
en constant
apprentissage.



Déclaration attestant la fiabilité des données

Montréal, le 31 juillet 2024

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2023-2024 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MG', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie Grégoire

Rapport de validation

Montréal, le 16 juillet 2024

Madame Marie Grégoire
Présidente-directrice générale

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le rapport annuel de gestion 2023-2024 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le rapport annuel de gestion 2023-2024 incombe à la direction de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,



Magda Greiss, CPA, M. Env., CRMA

L'organisation

20	BAnQ en bref
22	Toute une histoire!
24	Organigramme au 31 mars 2024
26	Membres du comité de direction
29	Contexte
32	Chiffres clés
36	Faits saillants
50	La Fondation de BAnQ
52	Les Amis de BAnQ

BAnQ en bref

Instituée en 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) est née de la rencontre des missions et expertises des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque. Ce regroupement engendre une formidable synergie entre les équipes qui permet à BAnQ de créer des milieux stimulants pour découvrir et apprendre toute la vie.

Les services de BAnQ sont offerts à l'ensemble de la population québécoise. Petits et grands peuvent y accéder gratuitement en ligne ainsi que dans les 12 édifices ouverts au public et répartis sur tout le territoire que sont la Grande Bibliothèque, la Bibliothèque nationale (site Rosemont) et les 10 centres des Archives nationales.

Amassés au fil du temps, les fonds et collections de l'institution comptent des millions de trésors – livres, revues, journaux, cartes géographiques, estampes, films, musique, images et archives en tout genre – et mettent en lumière les savoirs et cultures du Québec et du monde entier.

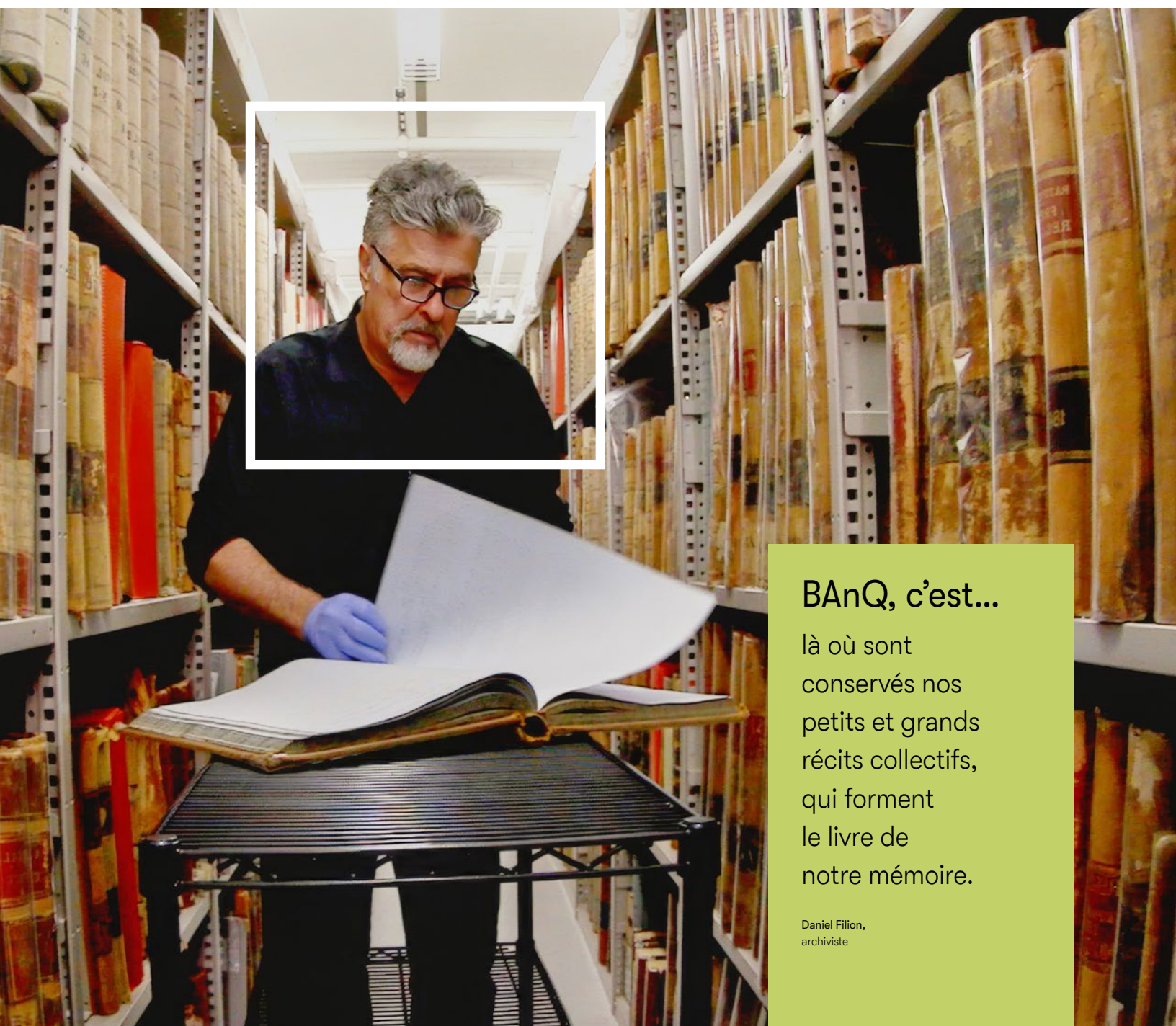
Ces trésors sont accessibles à tous et conservés précieusement pour les générations futures. Ils servent aussi de base à une offre riche et audacieuse, éclatée en une multitude d'activités culturelles et de développement des connaissances : conférences, ateliers de formation, lectures, causeries, heures du conte, spectacles, etc.

À travers cette offre variée, BAnQ œuvre notamment à la promotion de la lecture, au développement des compétences numériques et à l'intégration des nouveaux arrivants.

En rendant disponibles des millions d'éléments des collections patrimoniales sur le Web, elle participe également au rayonnement de la culture québécoise dans la francophonie et dans le monde. Le Square, à la fois laboratoire de création en arts médiatiques (médialab) et atelier de fabrication numérique (Fab Lab), donne aussi accès à de l'équipement technologique moderne, utile en contexte d'apprentissage et d'innovation, et ce, tant dans les locaux de la Grande Bibliothèque que par l'intermédiaire d'une plateforme numérique collaborative.

Unique en son genre, l'expertise de BAnQ est reconnue dans les milieux documentaires et culturels ainsi que par les ministères et les organismes publics qui bénéficient de son accompagnement en contexte de transformation numérique, notamment par l'entremise du Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale. Elle s'enrichit en outre chaque année au contact de centaines de partenaires issus de tous les horizons, dont les alliés majeurs que sont les Amis de BAnQ, la Fondation de BAnQ et la Ville de Montréal, pour laquelle la Grande Bibliothèque fait office de bibliothèque centrale.

Signe de l'importance et de la pertinence de l'expérience proposée par BAnQ, les visites dans ses différentes installations ainsi que sur l'ensemble de ses sites et plateformes Web se comptent par millions chaque année, ce qui en fait de loin l'institution culturelle la plus fréquentée au Québec.



BAnQ, c'est...

là où sont
conservés nos
petits et grands
récits collectifs,
qui forment
le livre de
notre mémoire.

Daniel Filion,
archiviste

Toute une histoire !

1920

Création des Archives nationales

Rassemblent et préservent les archives de l'histoire du Québec.

1968

Création de la Bibliothèque nationale

Acquiert et conserve l'ensemble des documents publiés au Québec, principalement grâce au dépôt légal.

2005

Ouverture de la Grande Bibliothèque

Bibliothèque centrale de Montréal et bibliothèque publique de tous les Québécois.

2006

Création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

Née de la fusion des trois institutions.

1. Pierre-Georges Roy, premier archiviste du gouvernement de la province de Québec, vers 1925. Archives nationales à Québec, fonds L'Action catholique.
2. Eugène-Étienne Taché, Édifices publics de la Province de Québec – Parlement, élévation campanile, 1882. Archives nationales à Québec, fonds Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.
3. Ouverture de la Grande Bibliothèque, le 29 avril 2005.
4. Georges Cartier, conservateur en chef, entouré de Yves Roberge, conservateur adjoint à l'administration (à gauche), et Roland Auger, conservateur adjoint à la coordination technique (à droite), à la création de la Bibliothèque nationale du Québec, La Presse, samedi 20 avril 1968.
5. Archives nationales à Québec. Pavillon Louis-Jacques Casault, Campus de l'Université Laval.
6. Salle de consultation des Archives nationales à Montréal.

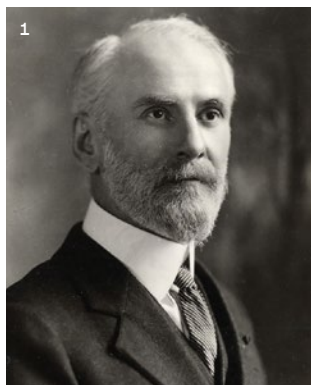


Photo : Bernard Fougères



Photo : Antoine Desilets



Photo : Louise Leblanc



Photo : Alain Michon

Organigramme au 31 mars 2024



MARIE GRÉGOIRE

Présidente-directrice générale



MYLÈNE RACINE

**Directrice principale
des communications**



MATHIEU THUOT-DUBÉ

**Directeur principal
de l'éducation et de
l'action culturelle**



JEAN-FRANÇOIS GAUVIN

**Directeur principal
de l'expérience et de
la transformation**



ROSE-MARIE DEROSIER

**Directrice générale
des ressources humaines
par intérim**



MARTIN GIROUX

**Directeur général
de l'administration
et des finances**



MAUREEN CLAPPERTON

**Directrice générale de
la Bibliothèque nationale**

AMÉLIE HOULE

**Directrice des ressources
financières**

COSTIN ANDREESCU

**Directeur de la gestion
immobilière et de la sécurité**

MIREILLE LAFORCE

**Directrice du dépôt légal
et des acquisitions**

DANIELLE POIRIER

**Directrice des métadonnées et de
la normalisation bibliographiques**

GENEVIÈVE GAMACHE-
VAILLANCOURT

**Directrice de la recherche et
de la diffusion des collections**

LISA MINIACI

**Directrice de la conservation
et de la numérisation**

		MAGDA GREISS Directrice de l'audit interne HICHAM HMAITY Directeur adjoint de l'audit interne
■ GRÉGORY KUNZ Directeur principal du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles	■ ANNE MILOT Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques	
■ MARTIN DUBOIS Directeur général de la Grande Bibliothèque	■ HÉLÈNE LAVERDURE Conservatrice et directrice générale des Archives nationales	■ ALEXANDRE LUPIEN Directeur général des ressources informationnelles
SÉBASTIEN NADEAU Directeur des services au public	MARTIN LAVOIE Directeur des Archives nationales à Québec	FRANÇOIS RIVARD Directeur de l'infrastructure, de l'exploitation et du soutien
JEAN-FRANÇOIS CUSSON Directeur du développement des services et de la médiation	VALÉRIE D'AMOUR Directrice des régions	PIERRE BÉLISLE Directeur des systèmes de mission et d'information
MÉLANIE DUMAS Directrice de la collection de la Grande Bibliothèque	HÉLÈNE FORTIER Directrice des Archives nationales à Montréal	

Membres du comité de direction



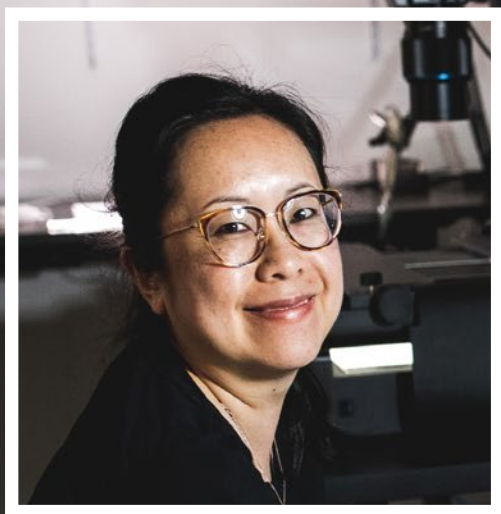


BAnQ, c'est...

En avant-plan : Anne Milot, Rose-Marie Derosier, Marie Grégoire, Maureen Clapperton et Hélène Laverdure.

En arrière-plan : Jean-François Gauvin, Mylène Racine, Alexandre Lupien, Mathieu Thuot-Dubé et Martin Giroux.

Absents sur la photo : Martin Dubois et Grégory Kunz.



BAnQ, c'est...

la conservation
et la transmission
de notre histoire,
inscrite à jamais
dans la mémoire
collective.

Karen Chan Hin,
technicienne à la numérisation

Contexte

Planifier pour focaliser les efforts

Entre une économie en dents de scie, des technologies — dont l'intelligence artificielle — qui posent l'exigence d'introduire de nouvelles balises et des enjeux sociaux dont il faut tenir compte pour répondre adéquatement aux besoins de la population, à l'instar de nombreuses organisations du secteur public, BAnQ a fait face à des défis importants en 2023-2024. Fidèle à ses valeurs, l'institution a trouvé des façons d'y répondre avec efficacité et humanisme, en optant pour des mesures innovantes et inspirantes.

La planification stratégique a mobilisé toute l'institution, en plus du conseil d'administration et du comité des usagers. Le nouveau plan sera un outil essentiel pour guider les équipes de sorte que BAnQ puisse pleinement réaliser sa mission, affirmer sa pertinence et jouer un rôle décisif dans la vie de tous les Québécois et les Québécoises. C'est le plan des plans, celui qui oriente tous les engagements. BAnQ s'est d'ailleurs aussi dotée d'un nouveau plan d'action de développement durable ; elle regarde au loin !

Répondre à la demande avec efficacité

Bien qu'en phase de se résorber, l'inflation enregistrée au cours des dernières années a eu des effets importants sur la situation économique des individus et sur les finances publiques.

En quête d'options alternatives, les Québécoises et les Québécois ont été nombreux à se tourner vers les services gratuits. BAnQ n'a pas échappé au phénomène. L'institution a vu la fréquentation de ses édifices augmenter de 18 % en un an avec près de 1,5 million de visites. Les visites à banq.qc.ca ont quant à elles franchi la barre des 15 millions, en croissance de 31 % par rapport à l'an dernier. Et de plus

en plus de gens s'abonnent à BAnQ pour profiter au maximum de ses services : emprunter des documents à la Grande Bibliothèque, télécharger des magazines et des livres numériques, regarder des films en ligne, etc.

Parallèlement, dans ce contexte économique difficile, le gouvernement du Québec a déposé un budget qui n'a pas permis de combler le déficit structurel de l'institution.

Pour faire face à ces enjeux, BAnQ a poursuivi les démarches d'optimisation entreprises depuis deux ans. La dernière année a entre autres permis la révision de différents processus et modes de travail. Des efforts particuliers ont aussi été consacrés à l'amélioration de l'utilisation des espaces disponibles. L'institution souhaite ainsi gagner en efficacité et être en mesure de faire toujours plus pour la population québécoise d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

Proposer des services et des activités en phase avec les enjeux sociaux

En matière de services publics, les changements démographiques auxquels est confronté le Québec, dont le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants, posent déjà un certain nombre de défis quant à la manière d'organiser et d'offrir les services. Il en va de même de l'augmentation marquée des besoins de personnes en situation de vulnérabilité.

En accord avec sa mission d'assurer l'accès à la culture et au savoir de l'ensemble des Québécoises et des Québécois, BAnQ est connue pour offrir une réponse inclusive à ces enjeux. La dernière année a été particulièrement significative à ce chapitre.

Grâce à un financement du gouvernement du Québec, BAnQ a mandaté la Société de développement social afin d'embaucher des intervenants psychosociaux qui seront

présents à la Grande Bibliothèque pendant la plus grande partie des heures d'ouverture. Leur action visera à assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents publics et à soutenir le personnel en place dans ses interventions auprès des personnes itinérantes ou aux prises avec un problème de santé mentale.

L'institution a en outre conclu une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour le développement d'une programmation exclusive aux nouveaux arrivants.

Apprivoiser et encadrer les technologies

Les technologies peuvent s'avérer d'une aide précieuse pour améliorer les activités et les services offerts. La montée en force de l'intelligence artificielle (IA) générative incarnée par certains nouveaux outils proposés par l'industrie tels que ChatGPT s'inscrit définitivement dans cette tendance.

Consciente du potentiel extraordinaire qu'offre l'IA, BAnQ s'est dotée d'un comité qui réfléchira aux différentes manières dont cette technologie pourrait contribuer à la réalisation de sa mission. Axés sur l'innovation, les travaux de ce comité ont aussi pour objectif de garantir une utilisation responsable de l'IA, notamment en ce qui concerne la protection des droits d'auteur, la sécurité des données, le respect de la propriété intellectuelle et la confidentialité des renseignements personnels. La prochaine étape consistera d'ailleurs à former l'ensemble du personnel sur les enjeux juridiques et éthiques que pose l'utilisation de l'IA générative.

Dans la même logique, BAnQ a fait en sorte de se conformer aux nouvelles exigences imposées par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, communément appelée « loi 25 ». Non seulement la Politique de confidentialité de l'institution a été mise à jour, mais une nouvelle Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels a été adoptée. Les renseignements personnels détenus par BAnQ ont également été identifiés et catégorisés.

Mobiliser et soutenir le personnel

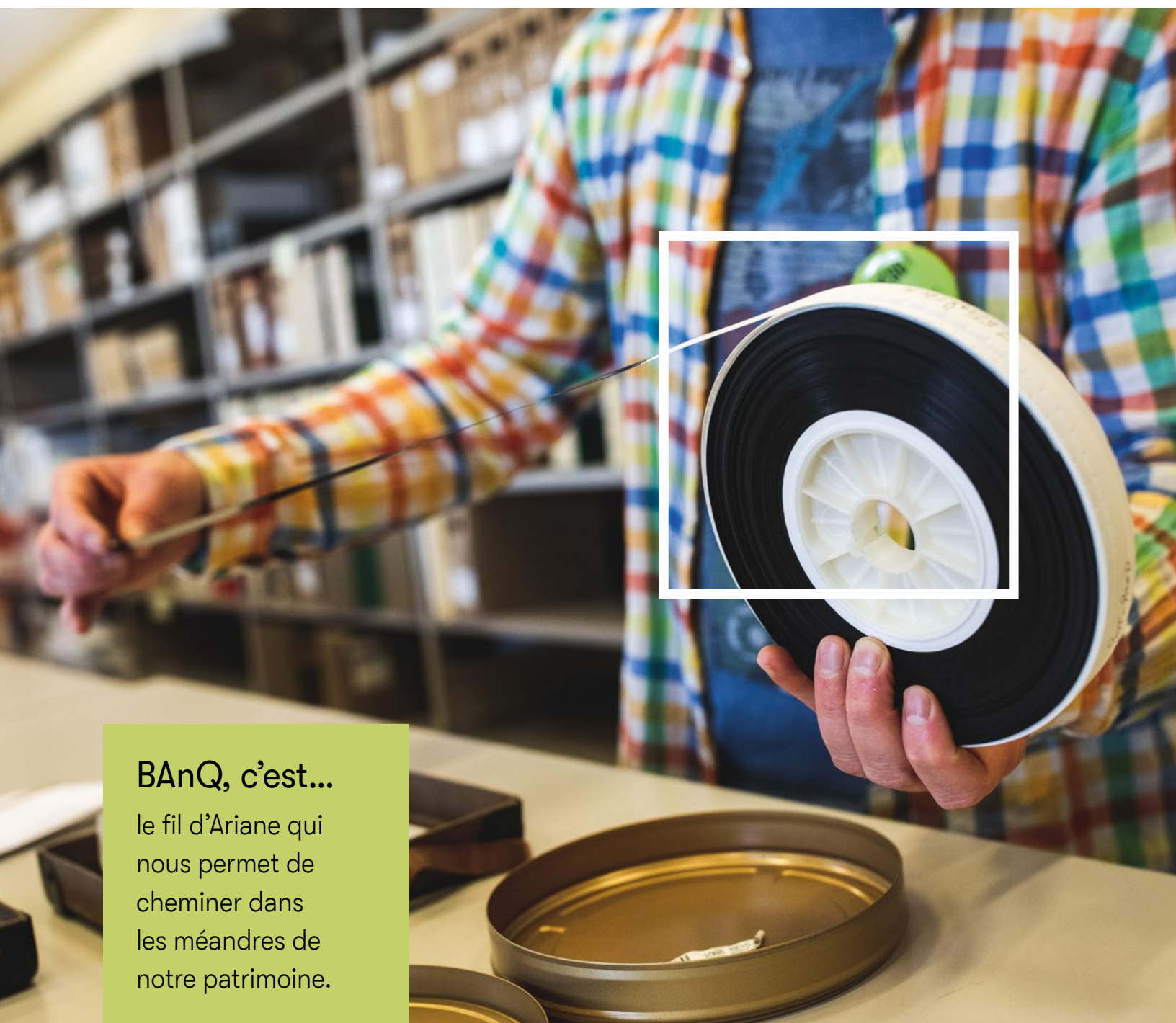
Ces changements et réalisations s'inscrivent dans un environnement marqué par une pénurie de main-d'œuvre. Le soin accordé à l'attraction, à la mobilisation et à la rétention du personnel est par conséquent central à la réussite de toute organisation. Bien qu'affichant un taux de roulement inférieur au marché, BAnQ n'échappe pas à ces enjeux.

Au cours de la dernière année, un sondage visant à mesurer le niveau de mobilisation du personnel a été réalisé. L'exercice a permis de situer l'indice global de mobilisation à 3,98 sur 5. Les données recueillies mettent aussi en lumière un certain nombre de points forts et d'éléments à améliorer.

L'institution y a vu une occasion de faire évoluer ses pratiques. Un nouveau processus d'accueil a notamment été mis en place. Outre l'enrichissement des outils proposés sur l'intranet, une trousse d'accueil et des parcours d'intégration ont été créés.

Afin d'entretenir un environnement inclusif et d'assurer l'équité dans les processus, une démarche en équité, diversité et inclusion a aussi été entreprise. L'initiative est assortie d'une série d'outils à l'intention des gestionnaires et des membres du personnel ainsi que d'un plan d'action.

Comme en témoignent les réalisations présentées dans les pages qui suivent, chacun des moyens pris pour répondre aux enjeux décrits ici fait en sorte que BAnQ se rapproche un peu plus chaque jour de sa vision d'avenir : celle de contribuer à faire du Québec une société apprenante.



BAnQ, c'est...

le fil d'Ariane qui
nous permet de
cheminer dans
les méandres de
notre patrimoine.

Chiffres clés

BAnQ porte une mission unique et essentielle de démocratisation de l'accès au patrimoine, à la culture et au savoir. Comme le montrent les chiffres 2023-2024, de plus en plus de Québécoises et de Québécois profitent de ses lieux, collections et services pour apprendre par la découverte, l'exploration, le divertissement, la participation et l'expérimentation.

Des ressources engagées pour tous les Québécois et les Québécoises	718 personnes à votre service	111,3 millions \$ de dépenses totales
Des lieux de découverte et d'apprentissage de plus en plus visités	12 édifices ouverts au public répartis sur tout le territoire du Québec	1,5 million de visites en ses murs + 18 %*
	banq.qc.ca Une adresse Web offrant un accès à la culture et au savoir partout et en tout temps	15,5 millions de visites sur l'ensemble de ses sites et plateformes Web + 31 %*
		10,8 millions de visites à BAnQ numérique, la plateforme où on trouve les collections numé- riques patrimoniales + 13 %*
Un éventail de services auquel s'abonnent de plus en plus de gens	S'abonner à BAnQ, permet de : emprunter des documents, accéder aux plate- formes numériques, utiliser les équipe- ments informatiques sur place...	419 840 abonnés + 4 %*
		87 575 nouveaux abonnés + 26 %*
		235 359 abonnés actifs ¹ + 12 %*

* Par rapport à 2022-2023.

1. Tout abonné ayant réalisé au moins une action nécessitant de s'authentifier au cours de l'exercice : emprunt, connexion au réseau sans fil, etc.

**Des millions
de trésors dont
profitent petits et
grands sur place
et en ligne**

**23,2 millions
de documents**
à découvrir
dans nos édifices

**25,3 millions
de titres**
offerts en ligne

**70,8 km et 5039 Go
d'archives textuelles**
témoins de notre histoire

**3 millions
de documents**
empruntés ou
consultés sur place

**50 millions
de documents
numériques**
empruntés ou
consultés en ligne

+ 8 %*

**Une programmation
culturelle et
d'apprentissage
foisonnante**

**66 423 participants
aux 1 138 activités**
offertes sur place,
en ligne et hors
les murs

**21 930 consultations
des 476 enregistre-
ments d'activités**
offerts en ligne

**17 843 consultations
des ressources
éducatives
numériques**

**De l'accompagnement
et des ressources
pour divers milieux
professionnels**

Au service de
**2 300 ministères et
organismes publics**
pour leur gestion
de l'information

Du soutien et
de nombreuses
ressources pour
les bibliothèques,
les éditeurs,
le personnel du milieu
de l'éducation, etc.

**12 062 demandes
d'aide-conseil**

Et bien plus encore !

Pour tout savoir
sur les collections,
les services et les
activités de BAnQ,
consultez le portrait
statistique BAnQ
en chiffres, p. 124.

* Par rapport à 2022-2023.





BAnQ, c'est...

une famille musicale qui fait vibrer
des cordes sensibles entre nos murs.

Klô Pelgag
en hommage à André Gagnon aux Lundis culturels.

Faits saillants

BAnQ et vous



Adoption du plan stratégique 2023-2027

Cette année a été marquée par l'adoption du plan stratégique qui guidera les pas de BAnQ pour quatre ans. Ce plan est le résultat d'un processus de consultation et de réflexion échelonné sur plusieurs mois. L'exercice a mis à contribution l'ensemble du personnel, de même que les membres du conseil d'administration et du comité des usagers. Des consultations auprès des partenaires de BAnQ ont aussi été menées.

Voici les grands jalons de l'année 2023-2024 à BAnQ pour chacune des quatre orientations du plan stratégique.

1.
Faciliter l'accès à
la culture et au savoir,
pour tous et toutes,
partout au Québec

(D)

Wikithon #ArtsLitt 2024. BAnQ s'est de nouveau associée à Wikimedia Canada, à la Fédération culturelle canadienne-française et à Littérature québécoise mobile pour faire rayonner les auteurs et autrices du Québec et leurs œuvres sur Wikipédia et Wikidata. À partir d'un corpus d'œuvres d'autrices et d'auteurs francophones de la diversité du Québec et du Canada, ce marathon d'édition a mis en lumière des perspectives et des voix souvent sous-représentées dans le domaine de la littérature québécoise et francophone canadienne.

Record de fréquentation pendant les pannes d'électricité.

En avril 2023, le Québec a été touché par la plus importante panne de courant depuis la Crise du verglas de 1998. Durant cette période difficile, la Grande Bibliothèque a accueilli environ 8000 personnes par jour – bien au-dessus des quelque 4800 visites habituelles. Celles-ci y ont trouvé chaleur humaine et électricité, et profité du réseau Wi-Fi tout en faisant le plein de culture.

Branchement du réseau de télécommunication à l'infrastructure du RISQ. BAnQ a branché son infrastructure de télécommunication à celle du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ), fournisseur Internet de tous les cégeps, universités et centres de services scolaires du Québec. Ses accès Internet sont maintenant plus rapides, plus sécuritaires et plus fiables que jamais. De plus, ce raccordement lie BAnQ au Réseau du savoir et lui permet de donner accès au réseau sans fil Eduroam dans ses édifices. Cette migration permet aussi de consolider la transition en cours vers l'infonuagique.

Photos du Devoir. Comme le fonds que *Le Devoir* lui a confié contient des milliers de photos témoignant de l'évolution de la société québécoise, BAnQ a consacré des efforts soutenus à son traitement rapide. Quelque 12 000 de ces photographies sont maintenant accessibles en ligne.

(E)

Fantaisies musicales pour Nuit blanche. Dans le cadre de la Nuit blanche à Montréal, trois activités à saveur musicale ont eu lieu à la Grande Bibliothèque. Quelque 2000 personnes ont chanté dans un grand karaoké de chansons québécoises, participé à un atelier de musique traditionnelle québécoise et dansé sur les remix de classiques québécois des DJ Poirier et Syana Barbara, et du groupe de rap dope.gng.

(F)

Renouvellement du partenariat entre BAnQ et L'ICQ.

BAnQ et l'Institut canadien de Québec (L'ICQ), qui administre le réseau de la Bibliothèque de Québec, se sont entendus pour intensifier les échanges d'expertise entre les deux institutions. Cela permettra, entre autres, de favoriser une meilleure accessibilité des livres adaptés, par exemple en format audio. L'entente-cadre prévoit par ailleurs le partage d'activités de médiation et de projets culturels ainsi que la cocréation d'une programmation virtuelle.

Collaboration avec le CHUM. Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) est situé tout près de la Grande Bibliothèque. Dans le cadre d'une nouvelle entente, BAnQ donnera chaque mois à la Bibliothèque du CHUM des documents retirés de ses rayons. Elle offrira de plus à l'équipe de la Bibliothèque du CHUM une formation sur l'abonnement à BAnQ qui lui permettra de guider les gens vers ses services.

(G)

Des intervenants psychosociaux à la Grande Bibliothèque. BAnQ a obtenu l'aide financière du gouvernement du Québec pour mettre sur pied de nouveaux services pour les personnes en situation de vulnérabilité. La Grande Bibliothèque accueillera ainsi des intervenants psychosociaux pendant une année. En plus d'accompagner les usagers en situation précaire, ceux-ci soutiendront et outilleront les équipes de BAnQ.

Entente avec le SRPNI. BAnQ a conclu avec le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI) une entente de collaboration visant à faciliter les recherches en lien avec des enfants autochtones disparus ou décédés. Cette entente permet de mieux faire connaître les archives nationales et de faciliter l'accès des familles autochtones aux informations que détiennent BAnQ et ses partenaires.

Abonnement instantané. Dès le moment où sa demande d'abonnement est faite en ligne, une résidente de la Côte-Nord ou d'ailleurs au Québec peut utiliser les services en ligne de BAnQ : des milliers de livres, de revues, de BD, de films, d'outils d'apprentissage et d'autres ressources lui sont alors accessibles tout de suite. Finie, l'attente de validation.

1.

Faciliter l'accès à la culture et au savoir, pour tous et toutes, partout au Québec



D. Wikithon à la Bibliothèque nationale (site Grande Bibliothèque). Photo : Camille Gladu-Drouin – Travail personnel.
E. Affiche promotionnelle. Graphisme : Marie Violaine Lamarche.

F. Isabelle Landry, présidente de L'Institut canadien de Québec (L'ICQ), Marie Grégoire, pdg de BAnQ, et Dominique Lemieux, directeur général de L'ICQ. Photo : François Ozan.
G. Robert Beaudry, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal; Karine Boivin Roy, adjointe gouvernementale à la Métropole; Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire; Marie Grégoire, pdg de BAnQ; et Stéphane Pallage, recteur de l'UQAM. Photo : BAnQ.



Lundis culturels à la Grande Bibliothèque. BAnQ a lancé une série d'événements grand public avec des partenaires tels que l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens, la TOHU et Terres en vues : *Les lundis culturels*. La Grande Bibliothèque ouvre désormais ses portes un lundi soir par mois, le temps d'une activité culturelle gratuite mettant en valeur les fonds et collections de BAnQ. Le coup d'envoi a été donné par l'autrice-compositrice-interprète Klô Pelgag, qui a rendu hommage au pianiste André Gagnon, dont BAnQ conserve les précieuses archives.



Partenariat avec la Mission Old Brewery. Grâce à une entente avec la Mission Old Brewery, une clinique mobile s'installe une fois par semaine dans le Jardin d'art de la Grande Bibliothèque pour offrir des services et du soutien aux personnes en situation d'itinérance.

Une Grande Bibliothèque encore plus accueillante. Les gens qui se rendent à la Grande Bibliothèque peuvent profiter d'espaces plus attractifs et conviviaux. Quelques ajouts dignes de mention : mobilier plus varié et plus coloré un peu partout ; places assises supplémentaires et plantes géantes dans le hall. Sans compter les deux salles de musique pour jouer en paix de ses propres instruments ou même du piano, du violon ou de la guitare prêtés par BAnQ !



H. Affiche promotionnelle. Graphisme : Marie Violaine Lamarche. Klô Pelgag et Opéra de Montréal. Photos : Michel Legendre.

I. Clinique mobile de la Mission Old Brewery. Photo : Marie-Pierre Gadoua.

J. Nouveaux rayonnages à la Grande Bibliothèque. Photo : Jean Corbeil.



(K)

Lancement du balado littéraire *Signets au féminin*.

Le premier balado de BAnQ a vu le jour en juin 2023. Au micro de *Signets au féminin*, les bibliothécaires Esther Laforce, Lidia Merola, Dolly Tawil et Marie-Ève Plamondon ont discuté de recueils de poésie signés par quatre poètes québécoises d'aujourd'hui.



(L)

Semaine nationale de la généalogie. Écrire l'histoire de votre famille – À vos plumes!, c'est l'invitation qu'a lancée la Semaine nationale de la généalogie 2023. Ateliers, conférences, entrevues, rencontres avec des spécialistes et visites guidées ont fait sensation. Organisées avec ou par des partenaires de BAnQ, les activités ont eu lieu à Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Drummondville et Rouyn-Noranda. Soulignons que la généalogie attire des gens dans tous les édifices de BAnQ toute l'année.

Regards croisés sur la découvrabilité. Pour souligner le Mois de la francophonie, BAnQ a tenu l'événement *Horizons convergents : Regards croisés sur la découvrabilité de la culture et des sciences en français*, conjointement avec Érudit, l'Acfas et l'Université du Québec à Montréal. Réunissant des chercheurs universitaires, des représentants gouvernementaux et divers acteurs de la chaîne de la découvrabilité, cette matinée de discussions et de partage a permis d'aborder les défis communs et de présenter des initiatives structurantes soutenant la découvrabilité des contenus francophones au Québec.



K. Esther Laforce, Dolly Tawil, Marie-Ève Plamondon et Lidia Merola, l'équipe de *Signets au féminin*. Photo : Stéphane Viau.

L. Semaine nationale de la généalogie. Photo : Marie-Pierre Nault.

2.

Garantir la préservation
du patrimoine docu-
mentaire québécois
au bénéfice des
générations présentes
et futures



M

Acquisition du fonds Ernestine Bordeleau. Infirmière de Saint-Stanislas engagée dans le Corps expéditionnaire canadien outremer, Ernestine Bordeleau soigne des soldats dans les hôpitaux militaires de France durant la Première Guerre mondiale. Ce fonds conservé à Trois-Rivières témoigne de leur reconnaissance envers elle. Il se compose d'un carnet souvenir rassemblant remerciements, correspondance, photographies ainsi que quelques objets artisanaux conçus par les soldats à partir de douilles de munitions.

Acquisition de deux documents d'exception. BAnQ a mis la main sur un précieux exemplaire d'un des premiers livres de cuisine à avoir été écrits et publiés au Canada. La publication en 1840 du livre *La cuisinière canadienne, contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir dans un ménage* marque le début de la cuisine canadienne-française proprement dite. Autre ajout remarquable aux collections : une carte de 1843 illustrant le conflit frontalier entre les États-Unis et les territoires britanniques. Cette carte historique, *Map of the Boundary Lines Between the United States and Adjacent British Provinces*, évoque un épisode complexe de l'histoire américaine et britannique.

Acquisition du fonds Ballets Jazz Montréal. Ce fonds documente les nombreuses œuvres de cette compagnie de danse contemporaine de renommée internationale de 1972 à 2010. On y trouve notamment des captations vidéo de spectacles, des enregistrements sonores, des enregistrements vidéo promotionnels, des programmes et des affiches de spectacles. Le fonds contient aussi des photographies des productions, des danseuses et danseurs, des chorégraphes ainsi que de la fondatrice des Ballets, Geneviève Salbaing.

N

Acquisition du fonds Famille Roméo Cantin. Les quelque 4900 photographies (ferrotypes, épreuves, négatifs), la correspondance et les documents audiovisuels que regroupe ce fonds d'archives témoignent de la vie d'une famille bourgeoise de la ville de Québec, les Cantin. On y trouve des traces de Victor Cantin, commerçant horloger, Joseph-Antoine Cantin, chef de gare, Roméo Cantin, comptable en chef pour le ministère de la Santé, et Pierre Cantin, architecte restaurateur du patrimoine. Les documents témoignent de leurs vies et de celles de leurs parents et amis au cours des XIX^e et XX^e siècles. Ce fonds est conservé à Québec.



Dauville April 7 1847

Pabucke Adolphine	dr	6
21 To Del en Arde	1.8	
9 ^e Fich	3.6	
1/2 To 1/2 Fich	1.14	
Bordeleau 1/2	9.6	
1 Bonelle Walt	14.0	
2 To 1/2 Walt	3.11	12 11
Boel & Clary	dr	
39 To 1/2 Fich	9.8	
Thomas Matthews	dr	
52 To 1/2 Fich	2.3	
2 1/2 Fich	1.0	
1 Cof. Lgo	1.6	
1 1/2 Fich	1.3	
11 1/2 Fich	1.6	6 6
Leonard Pope	dr	
11 To 1/2 Fich	2.0	
Alexander Wilking	dr	
21 To 1/2 Fich	2.3	
1 1/2 Fich	2.8	
1 1/2 Fich	1.3	6 2
11 1/2 Fich	dr	
25 To 1/2 Fich	2.3	
1 To 1/2 Fich	1.0	3 1
Benjamin Shaw	dr	
24 To 1/2 Fich	9.5	
1 To 1/2 Fich	1.6	
1/2 To 1/2 Fich	2.6	
1/2 To 1/2 Fich	2.3	
1/2 To 1/2 Fich	2.0	

M. Extrait du carnet souvenir des soldats soignés à l'hôpital canadien St-Cloud, 1915-1916 et quelques souvenirs conservés précieusement par Ernestine Bordeleau. Archives nationales à Trois-Rivières, fonds Ernestine Bordeleau (P158). Photo : Éline Bérubé.

N. Roméo Cantin et sa famille en compagnie de la délégation haïtienne en visite à Québec, 1937. Archives nationales à Québec, fonds Famille Roméo Cantin (P2126, S1, D144). Photographie non identifiée.

O. Extrait du registre des achats quotidiens, 7 avril 1847. Archives nationales à Sherbrooke, fonds Magasin général CB Cleveland Jr (P1000, D20).

O Acquisition du fonds Magasin général CB Cleveland Jr.

Au milieu du XIX^e siècle, à Dauville, dans les Cantons-de-l'Est, la vie tourne autour du magasin général de Chester Bissell Cleveland Jr. Elle se dévoile dans trois registres financiers : un journal des ventes, un journal d'approvisionnement et un registre des comptes clients. On y découvre ce qu'achetaient les gens du village : du thé, du coton, des scies à main, des tasses en étain, du tabac, du sel, etc., ainsi que d'intéressantes informations sur les fournisseurs du magasin et la capacité de paiement des clients de l'époque. Ce fonds est conservé à Sherbrooke.

P Acquisition du fonds Serge Jauvin. Ce sont des photos de grande qualité illustrant la vie sur la Côte-Nord qu'a confiées à BANQ l'artiste photographe Serge Jauvin. Celui-ci a documenté de façon exceptionnelle la vie contemporaine de communautés autochtones, plus spécifiquement celle des Innus d'Unamen-Shipu, avec le projet de sa vie : Aitnanu (C'est ainsi que nous vivons) et Aitnanipan (C'est ainsi que nous vivions). Ces photos ainsi que des archives écrites, sonores et audiovisuelles mettent en lumière les démarches artistiques de Serge Jauvin de 1966 à 2014, année de son passage à une production exclusivement numérique. Ce fonds est conservé à Sept-Îles.

P



P. Hélène Mark prépare la bannique, mai 1982 (P1002, AL.B23); William-Mathieu Mark prépare un moule circulaire pour le séchage de la peau de castor, 1982. Archives nationales à Sept-Îles, fonds Serge Jauvin (P1002, CAS44). Photos : Serge Jauvin.

Q

Pour se souvenir, Avant de partir. BAnQ, Télé-Québec et la maison de production Pamplemousse se sont unies pour réaliser des entrevues avec des figures phares de l'histoire du Québec qui seront diffusées après leur décès. Cette initiative soutenue par le ministère de la Culture et des Communications est née d'une idée de l'animatrice Danielle Ouimet. C'est à celle-ci ou à Gildor Roy que les bâtisseurs du Québec se confient dans la magnifique salle de consultation des Archives nationales à Montréal.

Numérisation du journal Les Affaires. C'est toute l'histoire du monde des affaires et une grande partie de celle du Québec que raconte le journal *Les Affaires* depuis sa création en 1928. BAnQ a conclu avec ce média francophone une entente qui lui permettra de numériser la collection jusqu'en 2011. Celle-ci sera rendue disponible dans BAnQ numérique.

Déplacement d'archives lors des incendies de forêt à Sept-Îles. L'été 2023 a été marqué par les feux de forêt. Il a fallu réagir vite et transporter en lieux sûrs une grande partie des archives conservées aux Archives nationales à Sept-Îles. De généreuses personnes ont prêté main-forte à l'équipe de BAnQ pour mettre à l'abri des centaines de mètres linéaires de documents. BAnQ a adopté des lignes directrices qui précisent, pour chacun de ses 10 centres d'archives, les archives prioritaires à sauvegarder en prévision d'une catastrophe.

Q



Q. Gildor Roy, Marie Grégoire, pdg de BAnQ, Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, Danielle Ouimet, Marie Collin, pdg de Télé-Québec, et France Beaudoin, productrice, 16 janvier 2024.
Photo : Photo : Natacha LeBlanc-Filion.

R

En direct de nos mémoires. Lors de l'émission spéciale du jour de l'An de la populaire émission *En direct de l'univers* regardée par plus de 2,3 millions de personnes, l'animatrice France Beaudoin a invité les gens à transmettre à BAnQ un morceau d'histoire personnelle qu'ils souhaitent léguer aux générations futures. Les recettes, chansons et jeux recueillis seront conservés dans une toute nouvelle capsule des Archives nationales qui sera visible ensuite sur BAnQ numérique.

En route vers la modernisation de la Loi sur les archives. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, a donné en mai 2023 le coup d'envoi des travaux de modernisation de la *Loi sur les archives*. Celle-ci a besoin d'être actualisée, entre autres afin de refléter l'utilisation croissante des technologies de l'information et la transformation numérique de l'État. BAnQ a dès lors multiplié les chantiers de réflexion, piloté une vaste consultation auprès de 30 ministères, organismes publics, associations et regroupements privés, et émis des recommandations au Ministère en vue de la rédaction du projet de loi.

Signature d'une entente-cadre avec MétaMusique.

BAnQ s'est associée à MétaMusique, un organisme qui crée des outils technologiques afin de permettre la saisie, le partage et l'utilisation des métadonnées musicales. Cette collaboration facilitera notamment le dépôt légal de la musique numérique du Québec.

R



R. France Beaudoin, animatrice de l'émission *En direct de l'univers*.
Photo : Radio-Canada.

3. Contribuer à l'apprentissage tout au long de la vie



S

Deuxième édition de *L'audace des possibles*.

La deuxième édition de *L'audace des possibles* – Journée pour un Québec apprenant s'est tenue à la Grande Bibliothèque. À cette occasion, 12 idées de projets ont été présentées à divers mentors et partenaires potentiels. Chaque initiative a mis en lumière l'apport nécessaire des milieux documentaires et archivistiques à une société où l'apprentissage prend une multitude de formes. L'événement a accueilli Janette Bertrand, marraine honorifique, qui s'est confiée à Marie Grégoire dans un entretien inspirant.

Entente-cadre avec le ministère de l'Éducation.

BAnQ se donne de nouveaux objectifs avec son plan stratégique 2023-2027 : accroître l'utilisation de ses ressources éducatives et augmenter le nombre de classes ou groupes participant à ses activités. De plus, l'institution est au cœur d'une entente-cadre avec le ministère de l'Éducation du Québec grâce à son expertise. En découleront divers projets d'envergure : métadonnées pour décrire et rendre accessibles au personnel scolaire les contenus culturels numériques d'une centaine d'institutions culturelles; soutien actif au déploiement des bibliothèques scolaires au carrefour des apprentissages.



T

Des Fêtes enchantées à BAnQ. En décembre, BAnQ s'est associée à des tables de quartiers et autres OBNL locaux afin d'offrir un après-midi festif aux familles montréalaises qu'elles accompagnent au quotidien. Les invités se sont rassemblés dans l'Auditorium de la Grande Bibliothèque pour visionner un classique du cinéma québécois, *La guerre des tuques*, avant de casser la croûte. Les Amis de BAnQ avaient préparé des sacs de livres qui ont été remis aux enfants.

Les Cabanes à culture, toujours populaires. Cette année, plus de 21 000 élèves de niveau primaire et pré-scolaire ont participé sur le tableau numérique interactif de leur classe aux sept *Cabanes à culture* de BAnQ, en partenariat avec le Centre de services scolaire de Montréal et École en réseau. Les élèves et leurs enseignants ont entre autres pu démystifier le rôle du wampum chez les autochtones, découvrir le grand chorégraphe Fernand Nault et s'initier à la prise de décision scientifique dans le cadre d'une mission lunaire.

S. Phil Roy, Janette Bertrand, Marie Grégoire, pdg de BAnQ, Mathieu Thuot-Dubé, directeur de l'éducation et de l'action culturelle de BAnQ, et Barbada de Barbades, 15 juin 2023. Photo : Michel Legendre.

T. Affiche promotionnelle. Graphisme : Marie Violaine Lamarche.



U

4^e Rendez-vous numériques de BAnQ. Pour leur quatrième édition, les Rendez-vous numériques de BAnQ ont exploré la manière dont l'intelligence artificielle révolutionne la création ainsi que les effets de cette technologie sur la culture au Québec. Parmi les temps forts de l'événement présenté à la Grande Bibliothèque et en ligne avec la Société des arts technologiques : un atelier de création d'images par IA et une classe de maître sur l'utilisation des algorithmes dans la conception d'œuvres d'art.

V

Offrir La lecture en cadeau. Près de 175 000 signets produits par BAnQ ont été distribués partout au Québec par le biais du programme *La lecture en cadeau* de la Fondation pour l'alphabétisation. Depuis 25 ans, ce programme permet d'offrir des livres jeunesse neufs à des milliers d'enfants vivant en milieu défavorisé. Les signets invitent les jeunes à s'abonner à BAnQ pour profiter de millions de livres gratuits... toute la vie ! Ils font la promotion des ressources en ligne dont les jeunes Québécois et Québécoises peuvent profiter sur l'ensemble du territoire.



W

Lettres attachées passe en deuxième année. Fruit d'un partenariat entre BAnQ et la Fédération québécoise des municipalités, le programme *Lettres attachées* offre des ateliers d'écriture jumelant artistes et grand public. Après une première année destinée aux jeunes, les adultes ont bénéficié à leur tour des conseils de sommités telles Michel Rabagliati (BD), Jocelyne Saucier (roman) et Louis-Jean Cormier (chanson). Les six ateliers animés par Nicolas Ouellet ont eu lieu dans six villes québécoises différentes, chacun depuis une bibliothèque connectée avec plusieurs autres partout sur le territoire. En tout, pas moins de 355 bibliothèques ont accueilli plus de 1800 personnes participantes.



U. Affiche promotionnelle. Graphisme : Marie Violaine Lamarche.

V. Marie Grégoire, pdg de BAnQ, présente le signet *La lecture en cadeau*. Photo : Maude Desbois Photographie.

W. Eric Therrien, administrateur de l'Association des bibliothèques publiques du Québec; Jean-François Roberge, ministre de la Langue française; Michel Rabagliati, bédéiste; Marie Grégoire, pdg de BAnQ; Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, et Julie Blais, présidente de Réseau BIBLIO du Québec. Photo : Fédération québécoise des municipalités.

X



4. Devenir une organisation apprenante

X. Camille Garnier et Jeanne Painchaud,
de BAnQ, lors du Jour de la Terre, avril 2023.
Photo : Natacha LeBlanc-Filion.



- Y. Viriya Thach, chargée de produits numériques à BAnQ, entourée de l'équipe d'Evolving Web. Photographe non identifié.
- Z. Jean-François Gauvin, directeur principal de l'expérience et de la transformation, et Jules-Antoine Demers, médiateur en création numérique, BAnQ. Photo : BAnQ.

(X)

Adoption du Plan d'action de développement durable 2023-2028. BAnQ a déposé son Plan d'action de développement durable auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Il présente les actions de développement durable qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années.

(Y)

Des fleurs pour notre site Web. L'équipe du site Web de BAnQ a remporté un prix aux Acquia Engage Awards 2023. Cette distinction récompense une équipe interfonctionnelle ayant fait preuve d'excellence dans la création de solutions flexibles et ouvertes pour refondre l'expérience utilisateur. BAnQ et la firme Evolving Web ont été récompensées pour la création d'un site Web plus centré sur l'utilisateur.

Optimisation des espaces. BAnQ a rétrocédé une partie des locaux des Archives nationales à Montréal à la Société québécoise des infrastructures. Cette opération a été rendue possible par l'optimisation des espaces administratifs de la Grande Bibliothèque, où ont été transférées deux équipes auparavant installées avenue Viger. Il en résultera une économie appréciable, qui permettra de bonifier le budget alloué aux missions de BAnQ, ainsi qu'une collaboration simplifiée entre les équipes.

(Z)

Reconnaissance pour BAnQ numérique. BAnQ numérique a remporté le prix Découvrabilité culturelle francophone, qui récompense les projets favorisant la découvrabilité des contenus culturels francophones. La distinction a été remise aux MTL Tech Awards, dans le cadre de l'événement MTL Connecte. Le Square a aussi obtenu une mention lors de l'événement pour sa contribution au développement des compétences numériques chez les jeunes Québécois et Québécoises.

EDI en bibliothèque. Initialement appliqué aux ressources humaines, le concept d'Équité, diversité et inclusion (EDI) s'étend maintenant à plusieurs autres domaines – il peut ainsi influencer la composition des collections des bibliothèques, l'aménagement de leurs espaces et même leur choix de fournisseurs. La Journée professionnelle de BAnQ en a fait le thème de sa 17^e édition, à laquelle ont participé plus de 300 personnes.



La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ (FBAnQ) soutient l'accès à des expériences d'apprentissage multiples pour tous et contribue par le fait même à l'émancipation citoyenne et à la valorisation des vastes ressources, savoirs et expertises de BAnQ.

Pour mener à bien la réalisation de cette mission, la Fondation peut compter sur la générosité de ses donatrices et de ses donateurs. Pour une troisième année consécutive, l'encan virtuel *Le cœur sur la culture* organisé à la veille des Fêtes a d'ailleurs permis à des dizaines de personnes de soutenir les projets de BAnQ, tout en trouvant des cadeaux uniques pour leurs proches.

La Fondation a aussi maintenu le dialogue avec ses donateurs corporatifs quant au soutien financier devant être accordé à certains projets porteurs.

Les activités d'animation littéraire proposées depuis plus de 10 ans maintenant à des groupes d'enfants résidant en centre jeunesse comptent au nombre des projets renouvelés. Le conseil d'administration de

la Fondation a également reconduit cette année le financement accordé pour :

- le Square, laboratoire d'expérimentation (Fab Lab et médialab);
- la bourse de création en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- le programme *Adoptez un livre*, permettant de restaurer des documents patrimoniaux en mauvaise condition.

Dans le même esprit de contribution, des projets ont de nouveau bénéficié de l'apport financier de la FBAnQ cette année. C'est le cas :

- de la plateforme éducative *Les Lignes du temps*;
- du Service québécois du livre adapté (SQLA);
- du programme de soutien pédagogique pour le personnel enseignant *La pédagogie autrement*.

Ces initiatives permettent à la Fondation, à ses donatrices et donateurs, à ses bénévoles et aux équipes de BAnQ d'affirmer avec fierté qu'ensemble, ils contribuent à faire du Québec une société apprenante, où la culture et le savoir sont accessibles à tous.

A. Encan virtuel *Le cœur sur la culture*. Image : C'est Paulette.

B. Le Square. Photo : BAnQ.

C. Manuscrit hiéroglyphique Mi'kmaq. Photo : Ariane Laget.



Composition du conseil d'administration au 31 mars 2024

PRÉSIDENT

Gaétan Desroches

Agronome retraité et ancien pdg de Sollio Groupe Coopératif

VICE-PRÉSIDENTE

Isabelle Laprise

Cheffe de la stratégie d'investissement durable au Québec et gestionnaire principale de portefeuille institutionnel Jarislowsky, Fraser Limitée | Gestion mondiale de placements

TRÉSORIER

Mario Albert

Conseiller stratégique

SECRÉTAIRE

Julie Tremblay

Directrice opérations, Affaires juridiques conformité et secrétariat Caisse de dépôt et placement du Québec

ADMINISTRATEURS

Julien Alarie

Directeur, stratégies d'approche client, Banque Nationale Gestion privée 1859

Sébastien Barangé

Vice-président, responsabilité et développement durable, CGI

Christiane Beaulieu

Conseillère spéciale, TACT Intelligence-conseil

Antoine Bisson

Cofondateur et directeur de la technologie (CTO), Poka

Claude Brunet

Avocat

Valérie Douville

Directrice conformité, Groupe TMX

Hector Giraldo

Pdg, QUÉtAL – Chambre de commerce Québec & Amérique latine

Anne-Marie Hallé

Directrice, affaires publiques – Division Québec, Enviro Connexions

Gentiane Joyal

Avocate-conseil, groupe droit bancaire et financier, Dentons

OBSERVATRICES

Marie Grégoire

Présidente-directrice générale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Émilie Guertin

Directrice générale, Fondation de BAnQ

D. L'artiste Patrick Bérubé, qui réalisera une sculpture inspirée de fonds d'archives relatifs à la Côte-Nord, destinée aux Archives nationales à Sept-Îles. Photo : BAnQ.

E. Jeunes en centre jeunesse lors d'une activité d'animation littéraire. Photo : BAnQ.



Les Amis de BAnQ

Les Amis de BAnQ comptent près de 300 membres qui appuient les missions culturelles, patrimoniales, éducatives et sociales de BAnQ. Parmi ceux-ci, une centaine soutiennent bénévolement diverses activités organisées par BAnQ et contribuent à son rayonnement. En 2023-2024, ces personnes ont cumulé plus de 5700 heures de bénévolat, ce qui représente environ 110 heures d'engagement par semaine.

Événement fort couru, le Marché aux livres annuel a encore une fois permis de faire rayonner BAnQ et de contribuer à la Fondation de BAnQ. Celle-ci a ainsi pu continuer de soutenir financièrement des activités d'animation littéraires réalisées par l'équipe de l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque en centre jeunesse.

L'expertise acquise lors de ce 15^e Marché a également été mise à profit pour le lancement d'une nouveauté, les Petits Marchés aux livres mensuels, ainsi que pour la préparation des sacs de livres offerts lors de l'événement *Des Fêtes enchantées à BAnQ*.

Par l'entremise d'ateliers de conversation française, les Amis ont en outre poursuivi leur mission de promotion de la langue française et de la culture québécoise auprès de nouveaux arrivants. Le projet *Coup de pouce en généalogie* visant à accompagner les personnes désireuses d'en apprendre plus sur leurs ancêtres a aussi été maintenu. Forts de cette expérience, les Amis ont d'ailleurs contribué à la réalisation de l'activité *Une saison dans la vie de...* présentée aux Archives nationales à Montréal dans le cadre de la Semaine nationale de la généalogie.

Enfin, les visites guidées de la Grande Bibliothèque et des Archives nationales à Montréal créées dans un premier temps pour les Amis ont été offertes au grand public. Le parcours permet à la fois de découvrir la richesse des collections de BAnQ et la multitude d'activités et de services qu'elle propose.

A. Guides-Amies, visites guidées de la Grande Bibliothèque.
Photo : Martine Prince.

B. Bénévoles à la soirée de la Fondation. Photo : Michel Legendre.



C



D

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2024

PRÉSIDENTE

Gabrielle Beaudoin

VICE-PRÉSIDENTE

Denise Charbonneau

SECRÉTAIRE

Martine Prince

TRÉSORIÈRE

Martine Gagné

ADMINISTRATRICES

Audrey Adamczak

Maï Tabbara

MEMBRE DU PERSONNEL DE BAQ INVITÉ

Martin Giroux

Directeur général de l'administration et des finances

C. Bénévole responsable des Petits Marchés aux livres.
Photo : Gabrielle Beaudoin.

D. Bénévoles au Marché aux livres annuel organisé par les Amis.
Photo : Guy Crispin.



BAnQ, c'est...

tout un univers de possibilités,
stimulant l'imagination des jeunes
et des moins jeunes.

Les résultats

59 Plan stratégique 2023-2027

75 Déclaration de services
aux citoyennes et citoyens

Plan stratégique 2023-2027

Son histoire et le métissage entre les diverses expertises et collections qu'elle rassemble font de BAnQ une institution unique en son genre. Le plan stratégique adopté en 2023 propose de tirer profit de ce potentiel exceptionnel pour avoir un effet positif dans la vie du plus grand nombre de gens possible, mettre en valeur notre langue et notre mémoire collectives et contribuer à faire du Québec une société apprenante. Les avancées réalisées en ce sens au cours de la dernière année pavent la voie à tous les possibles.

Vous trouverez à banq.qc.ca
le Plan stratégique 2023-2027 de BAnQ.

Sommaire des résultats 2023-2024

ENJEU 1 La démocratisation de l'accès à la culture et au savoir

ORIENTATION 1 Faciliter l'accès à la culture et au savoir, pour tous et toutes, partout au Québec				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	
1.1 Bonifier l'expérience des usagers, sur place et en ligne	Indice de satisfaction des utilisateurs envers les services de BAnQ	Établissement d'une mesure de départ	74,06 %	✓
	Nombre de visites sur les sites et plateformes Web de BAnQ provenant des moteurs de recherche	7,8 M	8,4 M	✓
1.2 Augmenter la découvrabilité des collections québécoises sur les plateformes numériques	Nombre de documents numériques québécois consultés ou empruntés	42,8 M	41,9 M	✗
	Nombre d'initiatives de médiation offertes aux citoyennes et citoyens hors des murs et en ligne	433	318	✗
1.3 Augmenter le nombre d'initiatives de médiation offertes aux citoyennes et citoyens hors des murs et en ligne				

ENJEU 2 La préservation de la mémoire du Québec

ORIENTATION 2 Garantir la préservation du patrimoine documentaire québécois au bénéfice des générations présentes et futures				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	
2.1 Consolider les conditions et la capacité de préservation des documents patrimoniaux numériques et physiques	Documents patrimoniaux numériques :			
	Nombre cumulatif de fichiers accessibles au public ayant été sécurisés dans le dépôt de préservation	4,5 M	1,3 M	✗
	Documents patrimoniaux physiques :			
	Nombre cumulatif de documents publiés préservés et rendus accessibles au public grâce à l'optimisation de l'entreposage	7 500	11 909	✓
	Nombre cumulatif de mètres de documents d'archives préservés et rendus accessibles au public grâce à l'optimisation de l'entreposage	—	—	

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
2.2 Renforcer les capacités des ministères à gérer l'information à valeur administrative et patrimoniale	Indice de capacité en gestion de l'information des ministères	40 %	41 % 

ENJEU 3

Le développement d'une société apprenante

ORIENTATION 3

Contribuer à l'apprentissage tout au long de la vie

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
3.1 Fédérer des partenaires de différentes régions pour faire du Québec une société apprenante	Nombre de régions administratives du Québec représentées au sein d'un réseau panquébécois visant le développement d'une société apprenante	1/17	1/17 
3.2 Accroître l'utilisation de l'offre éducative culturelle destinée au milieu de l'éducation	Nombre de classes ou de groupes ayant participé à une activité dirigée sur place ou à distance	2 700	1 991 
	Nombre de consultations des ressources éducatives numériques	50 100	35 027*

* Donnée non comparable à la cible; voir les explications à la p. 72.

ENJEU 4

Le renforcement de la performance organisationnelle

ORIENTATION 4

Devenir une organisation apprenante

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
4.1 Stimuler l'innovation chez les membres du personnel	Indice d'innovation organisationnelle	Établissement d'une mesure de départ	70,4 % 

Résultats détaillés 2023-2024

ENJEU 1

La démocratisation
de l'accès à la culture
et au savoir

La démocratisation de l'accès à la culture et au savoir est au cœur de la mission de BAnQ. Par conséquent, l'institution aspire à jouer un rôle décisif dans la vie de tous les Québécois et les Québécoises. L'objectif est clair : offrir une expérience de qualité égale, peu importe la voie empruntée pour bénéficier de ses services et l'endroit où l'on réside au Québec. Pour y parvenir, BAnQ entend adapter ses services aux besoins et aux réalités des différents usagers ainsi qu'aux défis de la société québécoise. Elle souhaite aussi bonifier l'expérience qu'elle propose, tant sur place qu'en ligne. C'est en collaborant avec ses partenaires communautaires ou institutionnels et en allant à la rencontre de la population, dans tous les milieux et sur tout le territoire, qu'elle compte relever ces défis.

ENJEU 1

La démocratisation
de l'accès à la culture
et au savoir

ORIENTATION 1

Faciliter l'accès à la
culture et au savoir,
pour tous et toutes,
partout au Québec

OBJECTIF 1.1

Bonifier l'expérience
des usagers, sur place
et en ligne

Indicateur

Indice de satisfaction des utilisateurs
envers les services de BAnQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Établissement d'une mesure de départ	+ 2 points de pourcentage	+ 2 points de pourcentage	+ 2 points de pourcentage
Résultats	✔ 74,06 %			

L'année 2023-2024 avait pour objectif d'établir une mesure de départ en ce qui a trait à la satisfaction des utilisateurs de BAnQ envers les services qui leur sont proposés. Les rétroactions obtenues par le biais d'un sondage papier et numérique réalisé au cours du mois de mars 2024 ont permis de déterminer la base sur laquelle construire.

L'enquête a pris en compte l'expérience des usagers pour cinq catégories de services offerts par BAnQ, à savoir :

- les services sur place – tout service disponible dans l'un des édifices de BAnQ ;
- les activités sur place – les activités s'étant déroulées dans les édifices de BAnQ durant la période de sondage ;
- les services numériques – l'aide à la recherche, le service de suggestion d'achat ainsi que le service au public fourni par courriel par le personnel de BAnQ ;
- les produits numériques – l'ensemble des plateformes de BAnQ (à l'exception des catalogues et de certains sites éducatifs) ;
- les activités en ligne – les activités s'étant déroulées à distance durant la période de sondage.

Pour chaque catégorie de service, les usagers étaient appelés à s'exprimer en utilisant une échelle d'émotions de 1 à 5 (1 correspondant à une expérience frustrante ou irritante et 5 à une expérience formidable).

L'exercice a permis d'établir que le niveau de satisfaction global est de 3,70 sur 5. Cela équivaut à 74,06 %¹, ce qui se situe près d'une expérience plaisante ou satisfaisante.

Il importe toutefois de mentionner qu'exception faite des produits numériques pour lesquels les résultats sont inférieurs, le niveau de satisfaction se situe au-delà de 85 %, ce qui le place à mi-chemin entre une expérience plaisante ou satisfaisante et une expérience formidable.

Des travaux ont été déjà entamés pour améliorer plusieurs des produits numériques existants. Pensons notamment à la refonte de l'architecture de l'information et de navigation du site Web, ainsi qu'à la refonte de BAnQ numérique, la plateforme rassemblant les contenus numériques patrimoniaux (livres, journaux, revues, images, vidéos, musique, documents d'archives, etc.).

1. Des scores ont été calculés pour chaque catégorie de service, puis ont été mis en relation afin d'établir une moyenne reflétant le poids relatif de chacun des services en ce qui a trait à la fréquentation. L'indicateur global donne donc davantage de poids aux rétroactions sur les produits numériques, car la fréquentation des sites Web représente plus de 10 fois la fréquentation des établissements physiques dans une année typique.

ENJEU 1

La démocratisation
de l'accès à la culture
et au savoir

ORIENTATION 1

Faciliter l'accès à la
culture et au savoir,
pour tous et toutes,
partout au Québec

OBJECTIF 1.2

Augmenter la découvrabilité des collections
québécoises sur les
plateformes numériques

Indicateur

Nombre de visites sur les sites et plateformes Web de BAnQ
provenant des moteurs de recherche
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 7,5 M)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	7,8 M	9 M	10,2 M	11,6 M
Résultats	🟢 8,4 M			

Indicateur

Nombre de documents numériques québécois
consultés ou empruntés
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 38,8 M)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	42,8 M	48,5 M	53,2 M	58,9 M
Résultats	✖ 41,9 M			

Les résultats de l'année montrent une progression sur tous les plans.

L'indicateur mesurant le nombre de visites provenant des moteurs de recherche vers les sites et les plateformes Web de BAnQ a augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 8 404 515 visites en 2023-2024. L'indicateur mesurant le nombre de documents numériques québécois consultés ou empruntés a quant à lui connu une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente, atteignant 41 878 620 documents. Quoique significative, la progression observée en ce qui a trait au nombre de consultations et d'emprunts est tout de même en deçà de la cible établie.

Dans l'ensemble, bien que positive, la croissance observée est d'ailleurs moins importante qu'au cours des années précédentes, ce qui indique un certain ralentissement. La stratégie devra donc évoluer en réponse à ces nouveaux défis. Précisons à ce sujet que l'année 2023-2024 a été marquée par la planification et la consolidation d'initiatives visant à accroître la découvrabilité des contenus culturels québécois. Plusieurs projets sont actuellement en phase d'initiation ou de planification. Leurs effets seront visibles dans les années à venir.

ENJEU 1

La démocratisation
de l'accès à la culture
et au savoir

ORIENTATION 1

Faciliter l'accès à la
culture et au savoir,
pour tous et toutes,
partout au Québec

OBJECTIF 1.3

Augmenter le nombre
d'initiatives de médiation
offertes aux citoyennes
et citoyens hors des murs
et en ligne

Indicateur

Nombre d'initiatives de médiation offertes aux citoyennes
et citoyens hors des murs et en ligne
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 421)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	433	477	508	570
Résultats	✖ 318			

Près de 45 000 personnes ont pris part aux activités proposées par BAnQ en dehors de ses points de service et en ligne en 2023-2024. La cible établie en ce qui a trait au nombre d'initiatives de médiation proposées n'a toutefois pu être atteinte.

Si les activités offertes aux citoyens et aux citoyennes hors les murs ont connu une augmentation, un recul a été observé du côté des activités en ligne. Deux principaux phénomènes expliquent ce repli. Le premier est la grève survenue dans les écoles du Québec à l'automne 2023, qui a forcé l'annulation ou le report au-delà de la fin de l'année financière de plusieurs activités éducatives en ligne. Le second est l'essoufflement post-pandémique observé chez les usagers relativement aux activités en ligne.

Ce constat force le réalignement de la stratégie adoptée jusqu'à présent pour le développement des initiatives de médiation. Une communauté de pratique sera notamment mise en place pour mieux identifier les besoins et les attentes des différents publics en la matière. BAnQ compte aussi miser sur le partenariat avec d'autres organisations pour élargir son offre. Les réalisations marquantes de 2023-2024, dont l'exposition *Vues du fleuve* proposée au Musée maritime de Charlevoix du 17 juin au 8 octobre, le projet *Lettres attachées* — réalisé en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités — ainsi que les Rendez-vous numériques, organisés en partenariat avec la Société des arts technologiques, s'inspirent déjà de cette approche. Il en va de même du projet d'agriculture urbaine et d'insertion sociale *Parcelles*, mené par BAnQ et les organismes Sentier Urbain et Spectre de rue.

ENJEU 2

La préservation de la mémoire du Québec

Les documents d'aujourd'hui sont notre héritage culturel et historique de demain. La préservation de cette mémoire collective figure au nombre des responsabilités confiées à BAnQ par la loi. Le défi est majeur. Chaque jour, de nouveaux documents numériques et physiques sont acheminés à l'institution à des fins de conservation, d'accès et de diffusion pour les générations actuelles et futures. Le volume de documents à préserver est donc colossal. En dépit des efforts déployés, beaucoup reste encore à faire, notamment pour répondre aux nouvelles exigences imposées par l'environnement numérique.

Pour mener à bien sa mission, BAnQ entend accélérer la migration des documents patrimoniaux numériques vers le dépôt de conservation sécurisé et optimiser l'espace consacré à la préservation des documents patrimoniaux physiques dans ses installations. L'institution prévoit accompagner davantage les ministères et les organismes publics dans le développement de leur capacité à gérer l'information à valeur administrative et patrimoniale qu'ils produisent.

ENJEU 2

La préservation de la mémoire du Québec

ORIENTATION 2

Garantir la préservation du patrimoine documentaire québécois au bénéfice des générations présentes et futures

OBJECTIF 2.1

Consolider les conditions et la capacité de préservation des documents patrimoniaux numériques et physiques

Documents patrimoniaux numériques

Indicateur

Nombre cumulatif de fichiers accessibles au public ayant été sécurisés dans le dépôt de préservation
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 0,6 M)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4,5 M	12,3 M	20,1 M	27,9 M
Résultats	✖ 1,3 M			

Si on inclut les fichiers originaux issus de la numérisation ou nés numériques et destinés à la conservation, 19,7 millions de fichiers de documents patrimoniaux ont été sécurisés dans le dépôt de préservation numérique à ce jour. Mis en place en 2020, ce dépôt a été conçu selon les normes les plus élevées en matière de préservation numérique.

La cible 2023-2024 quant aux fichiers accessibles au public n'a toutefois pas été atteinte. Ce résultat s'explique essentiellement par la nature des documents traités¹ et l'indisponibilité totale ou partielle du système d'intégration des fichiers à certaines périodes pour des raisons d'entretien.

Des mesures ont toutefois été prises pour remédier à la situation. En fin d'exercice, le processus d'intégration dans le dépôt de préservation numérique a été optimisé. Les améliorations apportées ont permis d'augmenter considérablement la capacité du système. Les moyens de BAnQ correspondent désormais à ses ambitions et permettront de progresser rapidement au cours de la prochaine année.

1. Ce sont principalement des périodiques qui ont été traités au cours de cet exercice. Dans le cas des périodiques, un fichier correspond à un fascicule (ex. : un numéro de magazine) et non à une page et exige donc plus de temps de traitement.

ENJEU 2

La préservation de la mémoire du Québec

ORIENTATION 2

Garantir la préservation du patrimoine documentaire québécois au bénéfice des générations présentes et futures

OBJECTIF 2.1

Consolider les conditions et la capacité de préservation des documents patrimoniaux numériques et physiques

Documents patrimoniaux physiques

Indicateur

Nombre cumulatif de documents publiés préservés et rendus accessibles au public grâce à l’optimisation de l’entreposage

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	7 500	22 500	37 500	65 150
Résultats	11 909			

Indicateur

Nombre cumulatif de mètres de documents d’archives préservés et rendus accessibles au public grâce à l’optimisation de l’entreposage

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	—	500	1 000	1 800
Résultats	—			

La dernière année a permis à BAnQ de faire un pas de géant en ce qui a trait à l’optimisation de ses espaces d’entreposage. Les gains obtenus résultent de la réorganisation en deux phases des réserves de la Bibliothèque nationale (site Rosemont).

La première phase de réorganisation a été complétée au mois de juin 2023. Grâce à cet exercice, près de 7000 journaux sont maintenant accessibles au sous-sol de l’édifice. Achievée en mars 2024, la seconde phase ciblait quant à elle le deuxième étage du site montréalais et a permis d’accueillir les quelque 5000 périodiques de la collection Saint-Sulpice. Ces documents étaient auparavant logés aux Archives nationales à Québec. L’espace rendu disponible au site de Québec permettra d’accueillir des archives au cours de la prochaine année.

Ces réalisations illustrent la volonté de BAnQ de s’assurer de conserver le bon document au bon endroit et dans les bonnes conditions en plus d’en accroître l’accessibilité.

ENJEU 2

La préservation de la mémoire du Québec

ORIENTATION 2

Garantir la préservation du patrimoine documentaire québécois au bénéfice des générations présentes et futures

OBJECTIF 2.2

Renforcer les capacités des ministères à gérer l'information à valeur administrative et patrimoniale

Indicateur

Indice de capacité en gestion de l'information des ministères

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	40 %	45 %	55 %	65 %
Résultats	✓ 41 %			

La diminution de la production de documents papier au profit du numérique est observable dans l'ensemble des ministères et organismes publics. La dernière année a permis d'évaluer leur capacité à répondre aux nouveaux défis imposés par cette réalité. Par voie de sondage, BAnQ a mesuré la capacité des 23 ministères à portefeuille d'évaluer, de planifier, de mettre en œuvre et de piloter des stratégies de gestion de l'information dans leur organisation.

L'exercice a démontré que la plupart des ministères ne disposent pas d'un diagnostic en gestion documentaire et archivistique leur permettant d'apporter les correctifs nécessaires, grâce à un plan d'action, pour répondre à leurs obligations en la matière. Il n'existe pas non plus de tableaux de bord de cette gestion, ce qui freine l'élaboration d'indicateurs appropriés pour suivre l'évolution de la situation.

En réponse à cela, le Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale a entrepris la création d'un outil d'autodiagnostic permettant de réaliser un état de situation au sein d'un organisme. Les questions qui y

seront posées porteront à la fois sur l'information détenue et gérée par l'organisme et sur l'implantation et l'intégration des dispositifs de gestion de l'information. Les constats qui en découleront permettront de sensibiliser les organismes à l'état de leur gestion documentaire, de mettre les gestionnaires en mouvement dans le domaine, de nourrir un dialogue autour de ces questions et d'identifier des indicateurs permettant d'améliorer la gestion de l'information dans chaque organisation. Les données recueillies permettront également à BAnQ d'intervenir plus directement sur les problèmes rencontrés et d'offrir un accompagnement adapté aux besoins concrets des organismes.

Dans la même logique, une formation de base en gestion de l'information numérique a été conçue à l'intention des gestionnaires des ministères et organismes publics. Cette dernière devrait être disponible dès l'été 2024. Des discussions ont aussi été entamées avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour la réalisation d'un dossier d'opportunité relatif au développement d'un logiciel de gestion intégrée des documents gouvernementaux et publics.

ENJEU 3

Le développement
d'une société
apprenante

La culture et le savoir sont de précieux leviers de développement individuel et collectif. Dans un univers en constante transformation, aux frontières poreuses et aux influences nombreuses, apprendre est aussi un moyen d'aiguiser son sens critique et de contribuer de manière constructive aux débats et aux défis de la société. En prenant appui sur l'expertise de son personnel et la richesse de ses collections, BAnQ contribue depuis longtemps à la diffusion du savoir et de la culture. L'institution souhaite cependant faire plus.

L'objectif est clair : construire un Québec où apprendre tôt dans la vie et toute la vie durant est possible et valorisé. BAnQ souhaite profiter de sa présence sur l'ensemble du territoire pour réunir et conjuguer les efforts des intervenants de divers horizons autour de cet objectif. Elle souhaite aussi tabler sur ses acquis en matière de ressources éducatives culturelles en veillant à ce que les ateliers, activités et plateformes d'apprentissage créés au fil des ans en collaboration avec le personnel enseignant soient connus et utilisés par le plus grand nombre de personnes possible.

ENJEU 3

Le développement
d'une société
apprenante

ORIENTATION 3

Contribuer
à l'apprentissage
tout au long
de la vie

OBJECTIF 3.1

Fédérer des parte-
naires de différentes
régions pour faire du
Québec une société
apprenante

Indicateur

Nombre de régions administratives du Québec représentées
au sein d'un réseau panquébécois visant le développement
d'une société apprenante

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1/17	3/17	6/17	10/17
Résultats	✓ 1/17			

Depuis 2022, BAnQ organise *L'audace des possibles*, un événement annuel réunissant des gens de tous les secteurs d'activité : culture, éducation, santé et services sociaux, action communautaire, etc. Lieu de rencontres et de discussions, l'événement vise à mobiliser les forces vives du Québec autour du développement d'une société apprenante. En 2023, ce rendez-vous a aussi permis l'émergence de 12 projets concrets visant à soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, devenant par le fait même une plateforme d'incubation pour les initiatives favorisant l'accès au savoir et à la culture pour tous.

BAnQ souhaite consolider son rôle de contributrice, ainsi que celui des milieux documentaires et archivistiques, en fédérant des partenaires issus de différents secteurs d'activité et régions du Québec au sein d'un vaste réseau visant à soutenir de manière concertée le développement d'occasions d'apprentissage toute la vie durant.

Au cours de la dernière année, l'Université Laval a signé une lettre d'entente confirmant son engagement à titre de partenaire de BAnQ dans la création d'un réseau pour le développement d'une société apprenante. Les deux institutions souhaitent se positionner comme des acteurs clés de l'apprentissage tout au long de la vie. Elles travailleront notamment à définir la vision et les valeurs du réseau ainsi que la portée de son action, en plus d'élargir le regroupement à d'autres partenaires à travers le Québec.

ENJEU 3

Le développement
d'une société
apprenante

ORIENTATION 3

Contribuer
à l'apprentissage
tout au long
de la vie

OBJECTIF 3.2

Accroître l'utilisation
de l'offre éducative
culturelle de BAnQ
destinée au milieu de
l'éducation

Indicateur

Nombre de classes ou de groupes ayant participé
à une activité dirigée sur place ou à distance
(Mesure de départ 2022-2023 : 2 576)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2 700	2 850	3 000	3 150
Résultats	✖ 1 991			

Indicateur

Nombre de consultations
des ressources éducatives numériques
(Mesure de départ 2022-2023 : 47 749)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	50 100	52 600	55 300	58 000
Résultats	35 027*			

* En raison du passage obligé à la nouvelle génération d'outil de collecte et d'analyse des données des sites Web de Google (Google Analytics 4) au cours de la période, l'une des mesures de performance ayant servi à la définition de la mesure de départ et des cibles, soit le nombre de pages vues uniques, ne s'avère plus disponible. Le résultat 2023-2024 présenté s'appuie donc sur de nouvelles mesures Web et ne peut être comparé aux cibles, ces dernières devant être révisées.

La dernière année n'a pas permis d'atteindre les cibles visées en ce qui a trait à l'accroissement de l'utilisation de l'offre éducative culturelle de BAnQ. Les résultats obtenus s'expliquent en grande partie par les épisodes de grève survenus dans les écoles du Québec à l'automne 2023. La situation a en effet forcé l'annulation ou le report de plusieurs activités de groupe proposées dans les différents points de service de BAnQ et à distance. À titre d'exemple, sept des huit Cabanes à culture prévues à l'intention des élèves du préscolaire et du primaire ont été réalisées, alors que les deux prévues pour les élèves du secondaire ont été annulées. Ce sont donc environ 800 groupes de moins que prévu qui ont bénéficié de la programmation. Le taux de participation des activités programmées au début de 2024 a lui aussi été moins important qu'à l'habitude, le personnel enseignant priorisant le rattrapage. En dépit de ce contexte particulier, l'intérêt pour ce projet demeure entier. À preuve, 944 classes du primaire et du préscolaire y ont participé, incluant des classes d'accueil et d'adaptation scolaire.

Les effets de la grève se sont sans doute aussi fait sentir en ce qui a trait à la consultation des ressources éducatives numériques.

Pour faire évoluer les plateformes éducatives, une firme a été sélectionnée à la suite d'un appel d'offres. Les travaux devraient être réalisés au cours de la prochaine année et viendront à terme soutenir la mise en valeur de l'offre de BAnQ destinée au milieu de l'éducation.

ENJEU 4

Le renforcement de
la performance
organisationnelle

Efficiencia y innovación son los términos maestros de las organizaciones performantes. Los hacer siens pone todofois des défis de taille. BAnQ ne fait pas exception. Malgré les gains importants réalisés au cours des dernières années en ce qui a trait à la gestion des processus et à l'engagement de son personnel, l'institution demeure confrontée à des enjeux de gouvernance des actifs et des ressources, d'agilité, d'intelligence d'affaires et de collaboration. Elle doit aussi accroître ses capacités à cocréer, à innover et à prioriser pour offrir des activités et des services toujours plus pertinents pour ses usagers et ses partenaires. Pour y arriver, elle entend miser sur son personnel en devenant elle-même une organisation apprenante.

ENJEU 4

Le renforcement de la performance organisationnelle

ORIENTATION 4

Devenir une organisation apprenante

OBJECTIF 4.1

Stimuler l'innovation chez les membres du personnel

Indicateur				
Indice d'innovation organisationnelle				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Établissement d'une mesure de départ	—	—	+ 5 points de pourcentage
Résultats	✔ 70,4 %	—	—	

L'objectif établi pour 2023-2024 consistait à définir une mesure de départ au regard de l'innovation organisationnelle. Un sondage a ainsi été réalisé en mars 2024 auprès des membres du personnel. L'exercice a notamment permis de mesurer la perception des équipes en ce qui a trait à l'ouverture au changement, au droit à l'erreur, aux valeurs liées à l'innovation et aux ressources disponibles en ce sens au sein de l'organisation.

En prenant appui sur un taux de participation de 53 % et à la lumière des résultats obtenus, l'institution peut conclure que des forces vives sont bien présentes pour stimuler l'innovation organisationnelle, à commencer par le respect et la collaboration au sein des équipes et l'ouverture des gestionnaires aux nouvelles idées et approches. Pour générer davantage d'initiatives et de projets novateurs, BAnQ devra toutefois leur accorder assez de temps et de ressources, de même que former les membres du personnel aux méthodes, pratiques et outils favorisant l'innovation. Elle devra également veiller à clarifier et à structurer sa démarche d'innovation, afin que tous apprennent à se réinventer, à expérimenter et à explorer d'autres possibles.

Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La Déclaration de services aux citoyens de Bibliothèque et Archives nationales du Québec témoigne de notre engagement à offrir des services de qualité, tenant compte des attentes du public tout en étant en accord avec nos missions, notre vision et nos valeurs. Elle présente nos services offerts tant au public qu'aux ministères et organismes, les moyens utilisés pour assurer ces services ainsi que nos engagements. Elle marque notre volonté d'améliorer nos services de façon continue.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Date d'entrée en vigueur : 21 juin 2023

Adoptée en 2013, la Déclaration de services aux citoyens de BAnQ a été amendée le 25 mars 2021 puis le 21 juin 2023. Cette déclaration mise à jour présente de nouveaux engagements quant aux délais de services. Les résultats 2022-2023 ne sont donc pas toujours disponibles à titre de comparaison.

SERVICES AUX CITOYENS					
ENGAGEMENTS	CIBLES	2023-2024		2022-2023	
		RÉSULTATS	DÉLAI MOYEN	RÉSULTATS	DÉLAI MOYEN
Prendre les appels téléphoniques du numéro principal en moins d'une minute	Pour 95 % des appels	Pour 99 % des appels ✓	15 secondes	Pour 100 % des appels	15 secondes
Répondre à une demande d'information ou de référence écrite concernant les collections de la Grande Bibliothèque en 3 jours ouvrables ¹	Pour 90 % des demandes	Pour 99 % des demandes ✓	0,3 jour	Pour 96 % des demandes	0,6 jour
Répondre à une demande de référence écrite concernant les collections de la Bibliothèque nationale en 7 jours ouvrables ¹	Pour 90 % des demandes	Pour 90 % des demandes ✓	3,6 jours	—	—
Répondre à une demande de référence écrite concernant les fonds et les collections des Archives nationales en 15 jours ouvrables ¹	Pour 95 % des demandes	Pour 95 % des demandes ² ✓	4,8 jours ²	—	—
Traiter les commentaires écrits transmis par courriel ou par la poste ou remis sur place dans l'un de nos édifices en 30 jours	Pour 95 % des commentaires	Pour 98 % des commentaires ✓	12 jours	Pour 100 % des commentaires	13 jours
Répondre à une demande d'abonnement faite en ligne en 2 jours ouvrables	Pour 90 % des demandes	Pour 89 % des demandes ³ ✗	1,5 jour ³	—	—
Livrer les fichiers liés à une demande de reproduction de document en 15 jours ouvrables , pour toute demande de 35 fichiers ou moins	Pour 90 % des demandes	— ⁴	— ⁴	—	—

1. Le délai de réponse représente la période entre la réception de la demande et l'envoi d'une réponse complète ou partielle à l'utilisateur.

2. Ces chiffres englobent les services à tous les types de clientèles : citoyens, entreprises, ministères et organismes.

3. Depuis le 16 février 2024, l'abonnement en ligne est traité automatiquement sans aucun délai. Ces résultats sont donc pour la période d'avril 2023 à la mi-février 2024.

4. La plateforme utilisée pour les demandes de reproductions a été changée en fin d'exercice financier et les données ne sont plus disponibles. Des travaux sont en cours pour obtenir les données sur la nouvelle plateforme.

SERVICES AUX ENTREPRISES, AUX MINISTÈRES ET AUX ORGANISMES					
ENGAGEMENTS	CIBLES	2023-2024		2022-2023	
		RÉSULTATS	DÉLAI MOYEN	RÉSULTATS	DÉLAI MOYEN
Répondre à une demande d'information d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation en 3 jours ouvrables	Pour 95 % des demandes	Pour 99 % des demandes ✓	0,7 jour	Pour 95 % des demandes	—
Analyser la conformité d'un calendrier de conservation soumis par un ministère ou un organisme en 30 jours ouvrables	Pour 95 % des demandes	Pour 96 % des demandes ✓	7 jours	—	—
Répondre à une demande de versement d'archives publiques en 60 jours ouvrables	Pour 95 % des demandes	Pour 96 % des demandes ✓	16,5 jours	Pour 99 % des demandes	14 jours
Répondre à une demande de référence écrite concernant les fonds et les collections des Archives nationales en 15 jours ouvrables ⁵	Pour 95 % des demandes	Pour 95 % des demandes ⁶ ✓	4,8 jours ⁶	—	—
Répondre à une demande relative à l'attribution de numéros ISBN en 10 jours ouvrables	Pour 90 % des demandes	Pour 100 % des demandes ✓	3 jours	Pour 100 % des demandes	—
Répondre à une demande d'information liée au dépôt légal en 2 jours ouvrables	Pour 90 % des demandes	Pour 100 % des demandes ✓	1 jour	Pour 100 % des demandes	—
Répondre aux demandes de blocs de données de catalogage avant publication (CIP) en 15 jours ouvrables	Pour 95 % des demandes	Pour 92 % des demandes ⁷ ✗	14 jours ⁷	Pour 100 % des demandes	—
Livrer les fichiers liés à une demande de reproduction de document en 15 jours ouvrables , pour toute demande de 35 fichiers ou moins	Pour 90 % des demandes	— ⁸	— ⁸	—	—

5. Le délai de réponse représente la période entre la réception de la demande et l'envoi d'une réponse complète ou partielle.

6. Ces chiffres englobent les services à tous les types de clientèles : citoyens, entreprises, ministères et organismes.

7. De nombreux échanges avec les éditeurs occasionnent souvent des délais. À noter que le résultat représente un échantillon du service fourni. Les données, prises sur deux périodes de 20 jours ouvrables consécutifs, sont compilées pour évaluer l'engagement.

8. La plateforme utilisée pour les demandes de reproductions a été changée en fin d'exercice financier et les données ne sont plus disponibles. Des travaux sont en cours pour obtenir les données sur la nouvelle plateforme.

Suivi des plaintes

BAnQ place la satisfaction des usagers au cœur de ses priorités. L'institution traite leurs commentaires¹ avec objectivité, intégrité, impartialité et équité. Elle accueille ceux-ci dans une perspective d'amélioration continue et adopte une approche qui attache autant d'importance à la prévention qu'au règlement des plaintes.

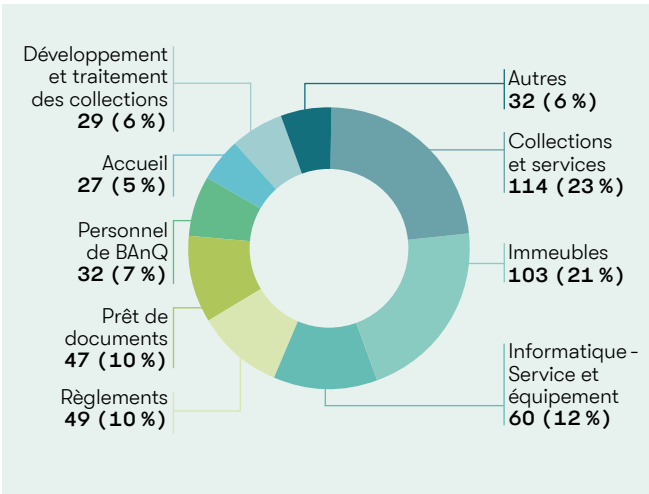
TABLEAU 1
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers

	2023-2024	2022-2023
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers (jours)	12	13

TABLEAU 2
Commentaires et plaintes des usagers

	2023-2024	2022-2023
Commentaires	175	126
Plaintes	493	429
TOTAL	668	555

GRAPHIQUE 1
Objets des plaintes pour l'exercice 2023-2024



1. En vertu du Règlement sur la gestion des commentaires des usagers, accessible à banq.qc.ca.

Rapport d'activités de la protectrice des usagers de BAnQ

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. En vertu du Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ², le protecteur a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager de l'institution qui, après avoir épuisé tous les recours internes normaux à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services offerts par BAnQ. Il a aussi pour fonction de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre ses recommandations aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, trois plaintes ont été portées à l'attention de M^e Julie Girard, protectrice des usagers de BAnQ. Celles-ci ont été jugées irrecevables en raison du fait que les recours internes n'avaient pas été épuisés préalablement. Les usagers ont été invités à se prévaloir des mécanismes à leur disposition.

Par ailleurs, la protectrice n'est pas intervenue à la suite d'une communication reçue d'un membre du personnel de BAnQ en lien avec une plainte éventuelle. Cette dernière n'a jamais été soumise par l'utilisateur à l'attention de la protectrice, comme l'exige le règlement.

Enfin, une observation a été formulée relativement au bruit produit par certains usagers. Aucune plainte n'ayant toutefois été officiellement logée, la protectrice n'est pas intervenue.

2. Le Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ et la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ sont accessibles à banq.qc.ca.



BAnQ, c'est...

cultiver le plaisir
et le bonheur
d'apprendre,
de lire et de
découvrir.

Les ressources utilisées

- 82 Utilisation des ressources humaines
- 85 Utilisation des ressources financières
- 86 Utilisation des ressources informationnelles

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABEAU 3
Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2024	2023	ÉCART
Archives nationales	104	105	-1
Bibliothèque nationale	121	115	6
Grande Bibliothèque	311	288	23
Autres secteurs d'activité	182	156	26
TOTAL	718^{1,2}	664¹	54¹

Formation et perfectionnement du personnel

TABEAU 4
Proportion de la masse salariale investie en formation³

	2023 (%)	2022 (%)
Proportion de la masse salariale	1,19	1,23

TABEAU 5
Nombre moyen de jours de formation par personne³

	2023	2022
Cadre	4,42	3,58
Professionnel	2,16	1,20
Fonctionnaire	0,91	1,79
TOTAL⁴	1,62	1,57

1. Inclut les surnuméraires.

2. En 2023-2024, BAnQ a obtenu un financement pour l'embauche de membres du personnel occasionnels et surnuméraires afin de travailler sur des projets spéciaux et de répondre aux besoins des services.

3. Cette reddition de comptes doit être faite pour l'année civile.

4. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

TABLEAU 6

Somme allouée par personne¹

	2023 \$	2022 \$
Somme allouée par personne ²	844,58	709,85

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de membres du personnel réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite)

durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen de membres du personnel au cours de cette même période.

TABLEAU 7

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2023-2024 (%)	2022-2023 (%)	2021-2022 (%)
Taux de départ volontaire	9,12	12,36	10,56

TABLEAU 8

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	20	21	15

En 2023-2024, on note une baisse du taux de départ volontaire du personnel régulier à BAnQ. Cette diminution s'explique par une période d'après-pandémie où l'avenir semble plus favorable. Le renouvellement des conventions collectives des deux unités syndicales de BAnQ, se traduisant par des conditions de travail plus attrayantes, contribue certainement à la rétention du personnel.

C'est aussi le fruit des mesures innovantes mises en place par l'institution au cours des dernières années, à commencer par un cadre flexible de télétravail permettant un meilleur équilibre entre les activités personnelles, familiales et professionnelles. Une démarche en équité, diversité et inclusion a par ailleurs vu le jour au cours de l'exercice, dans le but de créer un environnement de travail plus équitable et inclusif favorisant l'épanouissement de tous les membres du personnel.

1. Cette reddition de comptes doit être faite pour l'année civile.
2. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Régionalisation de 5000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise¹ : la régionalisation de 5000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

À BAnQ, la régionalisation de 21 emplois est visée pour le 30 septembre 2028. Au 31 janvier 2024, la moitié de la cible était atteinte. Onze emplois avaient été régionalisés, comparativement à 8 à pareille date en 2023, principalement à la suite de déménagements de membres du personnel en région. Cette démarche est facilitée par la politique de télétravail flexible et l'implantation de solutions technologiques plus performantes permettant le travail collaboratif en ligne.

TABEAU 9
Emplois régionalisés au 31 janvier 2024²

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR BAnQ AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR BAnQ DU 1 ^{er} OCTOBRE 2018 AU 31 JANVIER 2024
21	11

1. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

2. Emplois régionalisés au 31 janvier 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

Utilisation des ressources financières

TABLEAU 10
Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024 ¹ (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES AU 31 MARS 2024 (000 \$)	ÉCART (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2022-2023 ² (000 \$)
Archives nationales	16 277	16 564	287	15 655
Bibliothèque nationale	9 401	9 994	593	9 063
Grande Bibliothèque	29 217	30 201	984	27 717
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire	3 205	3 323	118	3 256
Contributions octroyées aux organismes	3 709	3 574	(135)	3 061
Directions en soutien aux missions	24 069	25 207	1 138	21 405
Frais financiers, amortissements et perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	21 442	22 475	1 033	21 363
TOTAL	107 320	111 338	4 018	101 520

Les dépassements budgétaires des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, de la Grande Bibliothèque et des directions en soutien aux missions résultent des négociations des conventions collectives des membres du personnel syndiqués de BAnQ.

L'économie par rapport au budget des contributions octroyées aux organismes découle d'un délai dans la réallocation d'une contribution additionnelle non récurrente.

Finalement, le dépassement budgétaire des frais financiers s'explique par la hausse des taux d'intérêt des emprunts liés aux maintien des actifs.

1. Budget de dépenses 2023-2024, Crédits et dépenses des portefeuilles.
2. Comptes publics 2022-2023.

Utilisation des ressources informationnelles

La poursuite de la transformation numérique de BAnQ et son nouveau plan stratégique ont orienté les projets menés au cours de l'année. Plusieurs actions ont été effectuées pour améliorer la performance de l'institution et ses services aux utilisateurs.

- Fin du programme Portfolio, Pivotal, MondoGateway et InMedia (PPMI), qui a permis la mise à jour de quatre des systèmes informatiques fondamentaux de BAnQ. Ce développement crucial pour BAnQ a renforcé sa capacité d'offrir des services numériques plus efficaces et plus accessibles à la population. Une réalisation notable cette année : le nouvel abonné accède instantanément aux services en ligne, y compris à la réservation de livres.
- Poursuite des travaux de mise à jour technologique de la plateforme IDEL utilisée pour le dépôt légal des documents numériques, qui permettra de renforcer la sécurité de la plateforme et de garantir sa durabilité technologique.
- Début des travaux préparatoires pour remplacer la plateforme de prêt entre bibliothèques VDX. Celle-ci n'étant plus adaptée et en fin de vie annoncée par le fournisseur, nous cherchons une solution plus performante qui permettra d'optimiser les processus de prêt et favorisera la coopération entre les bibliothèques.
- Mise en place du volet informatique du projet *Empruntez un parc national*, en collaboration avec la Sépaq, qui offre aux abonnés de BAnQ la possibilité d'emprunter gratuitement un laissez-passer pour certains parcs.
- Réalisation des tâches techniques permettant le repositionnement de BAnQ numérique, qui regroupe dorénavant uniquement le contenu patrimonial des collections de BAnQ. Cela a permis d'augmenter la visibilité et l'accessibilité de celui-ci.
- Dans la foulée de la mise en ligne du nouveau site du Service québécois du livre adapté (SQLA) et des commentaires et avis reçus, mise en place de tests utilisateurs avec des experts en accessibilité ainsi qu'avec des abonnés et non-abonnés au SQLA. Ces tests ont permis d'améliorer la navigation et l'accès au nouveau site, assurant ainsi une accessibilité maximale pour tous les usagers.
- Déploiement de la plateforme Zendesk auprès de plusieurs membres du personnel qui assurent les communications avec le public dans le but de renforcer le soutien aux utilisateurs en simplifiant l'accès à l'assistance et en accélérant la réponse aux demandes.
- Poursuite des travaux d'implantation de la plateforme de gestion des identités et des accès et élaboration d'une preuve de concept pour la fédération d'identités avec le milieu scolaire. Ces travaux visent à renforcer la sécurité et à faciliter l'authentification des utilisateurs, assurant ainsi une gestion fluide et sécurisée des accès aux ressources de BAnQ.
- Soutien au transfert des actifs informationnels internes vers les plateformes Teams et SharePoint. Cette transition permet l'accès et la collaboration en regroupant les ressources dans un environnement numérique sécurisé et intégré.
- Mise en place d'une nouvelle solution de gestion des demandes de reproduction en remplacement de l'ancienne devenue désuète. Elle optimise et actualise le processus de traitement des demandes de personnes souhaitant obtenir des reproductions de documents patrimoniaux conservés par BAnQ.
- En partenariat avec les organismes qui relèvent du ministère de la Culture et des Communications, publication de l'appel d'offres et sélection de la solution de gestion des consentements et des préférences. Cette étape clé permettra de respecter les règles en matière de protection de la vie privée, offrant ainsi une transparence accrue et une meilleure expérience utilisateur.

- Mise en place d'une plateforme pour la gestion des campagnes de collecte annuelle des déclarations de conflits d'intérêts et des adhésions au code d'éthique des membres du personnel. Celle-ci simplifie le processus de déclaration et facilite la gestion et les suivis réglementaires.
- Migration des contenus de certains anciens sites Web vers Drupal, la plateforme d'édition du nouveau site de BAnQ, et vers des plateformes libres de droits. Cette transition vise à moderniser la présence en ligne de BAnQ en favorisant des technologies plus modernes et abordables, tout en garantissant une gestion plus efficace et une meilleure accessibilité du contenu.
- Mise en place de la plateforme Elia.one pour simplifier la réservation de bureaux dans l'aire administrative de la Grande Bibliothèque pour les membres du personnel qui travaillent occasionnellement sur place.
- Publication d'un appel d'offres et adjudication du mandat pour une nouvelle plateforme destinée à remplacer les systèmes de gestion des ressources humaines et de paie. Cette étape marque un progrès significatif dans la modernisation des outils administratifs.
- Implantation de la solution Google Analytics 4 (GA4) dans toutes les plateformes numériques de BAnQ. Cette transition obligatoire permet de bénéficier d'outils d'analyse plus avancés pour mieux comprendre l'engagement des utilisateurs et optimiser les services en ligne en fonction des comportements observés.

BAnQ a progressé dans l'évolution nécessaire de ses systèmes, en veillant notamment à respecter les normes et règles du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, ainsi que les obligations liées à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ, c. 25, et au décret infonuagique.

- Pour répondre aux exigences en matière de protection des renseignements personnels, production d'un inventaire des données et des fichiers témoins pour l'arrimer à la politique de confidentialité de l'institution. Ces actions assurent que la gestion des données personnelles est conforme aux normes légales et réglementaires, protégeant ainsi l'intégrité et la confidentialité des informations des usagers.
- Déploiement progressif de la téléphonie Teams sur l'ensemble des postes téléphoniques de BAnQ. Cette initiative vise à moderniser le système de communication en intégrant des fonctionnalités avancées pour améliorer la collaboration et la connectivité entre les équipes, quel que soit leur lieu de travail.
- Campagne de sensibilisation à la cybersécurité pour conscientiser le personnel aux risques numériques. Cette initiative comprend des formations, des simulations d'attaques et des mises à jour régulières des politiques de sécurité, visant à préserver l'intégrité des systèmes d'information et la protection des données sensibles.
- Déploiement de liens haute vitesse SD-WAN dans toutes les régions, améliorant significativement la connectivité et la performance réseau. Ce développement technologique offre une meilleure stabilité, réduit la latence et accroît la capacité de gestion du trafic, des attributs essentiels pour soutenir des activités décentralisées et améliorer l'accès aux ressources informatiques.
- Migration de la plateforme de gestion des connaissances du personnel vers Confluence Cloud. Cette transition améliore la collaboration et la gestion documentaire au sein de l'organisation et facilite l'accès au contenu.
- Test annuel du plan de relève pour évaluer les mesures de continuité des activités et en assurer l'efficacité. Ce test crucial permet de vérifier la robustesse des systèmes et des processus en situation d'urgence afin de maintenir l'accès aux services sans interruption, même dans des circonstances imprévues.
- Acquisition de nouveaux outils et services dans le cadre du Programme de rehaussement de la cybersécurité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ces investissements incluent des solutions de sécurité (SOC/SIEM), des gestionnaires d'agents conversationnels ainsi que des outils pour la sécurité du code. Ces ressources avancées renforcent la défense contre les cybermenaces et améliorent la capacité à protéger les données et les infrastructures critiques.
- Dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique, validation de la solution d'hébergement dans les centres gouvernementaux et début des travaux techniques préparatoires. Cette étape cruciale assure que les infrastructures seront prêtes à intégrer les centres de traitement informatique gouvernementaux avant la transition complète vers l'inonuagique.
- En vue de la transition infonuagique, réalisation d'un diagnostic complet et d'une analyse des actifs informationnels sur place afin de concevoir une architecture infonuagique cible. Cette démarche permet d'établir des plans précis pour la migration vers le nuage, accompagnés d'une estimation détaillée des coûts. Ce processus facilite une transition optimisée et économiquement viable vers des solutions de stockage et de gestion de données en infonuagique.

- Amélioration de la stratégie de sécurité des données avec la mise en place de sauvegardes opérationnelles en infonuagique. Cette initiative assure une copie régulière et sécurisée des données critiques vers le nuage, offrant une récupération rapide et fiable en cas de perte de données ou d'autres incidents informatiques.
- Passage complet aux services du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) pour la réseautique et les télécommunications. Cette migration permet de faire bénéficier BAnQ de la robustesse et de la sécurité accrues offertes par le RISQ, améliorant ainsi les communications informatiques internes et externes.

Ces changements et améliorations témoignent de l'engagement de BAnQ à fournir à son personnel et à ses utilisateurs des services de télécommunication de haute qualité, offrant une connectivité rapide, fiable et sécurisée.

TABLEAU 11

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹	4 040,7	226,6
Activités ²	7 265,3	6 911,8
TOTAL	11 306	7 138,4

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.
2. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Autres exigences

92	Gestion des effectifs
93	Développement durable
100	Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
100	Accès à l'égalité en emploi
103	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
104	Gouvernance des sociétés d'État
117	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
120	Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration
122	Égalité entre les femmes et les hommes
123	Politique de financement des services publics

Gestion des effectifs

TABLEAU 12
Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹

CATÉGORIE	2023-2024				2022-2023	ÉVOLUTION
	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	
Personnel d'encadrement	82 192	0	82 192	45,01	43,51	1,50
Personnel professionnel	447 958	3 198	451 156	247,03	223,96	23,07
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	546 943	5 228	552 171	302,34	291,91	10,43
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17 531	202	17 733	9,71	9,74	-0,03
Étudiants et stagiaires	5 307	0	5 307	2,91	2,12	0,79
TOTAL	1 099 931	8 628	1 108 559	607,00	571,23	35,77

En 2023-2024, 1 108 559 heures ont été rémunérées par BAnQ, ce qui correspond à 607 équivalents temps complet (ETC). La cible maximum de 1 119 522 heures rémunérées, soit 613 ETC, a donc été respectée.

Contrats de service

TABLEAU 13
Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	1	42 000
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	94	15 936 364
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICE	95	15 978 364

1. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.
2. Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Développement durable

Plusieurs actions entreprises par BAnQ au cours des années témoignent de son engagement naturel envers les principes du développement durable, notamment en ce qui a trait à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. La volonté de l'institution de contribuer à faire du Québec une société apprenante s'inscrit dans la même logique : celle d'être collectivement en mesure de comprendre les

enjeux mondiaux contemporains et d'y offrir une réponse adaptée. Les réalisations de 2023-2024, première année du nouveau Plan d'action de développement durable, confirment la volonté de BAnQ de bien faire les choses, au bénéfice des générations actuelles et futures. Vous trouverez à banq.qc.ca le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de BAnQ.

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

SOUS-OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	1. Outiller les publics de BAnQ pour être des acteurs d'une transition socioécologique juste	Nombre de participants aux activités favorisant la transition socioécologique juste et le développement durable <i>Mesure de départ : 16 925 participants (2022-2023)</i>	+ 2 % par rapport à l'année précédente	+ 13 % par rapport à 2022-2023 
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	2. Accroître le nombre de collaborations avec les partenaires communautaires pour rejoindre les populations vulnérables ou marginalisées	Nombre de participants aux activités d'inclusion sociale <i>Mesure de départ : 238 participants (2022-2023)</i>	+ 10 % par rapport à l'année précédente	+ 21 % par rapport à 2022-2023 
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	3. Renforcer le dialogue interculturel entre la nation québécoise et les peuples autochtones et les Inuits au Québec	Nombre d'initiatives réalisées en collaboration avec des partenaires autochtones <i>Mesure de départ : 10 (2022-2023)</i>	+ 1	+ 1 
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	4. Développer institutionnellement les valeurs EDI en vue d'offrir un environnement inclusif et accessible pour mieux répondre aux besoins de la société québécoise	Niveau de maturité de l'index d'inclusion	70,8 %	70,8 % 

SOUS-OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	5. Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des membres du personnel	Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des membres du personnel	Établir la mesure de départ	Commencé ✖
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	6. Réduire les émissions de GES des édifices dont BAnQ est propriétaire	Réduction des émissions de GES en tonnes d'équivalent CO ₂ (t éq. CO ₂) liées à la consommation énergétique des bâtiments dont BAnQ est propriétaire Mesure de départ : 441 t éq. CO ₂ (2021-2022)	- 2 % par rapport à la mesure de départ	- 60 % ✔
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	7. Adopter des pratiques de gestion des matières résiduelles exemplaires	Proportion d'établissements en usage dont BAnQ est propriétaire attestés IOR+ niveau Performance et Performance+	—	—
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	8. Évaluer la durabilité des interventions structurantes de BAnQ	Proportion des interventions structurantes adoptées au cours de l'exercice ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : 0 % (2022-2023)	50 %	100 % ✔
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	9. Instaurer une gestion responsable des pratiques et des outils numériques	Amélioration annuelle de l'indice de maturité numérique responsable Mesure de départ : Indice de maturité numérique responsable : 10 % (2021-2022)	10 %	Commencé ✖
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	10. Acquérir de manière responsable	Proportion des acquisitions responsables parmi les acquisitions totales effectuées par BAnQ Mesure de départ : 33 % (2022-2023)	35 %	25,25 % ✖

Synthèse des activités

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	1. Outiller les publics de BAnQ pour être des acteurs d’une transition socioécologique juste	Nombre de participants aux activités favorisant la transition socioécologique juste et le développement durable <i>Mesure de départ : 16 925 participants¹ (2022-2023)</i>	+ 2 % par rapport à l'année précédente	+ 13 % par rapport à 2022-2023 ✓

En 2023-2024, 19 113 usagers ont pris part aux 717 activités favorisant la transition socioécologique juste et le développement durable offertes par BAnQ, soit une hausse de 13 % par rapport à l’an dernier. Parmi les activités réalisées, soulignons l’accueil de groupes d’adultes en

francisation et de nouveaux arrivants, des ateliers de recherche d’emploi, des activités d’initiation au numérique et des ateliers sur l’histoire du Québec, par exemple sur l’histoire de l’agriculture, avec la présentation de documents rares conservés par BAnQ.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d’économie sociale	2. Accroître le nombre de collaborations avec les partenaires communautaires pour rejoindre les populations vulnérables ou marginalisées	Nombre de participants aux activités d’inclusion sociale <i>Mesure de départ : 238 participants (2022-2023)</i>	+ 10 % par rapport à l'année précédente	+ 21 % par rapport à 2022-2023 ✓

Au cours de l’exercice, 45 activités destinées à des clientèles marginalisées ont été proposées à la Grande Bibliothèque. Celles-ci ont rassemblé 289 participants. Des jeunes inscrits au programme TAPAJ de Spectre de rue ont ainsi pris part au projet *Parcelles* et ont jardiné tout l’été dans le potager du Jardin d’art de la Grande Bibliothèque, en plus de participer à des ateliers d’écriture et à diverses activités au Square (laboratoire de fabrication numérique). Pour une deuxième année consécutive, la Grande Bibliothèque a également été l’hôte de la

campagne de sensibilisation *Camelot d’un jour* du Groupe communautaire L’Itinéraire visant à sensibiliser la population à l’itinérance et à la réalité des camelots. Les fonds recueillis permettent à L’Itinéraire de poursuivre la réalisation de projets d’économie sociale ayant pour but d’accroître l’autonomie, les compétences et l’employabilité de personnes en situation de précarité.

1. La mesure de départ de 11 417 participants a été révisée après l’adoption du Plan d’action de développement durable en mars 2024. Le plan sera mis à jour avec la donnée 2022-2023 corrigée, soit 16 925 participants.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	3. Renforcer le dialogue interculturel entre la nation québécoise et les peuples autochtones et les Inuits au Québec	Nombre d'initiatives réalisées en collaboration avec des partenaires autochtones <i>Mesure de départ : 10 (2022-2023)</i>	+ 1	+ 1 

Un partenariat amorcé à l'été 2023 avec l'organisme culturel Minwashin permet à BAnQ de soutenir celui-ci dans le développement de la plateforme numérique *Nipakanatik*, mettant en valeur le patrimoine documentaire de la Nation Anicinabe. Dans l'optique d'enrichir la base de données, l'institution a fait don de près de 1300 photographies numérisées en haute résolution relatives aux communautés anicinabe. Elle a aussi entrepris

d'identifier les documents textuels et audiovisuels ainsi que les cartes et les plans en lien avec la Nation Anicinabe dans ses fonds d'archives et ses collections patrimoniales afin de les rendre accessibles sur la plateforme *Nipakanatik*. BAnQ a également offert de la formation à l'équipe de Minwashin et partagé son expertise-conseil en numérisation avec elle.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	4. Développer institutionnellement les valeurs EDI en vue d'offrir un environnement inclusif et accessible pour mieux répondre aux besoins de la société québécoise	Niveau de maturité de l'index d'inclusion	70,8 %	70,8 % 

Mesuré dans le cadre d'un sondage de mobilisation mené à l'automne 2023, l'index d'inclusion révèle que BAnQ se situe en zone de vigilance quant à son niveau de maturité en équité, diversité et inclusion (EDI). Le déploiement d'une démarche en EDI au sein de l'organisation

en 2023-2024, ponctué notamment par une tournée des directions, la préparation d'un plan de communication et le lancement d'un comité de travail, permettra de soutenir le développement d'une culture de plus en plus inclusive au cours des années à venir.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	5. Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des membres du personnel	Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des membres du personnel	Établir la mesure de départ	Commencé 

En vue d'identifier les mesures à mettre en place pour encourager la mobilité durable, les membres du personnel ont été invités à répondre à un sondage mené par le Bureau de coordination du développement durable, en collaboration avec l'Association des centres de gestion des déplacements du Québec, sur les déplacements

domicile-travail et professionnels des employés et employées de l'État. Prévues pour février, la date de clôture de ce sondage a toutefois été reportée après le 31 mars, afin de permettre l'atteinte d'un taux de réponse suffisamment élevé pour établir une mesure de départ fiable.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	6. Réduire les émissions de GES des édifices dont BANQ est propriétaire	Réduction des émissions de GES en tonnes d'équivalent CO ₂ (t éq. CO ₂) liées à la consommation énergétique des bâtiments dont BANQ est propriétaire Mesure de départ : 441 t éq. CO ₂ (2021-2022)	- 2 % par rapport à la mesure de départ	- 60 ¹ % 

Selon la plus récente collecte de données énergétiques menée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le parc immobilier de BANQ a émis 178 t éq. CO₂ en 2022-2023¹, ce qui représente une amélioration notable par rapport à 2021-2022 alors que 441 t éq. CO₂ étaient émises.

Cette réduction importante des émissions de GES est principalement attribuable à la diminution de la consommation de gaz naturel. À la Bibliothèque nationale (site Rosemont), les deux chaudières à vapeur ont été remplacées par des chaudières électriques. À la bibliothèque Saint-Sulpice, le système de chauffage est désormais électrique; l'alimentation en gaz a été débranchée.

1. La collecte de données énergétiques réalisée en novembre 2023 portait sur les données de l'exercice 2022-2023.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	7. Adopter des pratiques de gestion des matières résiduelles exemplaires	Proportion d'établissements en usage dont BAnQ est propriétaire attestés IOR+ niveau Performance et Performance+	—	—

BAnQ a entamé les démarches pour s'inscrire au programme de reconnaissance ICI on RECYC+ de RECYC-QUÉBEC, qui a pour objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion

des matières résiduelles. La Bibliothèque nationale (site Rosemont) a été choisie comme l'édifice où sera amorcé le processus d'attestation.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	8. Évaluer la durabilité des interventions structurantes de BAnQ	Proportion des interventions structurantes adoptées au cours de l'exercice ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : 0 % (2022-2023)	50 %	100 % 

Adopté par le conseil d'administration le 22 novembre 2023, puis par le gouvernement le 20 mars 2024, le plan stratégique 2023-2027 a fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. Les orientations et les objectifs stratégiques ont été analysés au regard des 20 thèmes de l'Outil d'évaluation de la durabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte

contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. L'expérience a permis d'établir que le plan met en lumière six principaux thèmes auxquels BAnQ contribuera par ses engagements pour 2023-2027, notamment la protection du patrimoine et la valorisation de la culture.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	9. Instaurer une gestion responsable des pratiques et des outils numériques	Amélioration annuelle de l'indice de maturité numérique responsable <i>Mesure de départ : Indice de maturité numérique responsable : 10 % (2021-2022)</i>	10 %	Commencé 

BAnQ veillera à remplir le Tableau de mesure de la maturité des ministères et organismes gouvernementaux du Québec en regard des pratiques écoresponsables liées aux technologies

de l'information et des communications (TIC) 2023-2024 d'ici le 15 juin 2024.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	RÉSULTAT 2023-2024
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	10. Acquérir de manière responsable	Proportion des acquisitions responsables parmi les acquisitions totales effectuées par BAnQ <i>Mesure de départ : 33 % (2022-2023)</i>	35 %	25,25 % 

En vertu du nouveau Règlement de gestion contractuelle adopté par BAnQ le 20 mars 2024, les activités contractuelles de l'institution doivent, autant que possible, contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de développement durable. Au cours de l'exercice 2023-2024,

BAnQ a conclu 99 contrats affichés au Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), parmi lesquels 25 comportaient des modalités liées au développement durable.

Divulgestion d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics

À la suite de l’entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics* le 1^{er} mai 2017, aucune divulgation n’a été reçue par la responsable du suivi des divulgations à BAnQ au 31 mars 2024.

Accès à l’égalité en emploi

Données globales

TABEAU 14
Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier	718
--	-----

TABEAU 15
Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d’emploi, en 2023-2024

RÉGULIER ¹	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
38	114 ¹	12	2

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

TABEAU 16
Embauche de membres de groupes cibles en 2023-2024

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier ²	38	14	— ³	0	0	14	36,84
Occasionnel	114	21	—	0	8	29	25,44
Étudiant	12	4	—	0	0	4	33,33
Stagiaire	2	1	—	0	0	1	50,00

1. En 2023-2024, BAnQ a obtenu un financement pour l’embauche de membres du personnel occasionnels afin de travailler sur des projets spéciaux et de répondre aux besoins des services.

2. Le nombre d’embauches selon le statut d’emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

3. — : non disponible.

TABLEAU 17

Évolution du taux d'embauche global de membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2023-2024 (%)	2022-2023 (%)	2021-2022 (%)
Régulier ¹	36,84	25,53	24,14
Occasionnel	25,44	16,88	17,14
Étudiant	33,33	37,50	12,50
Stagiaire	50,00	50,00	0,00

TABLEAU 18

Évolution de la présence de membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — résultats comparatifs au 31 mars

GROUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2024	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2024 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2023 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2022 (%)
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Autochtones	5	0,70	5	0,75	3	0,51
Personnes handicapées	17	2,37	14	2,11	10	1,71

TABLEAU 19

Évolution de la présence de membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultats comparatifs au 31 mars

GROUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2024	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2024 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2023 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2022 (%)
MVE Montréal/Laval	143	21,73	123	20,47	116	20,86
MVE Outaouais/ Montréal	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Estrie/Lanaudière/ Laurentides	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Capitale- Nationale	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Autres régions	0	0,00	0	0,00	0	0,00

1. Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

TABLEAU 20

Présence de membres des minorités visibles et ethniques au sein de l’effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d’encadrement au 31 mars 2024

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	7	15,56

Femmes

TABLEAU 21

Taux d'embauche de femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	RÉGULIER ¹	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	38	114	12	2	166
Nombre de femmes embauchées	19	75	6	1	101
Taux d'embauche de femmes	50,00 %	65,79 %	50,00 %	50,00%	60,84 %

TABLEAU 22

Taux de présence de femmes dans l’effectif régulier au 31 mars 2024

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	45	281	186	197	0	9	718
Nombre total de femmes	27	174	112	127	0	0	440
Taux de représentation des femmes	60,00 %	61,92 %	60,22 %	64,47 %	—	0,00%	61,28 %

1. Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹

BAnQ s'est engagée dans une démarche en équité, diversité et inclusion qui vise à favoriser l'épanouissement de l'ensemble des membres du personnel. Les actions et mesures suivantes ont été mises en place pour favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de tous les groupes cibles.

- Embauche d'un conseiller en EDI pour une durée d'un an avec le mandat de mettre en place la démarche et le plan d'action en EDI.
- Utilisation des données statistiques pour responsabiliser et sensibiliser la haute direction relativement aux écarts de représentation, en identifiant les moyens de combler les écarts existants.
- Diversification des sources de recrutement (agences, annonces, organismes en employabilité, établissements d'enseignement, centres d'emploi, associations professionnelles, etc.) pour joindre tous les groupes historiquement marginalisés.
- Prises de contact avec des organismes en employabilité dans le but de développer des partenariats et de diversifier les bassins de candidatures.
- Recensement des accommodements possibles pour les personnes en situation de handicap.
- Mention dans les affichages de postes que les personnes en situation de handicap peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.
- Offre de mesures d'adaptation aux candidats sélectionnés qui se trouvent en situation de handicap, en fonction de leurs besoins.
- Insertion d'un indicateur de succès en EDI dans le sondage de mobilisation réalisé auprès du personnel, afin de mesurer l'environnement d'inclusion à BAnQ.
- Création d'une section EDI dans l'intranet pour partager les informations relatives à la démarche EDI, avec une boîte à outils et des ressources pour développer un langage commun et des connaissances sur les concepts clés.
- Consultation des membres du personnel ainsi que de leurs représentantes et représentants syndicaux sur les objectifs poursuivis par le programme d'accès à l'égalité en emploi, sur les diverses mesures adoptées et leurs modalités d'application, sur l'échéancier, sur l'évolution du plan d'action EDI ainsi que sur les résultats obtenus.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Les administrateurs et les dirigeants de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, adopté en 2016

et mis à jour en 2017 (reproduit à l'annexe 1 et accessible à banq.qc.ca). En 2023-2024, aucun cas de transgression au Code n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

1. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Gouvernance des sociétés d'État

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ a tenu 11 séances au cours de l'exercice 2023-2024 : le 5 mai, le 21 juin, le 17 juillet, le 6 septembre, les 17 et 23 octobre, le 22 novembre, le 7 décembre, le 11 janvier, ainsi que les 20 et 28 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil a :

► SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ D'AUDIT, DES RISQUES ET DES FINANCES :

- APPROUVÉ les états financiers au 31 mars 2023;
- ADOPTÉ le budget annuel 2023-2024;
- ADOPTÉ le budget annuel 2023-2024 révisé;
- APPROUVÉ le tableau de bord des risques stratégiques 2023;
- ADOPTÉ la tarification des services offerts par BAnQ pour 2024;
- ADOPTÉ les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF);
- ADOPTÉ le Règlement de gestion contractuelle.

► SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE :

- ADOPTÉ le Règlement de gouvernance et de régie interne.

► SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ DES USAGERS :

- ADOPTÉ le plan d'action relatif aux services adaptés 2023-2024;
- ADOPTÉ la mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens.

► APPROUVÉ :

- les quatre demandes suivantes :
 - la demande de mandat pour le renouvellement de la convention collective de travail entre BAnQ et son personnel de soutien et technique représenté par le Syndicat des travailleuses et travailleurs uni-e-s de BAnQ-CSN;

- la demande de mandat pour le renouvellement de la convention collective de travail entre BAnQ et son personnel professionnel représenté par le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec;
- la demande pour autoriser l'application de l'échelle salariale des professionnels syndiqués aux conseillers en ressources humaines rétroactivement au 1^{er} avril 2020;
- la demande pour autoriser la hausse à 23 % du quota d'emplois de niveau de complexité supérieure du personnel professionnel de BAnQ;

- l'octroi d'un contrat de gré à gré à Pamplemousse Productions inc. pour la réalisation du projet audiovisuel *Avant de partir*, pour une période de trois ans, pour un montant maximal de 2 440 200 \$; et AUTORISÉ la pdg et le directeur général de l'administration et des finances à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin;
- l'octroi d'un contrat de gré à gré à Micro Logic pour la mise en place d'une copie de sauvegarde opérationnelle en infonuagique, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} août 2023, pour un montant maximal de 1 291 295,41 \$; et AUTORISÉ la pdg et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin;
- l'octroi de contrats à la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la réalisation du projet de requalification de la bibliothèque Saint-Sulpice, pour un montant maximal de 2 311 200 \$; et AUTORISÉ la pdg et le directeur général de l'administration et des finances à signer les protocoles d'entente avec la SQI au nom de BAnQ.

► ADOPTÉ :

- le rapport annuel d'activités 2022-2023;
- le plan stratégique préliminaire 2023-2027; et AUTORISÉ BAnQ à le présenter au ministère de la Culture et des Communications et au Secrétariat du Conseil du trésor;

- le plan stratégique 2023-2027 ;
et AUTORISÉ BAnQ à le soumettre au ministère de la Culture et des Communications et au Secrétariat du Conseil du trésor ;
- le tableau synoptique du plan d'action de développement durable 2023-2028 ;
- le tableau synoptique amendé et le plan d'action de développement durable 2023-2028 ;
- la Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ;
- la Politique de développement des collections de la Bibliothèque nationale ;
- l'institution d'un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, permettant à BAnQ d'emprunter un montant maximal de 98 590 057 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications ;
- le calendrier des séances 2023-2024 qui résultera de la consultation des membres.

► **AUTORISÉ :**

- l'octroi d'un contrat à DLGL Technologies Corporation pour l'implantation, le soutien et l'évolution du système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie, pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2024, pour un montant maximal de 1 615 305 \$ ventilé comme suit :
 - un montant de 1 303 175 \$ pour les licences d'utilisation et les demandes de changement au logiciel imputés au fonds de fonctionnement ;
 - un montant de 312 130 \$ pour les travaux d'implantation imputés au fonds d'investissement ;

et AUTORISÉ la pdg et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin ;

- l'octroi d'un contrat d'une durée de deux ans à Services documentaires multimédia (SDM) inc. pour l'établissement de notices bibliographiques complètes pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026 dans le cadre du Service québécois de traitement documentaire pour une somme maximale de 5 000 000 \$, sous réserve de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation pour les années 2024-2025 et 2025-2026 ;
et AUTORISÉ la pdg et le directeur général de la Grande Bibliothèque à signer le contrat de service au nom de BAnQ ;
- BAnQ, à la suite d'un appel d'offres public, à octroyer un contrat pour les services d'une agence de gardiennage, pour un montant total estimé à 12 000 000 \$ avant les taxes applicables, pour une période maximale de cinq ans, incluant toute prolongation ;
et AUTORISÉ la pdg et le directeur général de l'administration et des finances à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin ;
- la réalisation d'un appel d'offres public visant l'acquisition de deux unités de stockage NAS, incluant un contrat d'entretien de cinq ans, pour un montant maximum de 3 928 262 \$ avant les taxes applicables ;
et AUTORISÉ la pdg et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin ;
- la pdg à accorder l'agrément aux organismes listés dans le document intitulé « Liste des agréés pour le programme d'agrément 2024-2026 » et à signer les lettres d'annonces aux organismes bénéficiaires.

► ABROGÉ :

- la Politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels adoptée en juin 2011, suivant la résolution RES-2011-07;
- les Règles de gouvernance et de régie interne de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adoptées en 2016 et modifiées en 2017, à l'exception de l'Annexe III, Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ;
- la Politique de développement des collections patrimoniales de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- les articles 6.19 et 7 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adoptée en 2016 et modifiée pour la dernière fois le 7 décembre 2023 (RÉS CA-2023-35).

► NOMMÉ :

- Michel Hamelin membre du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat se terminant le 19 juin 2024;
- les membres des comités du conseil d'administration pour des mandats se terminant le 30 juin 2024.

► PRIS ACTE :

- du dépôt de l'offre d'achat d'Hydro-Québec, telle que signée le 18 juillet 2023, portant sur une parcelle de terrain désignée comme étant une partie du lot numéro 5 878 1.1 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
APPROUVÉ le projet d'acte de vente qui reprend les dispositions de l'offre d'achat signée par les parties et
PERMIS des modifications et corrections mineures, le cas échéant;
et AUTORISÉ la pdg et le directeur général de l'administration et des finances :
 - a. à signer conjointement au nom de BAnQ l'acte de vente;
 - b. à faire toute déclaration, reconnaître tout état de fait relatif à BAnQ ou à ses affaires et signer tout document qu'ils jugeront utiles ou nécessaires;le tout sous réserve qu'une autorisation du gouvernement ait été obtenue permettant la vente du terrain.

► REMPLACÉ :

- les seuils d'appels d'offres public de « 25 000 \$ » pour les contrats d'approvisionnement et de « 100 000 \$ » pour les contrats de service par, respectivement, les seuils de « 30 300 \$ » et « 121 200 \$ » dans les articles 7.1, 7.2, 7.4, 7.5, 7.6, 7.8, 7.9, 7.11, 7.12, 7.14 et 7.15 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ et effectué les modifications de concordance.

► PRÉVU :

- qu'à la suite du processus de sélection, les membres du conseil se prononcent sur la candidature retenue pour le poste de directeur général des ressources humaines.

► SOULIGNÉ :

- le travail et l'apport significatif de Marie-Dominique Bélisle au cours de toutes ses années au service de BAnQ.

Fonctionnement des comités

Comité d'audit, des risques et des finances

Le comité d'audit, des risques et des finances est formé de trois membres indépendants dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au Code des professions (RLRQ, c. C-26). Ce membre est président d'office du comité.

Composition du comité au 31 mars 2024

MICHEL HAMELIN, président
GASTON BELLEMARE
NADINE LE GAL

Le comité a tenu 7 réunions durant l'exercice 2023-2024, aux dates suivantes : 3 mai, 9 juin, 29 septembre, 17 et 22 novembre, 8 janvier et 6 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

► RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'approuver les états financiers au 31 mars 2023;
- d'adopter le budget annuel 2023-2024;
- d'adopter le budget annuel 2023-2024 révisé;
- d'adopter la tarification des services offerts par BANQ pour 2024;
- d'adopter le tableau de bord des risques stratégiques 2023;
- d'adopter les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF).

► ADOPTÉ :

- le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2023-2024, tel que déposé;
- le plan annuel d'audit interne 2024-2025.

► APPROUVÉ :

- la modification au plan d'audit interne 2023-2024.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2024

GASTON BELLEMARE, président
CHANTAL BRODEUR
MICHEL HAMELIN

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2023-2024, aux dates suivantes : 6 juin, 26 octobre et 3 novembre. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

► RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'abroger les Règles de gouvernance et de régie interne de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adoptées en 2016 et modifiées en 2017 (RÉS CA-2017-19), à l'exception de l'Annexe III, Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BANQ;
- d'adopter le Règlement de gouvernance et de régie interne tel que proposé.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est formé de quatre membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2024

CHANTAL BRODEUR, présidente
LINDA BEAUPRÉ
MICHEL DE CÉSARÉ
THERESA ROWAT

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2023-2024, aux dates suivantes : le 27 avril et le 9 novembre.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des usagers

Le comité des usagers est formé du membre-usager de BAnQ nommé par le gouvernement, d'un administrateur, de membres externes et d'un membre du personnel de BAnQ provenant de chacune des directions générales suivantes : Direction générale de la Bibliothèque nationale, Direction générale des Archives nationales et Direction générale de la Grande Bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2024

MICHEL DE CÉSARÉ, président

THERESA ROWAT

NICHOLAS COTTON LIZOTTE, membre externe

ANNE JARRY, membre externe

MARTIN DUBOIS, directeur général de la Grande Bibliothèque

ELENA FRACAS, archiviste responsable des archives iconographiques, cartographiques, architecturales et audiovisuelles, Direction générale des Archives nationales

GENEVIÈVE GAMACHE-VAILLANCOURT, directrice de la recherche et de la diffusion des collections, Direction générale de la Bibliothèque nationale

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2023-2024, aux dates suivantes : 23 mai et 20 février. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

► RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'adopter la version amendée de la Déclaration de services aux citoyens;
- d'adopter le projet de plan d'action relatif aux services adaptés 2023-2024 et de le transmettre à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité sur la transformation numérique

Le comité sur la transformation numérique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2024

BAMBA SISSOKO, président

LINDA BEAUPRÉ

SANDY HERVIEUX

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2023-2024, aux dates suivantes : 26 avril, 12 octobre et 31 janvier. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2024

En vertu de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, le conseil d'administration de BAnQ est composé de 15 membres :

- le président du conseil;
- la présidente-directrice générale;
- 3 représentants désignés par la Ville de Montréal;
- le représentant des usagers;
- 2 membres provenant du milieu archivistique (un membre doit posséder une expertise dans le domaine de la gestion documentaire au sein d'un organisme public au sens de l'article 2 de la *Loi sur les archives*);
- 2 membres provenant du milieu de la bibliothéconomie;
- 1 membre provenant du milieu culturel;
- 4 membres provenant de milieux divers, dont le milieu des affaires.

Par ailleurs, au moins trois des membres doivent provenir de régions autres que celle de Montréal.

Au 31 mars 2024, trois postes sont vacants :

- 2 membres nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal, l'un provenant des bibliothèques des arrondissements et l'autre, des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville;
- 1 des membres provenant de milieux divers, dont le milieu des affaires.

En respect de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, parmi les 12 membres en poste :

- 10 membres sont indépendants¹, dont le président (soit plus des deux tiers exigés);
- 7 membres sont des femmes;
- 1 membre était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination;
- 2 membres sont représentatifs de la diversité de la société québécoise, tel que le prévoit la Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.

Les membres du conseil d'administration sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, reproduit à l'annexe 1.

1. En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, un membre se qualifie comme administrateur indépendant s'il n'a pas, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la société.

Président du conseil d'administration

FRÉDÉRIC BOUCHARD

Date de nomination
16 mars 2022

Date d'échéance
15 mars 2027

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Érudit

Centre Jacques-Cartier

MILA

Institut de recherche en biologie végétale (IRBV)

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

**Doyen, Faculté des arts et des sciences,
Université de Montréal**

**Professeur titulaire, Département de philosophie,
Faculté des arts et des sciences,
Université de Montréal**

Professeur titulaire au Département de philosophie de l'Université de Montréal, Frédéric Bouchard est depuis juin 2017 le doyen de la Faculté des arts et des sciences.

Philosophe des sciences et philosophe de la biologie, il mène des recherches interdisciplinaires qui portent principalement sur les fondements théoriques de la biologie évolutionnaire et de l'écologie ainsi que sur les rapports entre science et société.

Nommé membre de la Société royale du Canada en 2021, il a aussi été nommé en 2023 chevalier de l'Ordre des Palmes académiques de la République française.

Frédéric Bouchard a été vice-recteur associé à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation de l'Université de Montréal, et le premier titulaire de la chaire ÉSOPE de philosophie (2014-2016). Il est membre du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, dont il a été le directeur (2014-2015). Il a également été élu président de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) pour un mandat de deux ans (2015-2017) et a été président de l'Association canadienne de philosophie. À l'automne 2022, il a présidé le comité sur le système fédéral de soutien à la recherche.

Présidente-directrice générale de BANQ

MARIE GRÉGOIRE

Date de nomination

7 juillet 2021

(début du mandat :
9 août 2021)

Date d'échéance

8 août 2026

Autres conseils d'administration

Domaine Forget
Fondation Carmand Normand

Présidente-directrice générale de BANQ

Marie Grégoire a occupé plusieurs postes de cadre dans de grandes entreprises des secteurs économique et social. Associée fondatrice de TACT Intelligence-conseil, elle a également prêté ses talents à IBM, à Bell, à Desjardins et à Zoom Media.

En plus d'avoir enseigné à l'Université du Québec à Montréal, elle a contribué à plusieurs publications à titre d'auteure. Elle a entre autres participé à la relance de *Premières en affaires*, un magazine d'information traitant de développement économique au féminin.

Engagée dans son milieu, elle a siégé à plusieurs conseils d'administration, notamment à l'Institut de cardiologie de Montréal. Elle a aussi œuvré auprès de la Fondation pour l'alphabétisation et de l'Institut Pacifique. Elle est aujourd'hui membre du conseil du Domaine Forget et de la Fondation Carmand Normand.

En 2002-2003, Marie Grégoire a siégé à l'Assemblée nationale à titre de députée de Berthier. En tant que chroniqueuse à la radio et à la télévision, elle a ensuite occupé une place bien en vue dans le paysage médiatique québécois pendant plus de 15 ans.

Elle a été nommée présidente-directrice générale de BANQ par le Conseil des ministres le 7 juillet 2021 pour un mandat de cinq ans à compter du 9 août 2021.

Vice-président du conseil d'administration

Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique

GASTON BELLEMARE

Président du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité d'audit, des risques et des finances

Date de nomination

22 septembre 2021
(3^e mandat)

Date d'échéance

21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Fondation Les Forges Inc.
Festival international de la poésie de Trois-Rivières
Centre québécois du P.E.N. international
Fondation des parlementaires québécois –
Cultures à partager

Président-fondateur, Festival international de la poésie de Trois-Rivières

Cofondateur en 1971 et président pendant 25 ans des Écrits des Forges, Gaston Bellemare est membre honoraire de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidée de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été membre de la Commission du droit de prêt public (2005-2012) et président de Copibec (2008-2013).

Officier de l'Ordre national du Québec (2002), membre de l'Ordre du Canada (2013) et membre de l'Ordre des arts et des lettres du Québec (2022), il a obtenu le Prix du Québec Georges-Émile Lapalme (2007) et est détenteur d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2010). Gaston Bellemare est président du Festival international de la poésie de Trois-Rivières, qu'il a fondé en 1985.

**Bibliothécaire en chef
de la Ville de Montréal**

DOMINIQUE GAZO

Nommée d'office
Art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

Directrice des bibliothèques, Ville de Montréal

Après avoir été bibliothécaire en France, Dominique Gazo a poursuivi à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal des études la menant à l'obtention d'un doctorat en 2009. En 2011, elle s'est jointe aux Bibliothèques de Montréal. À partir de 2015, elle a été chef de la division Culture et bibliothèques, puis directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'Arrondissement de Lachine. Elle a été membre observatrice à l'Association des bibliothèques publiques du Québec en 2020 et 2021. Elle a été nommée directrice des bibliothèques à la Ville de Montréal en mai 2020.

Membre usager

MICHEL DE CÉSARÉ

Président du comité des usagers et membre du comité des ressources humaines

Nommé par le gouvernement sur la recommandation
du comité des usagers de BAnQ
Art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

Date de nomination **Date d'échéance**
7 juin 2023 (2^e mandat) 6 juin 2027

Statut
Membre indépendant

Michel De Césaré œuvre depuis de nombreuses années à favoriser l'accès aux services pour les personnes handicapées. Il a travaillé pendant près de 35 ans à la Commission canadienne des droits de la personne. Entre 1997 et 2023, il a été président puis vice-président du conseil d'administration de Kéroul, un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

Membres du milieu archivistique

LINDA BEAUPRÉ

Membre du comité des ressources humaines
et du comité sur la transformation numérique

Date de nomination **Date d'échéance**
22 septembre 2021 21 septembre 2025

Statut
Membre indépendant

Experte-conseil en gestion de l'information

Linda Beaupré est titulaire d'une maîtrise en management public de l'École nationale d'administration publique et diplômée de l'Université du Québec à Montréal en archivistique. Elle a géré des équipes d'archivistes dans le cadre de différents mandats, dont l'implantation de systèmes de gestion intégrée des documents, notamment à la Sûreté du Québec et à la Ville de Laval, et se consacre à l'enseignement auprès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec. Ses domaines d'expertise comprennent la planification et les stratégies de déploiement en gestion des documents, le coaching et le développement de la formation, ainsi que le soutien-conseil en matière de transfert numérique.

THERESA ROWAT

Membre du comité des ressources humaines
et du comité des usagers

Date de nomination **Date d'échéance**
20 octobre 2021 (2^e mandat) 19 octobre 2025

Statut
Membre indépendant

Directrice de services d'archives à la retraite

Theresa Rowat a été directrice des Archives des Jésuites au Canada (2013-2022) et du Service des archives de l'Université McGill (2007-2013). Au cours de sa carrière, elle a occupé des postes d'archiviste, de conservatrice, d'analyste de politiques et de planificatrice aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada), pour des ministères fédéraux et pour le ministère de la Culture de l'Ontario.

Elle a siégé au comité de direction du Conseil canadien des archives et aux conseils d'administration du Réseau des services d'archives du Québec et de la Fondation Jean-Pierre Perreault. Depuis 2023, elle est active au sein de la Communauté d'apprentissage continu de McGill.

Membres du milieu
de la bibliothéconomie

CHANTAL BRODEUR	
Présidente du comité des ressources humaines et membre du comité de gouvernance et d'éthique	
Date de nomination	Date d'échéance
22 septembre 2021	21 septembre 2025
Statut	
Membre indépendant	
Autre conseil d'administration	
Association des bibliothèques publiques du Québec	

Cheffe de division, Bibliothèques, Ville de Repentigny

Chantal Brodeur est détentrice d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information. Elle évolue dans le domaine de la gestion de bibliothèques publiques depuis plus de 25 ans. Elle a été bibliothécaire jeunesse à la bibliothèque Saul-Bellow, à Lachine, de 1994 à 1996, puis bibliothécaire responsable des services techniques à la bibliothèque de Verdun durant quatre ans. En 2000, son parcours l'a menée à la Ville de Repentigny, où elle agit à titre de cheffe de division des bibliothèques depuis 2008. Elle est l'idéatrice du Créalab de Repentigny. Engagée dans le milieu associatif, elle a notamment collaboré à la création du programme Biblio-Santé et du service de référence virtuelle coopérative Reponseatout.ca.

SANDY HERVIEUX	
Membre du comité sur la transformation numérique	
Date de nomination	Date d'échéance
22 septembre 2021	21 septembre 2025
Statut	
Membre indépendant	
Autres conseils d'administration	
Association of College & Research Libraries (ACRL) : section Politics, Policy and International Relations, comité Professional Development CALL (Canadian Association of Law Librarians), AI Standards Working Group	

Bibliothécaire en chef, Bibliothèque de droit
Nahum Gelber, Université McGill

Sandy Hervieux est détentrice d'une maîtrise en sciences de l'information de l'Université McGill, où elle occupe le poste de bibliothécaire en chef de la bibliothèque de droit Nahum Gelber depuis janvier 2023. Depuis 2019, elle y coordonne également le service de référence virtuelle. Elle y a exercé la fonction de bibliothécaire de liaison pour les départements de science politique et de philosophie ainsi que pour l'École des études religieuses de 2017 à 2023.

Autrice de nombreuses publications, elle s'intéresse entre autres à l'intelligence artificielle dans les bibliothèques universitaires, aux humanités numériques et à la littérature informationnelle. Son engagement prend également forme au sein de divers comités et associations, dont la division nord-américaine de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA).

**Membres de divers milieux,
dont le milieu des affaires**

NADINE LE GAL Membre du comité d'audit, des risques et des finances	
Date de nomination 20 octobre 2021	Date d'échéance 19 octobre 2025
Statut Membre indépendant	
Autres conseils d'administration Institut du véhicule innovant (IVI) Fondation du Cégep de Saint-Jérôme Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier Fédération des cégeps - Conseil des directions générales Musée d'art contemporain des Laurentides Les Habitations Rivière-du-Nord	

Directrice générale, Cégep de Saint-Jérôme

Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1994, Nadine Le Gal possède une expérience de plus de 25 ans en gestion, dont 17 ans dans le milieu de l'éducation. Depuis 2016, elle est directrice générale du Cégep de Saint-Jérôme et chapeaute l'ensemble des activités des trois campus (Saint-Jérôme, Mont-Tremblant et Mont-Laurier) ainsi que des deux centres collégiaux de transfert de technologie qui lui sont rattachés, soit le Centre de développement des composites du Québec et l'Institut du véhicule innovant.

De 2012 à 2016, elle a été directrice de la formation continue, des services aux entreprises et de l'international au Cégep. Elle a précédemment occupé la fonction de directrice générale du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Elle siège par ailleurs à différents comités et conseils d'administration dans des secteurs variés.

MICHEL HAMELIN, FCPA, CPA-EJC (IFA), EEE (CBV) Président du comité d'audit, des risques et des finances et membre du comité de gouvernance et d'éthique	
Date de nomination 22 septembre 2021 (2 ^e mandat)	Date d'échéance 21 septembre 2025
Statut Membre indépendant	
Autre conseil d'administration Fondation HEC Montréal	

Associé principal, HAMELIN Juricomptables

Michel Hamelin est fondateur de la société HAMELIN Juricomptables, un cabinet-boutique spécialisé en juricomptabilité et en évaluation d'entreprises. Il travaille dans ces domaines depuis 1996. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, membre de CPA Canada et membre de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

BAMBA SISSOKO Président du comité sur la transformation numérique	
Date de nomination 22 septembre 2021	Date d'échéance 21 septembre 2025
Statut Membre indépendant	

**Chef de la direction des systèmes d'information,
Transat A.T. inc**

Bamba Sissoko possède 25 ans d'expérience dans le domaine des technologies de l'information. Il occupe le poste de chef de la direction des systèmes d'information chez Transat depuis mars 2023, après avoir été directeur de l'architecture et de l'analyse d'affaires (2006-2009), directeur principal de l'architecture d'entreprise (2009-2016), puis vice-président des systèmes d'information (2016-2023). Auparavant, il a mis ses connaissances à profit chez Accovia et chez McKesson Canada. Il est diplômé de l'Université du Québec à Montréal en systèmes d'information.

TABLEAU 23

**Relevé des présences des membres du conseil d'administration aux réunions
du conseil et des comités en 2023-2024**

	CONSEIL D'ADMINISTRATION 11 RÉUNIONS	COMITÉS ¹				
		AUDIT, RISQUES ET FINANCES 7 RÉUNIONS	GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE 3 RÉUNIONS	RESSOURCES HUMAINES 2 RÉUNIONS	USAGERS 2 RÉUNIONS	TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 3 RÉUNIONS
Linda Beaupré	11/11			2/2		3/3
Gaston Bellemare	11/11	6/7	3/3			
Frédéric Bouchard	11/11					
Chantal Brodeur	10/11		2/2	2/2		
Michel De Césaré	10/11			1/1	2/2	
Isabelle Dubois ²	3/3					
Dominique Gazo	9/11					
Marie Grégoire	11/11					
Michel Hamelin	10/11	7/7	2/2			
Sandy Hervieux	9/11					3/3
Nadine Le Gal	8/11	7/7	1/1			
Theresa Rowat	10/11			2/2	2/2	
Bamba Sissoko	9/11					3/3

1. Le conseil a procédé à une nouvelle formation des comités
le 17 octobre 2023.

2. Isabelle Dubois a démissionné du conseil d'administration le 14 août 2023.

Rémunération

Rémunération et avantages versés aux membres du conseil d'administration

Depuis le 1^{er} avril, le gouvernement du Québec prévoit une rémunération des membres des conseils d'administration des sociétés d'État assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, dont BAnQ. La rémunération prend la forme d'un montant annuel, auquel s'ajoute un montant

complémentaire pour les administrateurs et les administratrices membres d'un comité du conseil. Les membres du personnel du secteur public sont exclus de cette rémunération.

TABLEAU 24
Rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2024

MEMBRES	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA ¹		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS ²		AVANTAGES VERSÉS (\$)	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE (\$)
	PRÉSIDENTE (\$)	MEMBRE (\$)	PRÉSIDENTE (\$)	MEMBRE (\$)		
Linda Beaupré	0	10 600	0	5 600	0	16 200
Gaston Bellemare	0	10 600	4 200	2 800	0	17 600
Michel De Césaré	0	10 600	4 200	1 400	0	16 200
Michel Hamelin	0	10 600	4 200	1 400	0	16 200
Theresa Rowat	0	10 600	0	5 600	0	16 200
Bamba Sissoko	0	10 600	0	2 800	0	13 400

1. Pour la participation au conseil d'administration, les membres reçoivent une rémunération annuelle de 10 600 \$.
2. Pour la présidence d'un comité, un membre du conseil d'administration reçoit une rémunération annuelle de 4 200 \$. Pour la participation à un comité à titre de membre, un administrateur reçoit une rémunération annuelle de 2 800 \$.

Rémunération et avantages versés aux dirigeants

TABLEAU 25
Rémunération des dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2024

NOMS ET FONCTIONS DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE (\$)	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR BAnQ (\$)	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS (\$)	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE (\$)
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE (\$)	RILT VERSÉ (\$)			
Marie Grégoire Présidente- directrice générale	235 879	0	0	23 321	1 788	260 988
Maureen Clapperton Directrice générale de la Bibliothèque nationale	174 433	0	0	18 483	1 564	194 480
Anne Milot Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques	173 324	0	0	18 982	1 422	193 728
Hélène Laverdure Conservatrice et directrice générale des Archives nationales	173 142	0	0	18 483	2 124	193 749
Martin Dubois Directeur général de la Grande Bibliothèque	172 130	0	0	18 483	2 982	193 595

Rémunération de base

La rémunération de base inclut le salaire annuel et l'indemnité de séjour (applicable à la pdg seulement).

Rémunération variable

Aucune rémunération variable n'est versée aux dirigeants de BAnQ.

Régimes de retraite

Les dirigeants de BAnQ participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec. Le taux de cotisation au RRPE et au RRAS, qui fait partie du RRPE, correspond à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des membres du personnel.

Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BAnQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BAnQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Mesures et pratiques relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En respect des règles édictées dans les lois et règlements pertinents en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), BAnQ a continué en 2023-2024 à remplir ses obligations prévues dans sa Politique d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et dans sa Politique en matière de sécurité de l'information.

Au chapitre de la diffusion de l'information, les documents et renseignements visés à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) sont disponibles dans la section « Diffusion de l'information » du site Web de BAnQ : <https://www.banq.qc.ca/notre-institution/diffusion-information/>. Les renseignements liés aux dépenses (frais de déplacement, dépenses de formation, etc.) y sont mis à jour en continu.

De plus, 624 membres du personnel de BAnQ, dont 78 nouvellement entrés en fonction, ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels au cours de l'exercice, en lien notamment avec l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements*

personnels, LQ 2021, c. 25 (loi 25). Cette formation avait pour objectif principal de les sensibiliser aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP et aux obligations qui en découlent pour un organisme public comme BAnQ. Entre autres, on y rappelait l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

En 2023-2024, BAnQ a reçu 55 demandes d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») : 53 pour l'obtention de documents administratifs, 1 pour un accès à des renseignements personnels et 1 pour une rectification à ces derniers.

Par ailleurs, 10 demandes portant sur des documents publics faisant partie de fonds d'archives privées furent également analysées.

Les tableaux ci-dessous détaillent la nature des demandes d'accès à l'information déposées à BAnQ ainsi que le résultat de leur traitement.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et traitées

TABLEAU 26

Nombre total de demandes reçues¹

Nombre total de demandes reçues	55
---------------------------------	----

1. On entend par demandes reçues celles dont le traitement a débuté au cours de l'année financière. La date de traitement peut être postérieure à l'année financière visée par la présente reddition de comptes, ce qui explique que le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées peuvent différer.

TABLEAU 27

Délai de traitement des demandes, en fonction de leur nature

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS		DEMANDES DE RECTIFICATION ¹	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
0 à 20 jours	33	1	0	34
21 à 30 jours	8	0	0	8
31 jours et plus (le cas échéant)	3	0	1	4
TOTAL	44	1	1	46

TABLEAU 28

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS		DEMANDES DE RECTIFICATION ¹	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
Acceptée (entièrement)	21	1	0	22
Partiellement acceptée	17	0	1	18
Refusée (entièrement)	1	0	0	1
Documents non détenus par BAnQ ou renseignements relevant de la compétence d'un autre organisme	5	0	0	5
TOTAL	44	1	1	46

Les articles suivants de la *Loi sur l'accès* ont été invoqués pour motiver une acceptation partielle ou un refus total :

- article 1 : document non détenu par BAnQ;
- articles 12 et 15 : modalités du droit d'accès;
- articles 23 et 24 : renseignements fournis par des tiers;
- article 28 : renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice;
- article 29 : renseignements pouvant réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité;
- article 48 : renseignements relevant de la compétence d'un autre organisme;

1. Incluent les demandes de rectification relatives aux formulaires de mariage émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux entre 1926 et 1996. Ces derniers n'existent dorénavant que sous forme de microfilms dont la garde a été confiée à BAnQ.

- articles 53, 54 et 59 : renseignements personnels et confidentiels;
- article 88.0.1 : renseignements personnels permettant d'aider un conjoint ou un proche parent dans son processus de deuil.

Parmi les 46 demandes traitées par BAnQ au cours de l'exercice 2023-2024, 34 (74 %) l'ont été dans un délai de moins de 20 jours. Huit demandes (17 %) ont nécessité entre 21 et 30 jours, conformément aux dispositions prévues par la *Loi sur l'accès*. Finalement, quatre demandes (9 %) ont été traitées en plus de 30 jours en raison du volume de documents demandés, d'un contenu requérant des analyses plus complexes ou de la nécessité de procéder à des échanges avec des tiers.

TABLEAU 29

**Nombre de demandes ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable
et nombre d'avis de révision**

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

TABLEAU 30

Évolution du nombre de demandes reçues

ANNÉE	DEMANDES D'ACCÈS		DEMANDES DE RECTIFICATION	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
2023-2024	53	1	1	55
2022-2023	51	2	11	64
2021-2022	65	11	0	76
2020-2021	63	5	0	68
2019-2020	58	13	0	71

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

TABEAU 31
Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures.	
<i>L'émissaire s'est présentée à tous les membres du personnel dans le cadre d'une formation. Sur l'intranet, nous avons publié une nouvelle avec un lien vers une section contenant les renseignements sur l'application de la Politique linguistique ainsi que les coordonnées de l'émissaire.</i>	

TABLEAU 32

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	Non
<i>Tel que prévu à la Politique linguistique de l'État entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, BAnQ travaille à l'élaboration d'une directive particulière précisant la nature des situations dans lesquelles elle entend utiliser une autre langue que le français, dans les cas prévus par la Charte de la langue française ou son cadre réglementaire. Cette directive sera soumise à l'approbation du ministre de la Langue française avant le 1^{er} juin 2024. D'ici son adoption, BAnQ applique la Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration.</i>	
Si vous avez une directive particulière :	
• Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française :	—
• Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	—
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration</i> et les documents rédigés ou utilisés en recherche ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	—
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	100 %

TABLEAU 33

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures.	
• Formation obligatoire pour tous les membres du personnel	
• Distribution d'un aide-mémoire	
• Création d'une section dans l'intranet	
• Ajout de l'information dans la trousse de bienvenue des nouveaux membres du personnel	
<i>L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</i>	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	
• est exigé ?	156
• est souhaitable ?	449

Égalité entre les femmes et les hommes

À Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'effectif est majoritairement féminin. Au 31 mars 2024, les femmes représentaient 61,28 % de l'effectif régulier (voir tableau 22, p. 102).

Comme le prévoit la *Loi sur l'équité salariale*, BAnQ a finalisé l'exercice quinquennal d'évaluation du maintien de l'équité salariale pour la période de 2015 à 2020. BAnQ s'est ainsi assurée que les personnes occupant des emplois typiquement féminins reçoivent un salaire égal à celui des personnes occupant des emplois typiquement masculins de valeur équivalente dans l'organisation. Les travaux ont été réalisés conjointement avec les deux syndicats, soit le Syndicat des travailleuses et travailleurs uni-es de BAnQ – CSN et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

Tout au long de l'exercice 2023-2024, BAnQ a par ailleurs déployé plusieurs mesures visant à sensibiliser les membres du personnel à la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel.

Un programme a été mis sur pied en vue de développer des compétences essentielles chez les membres du personnel en la matière.

En juin 2023, 350 membres du personnel ont pris part à une formation offerte par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Grâce à celle-ci, les participants ont pu être sensibilisés au cycle coercitif de la violence conjugale, aux signes associés à la violence conjugale, aux ressources disponibles et aux approches à privilégier.

Nous avons ajouté à l'intranet une section regroupant de multiples outils en matière de violence conjugale dont une liste de ressources d'aide, le nom de la personne-ressource désignée à l'interne, un exemple de plan de sécurité ainsi qu'un outil permettant d'ouvrir le dialogue avec une personne dont nous suspectons qu'elle subit de la violence conjugale.

En novembre, lors de la campagne des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, une capsule vidéo présentant le programme en matière de violence conjugale, en plus des trois outils essentiels pour soutenir les victimes, a été communiquée à l'ensemble du personnel.

Politique de financement des services publics

Rendue publique en 2009 par le ministère des Finances, la Politique de financement des services publics a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise. Elle vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Conformément à la *Loi sur l'administration financière*, BANQ doit procéder annuellement à la révision et à la fixation de la tarification de ses services. Les tarifs des services ont ainsi été révisés le 7 décembre 2023. Ceux-ci sont fixés et indexés selon la valeur marchande des services. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et sont publiés sur le site Web de l'institution (banq.qc.ca).

TABLEAU 34
Politique de financement des services publics au 31 mars 2024

Revenus provenant de la tarification				
	REVENUS DE TARIFICATION PERÇUS (\$)	COÛT DES BIENS ET SERVICES (\$)	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT (%)	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ (%)
Direction générale de la Grande Bibliothèque				
Prêt entre bibliothèques	1 481	987	100	100
Recherche spécialisée	1 032	860	100	100
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales				
Impression et reproduction	198 337	175 268	113	100
Direction générale de l'administration et des finances				
Bouquinistes	27 450	15 381	178	100
Stationnement	1 403 823	736 293	191	145
Location de salles	470 111	478 218	98	75
Direction des communications				
Publication	969	627	155	100
Sous-total	2 103 203	1 407 634		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification				
	(\$)			
Frais pour documents perdus, rapportés incomplets ou endommagés	65 761			
Services de catalogage avant publication (CIP)	76 642			
Notices de traitement documentaire SDM	128 202			
Autres (location d'exposition, porte-monnaie virtuel, ...)	841 833			
TOTAL DES AUTRES REVENUS	3 215 641			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être				
Aucun				

BAnQ en chiffres

126	A	Fréquentation
126	B	Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars
127	C	Utilisation des ressources documentaires
128	D	Demandes de référence par mission
128	E	Activités
129	F	Acquisitions
132	G	Modes d'acquisition pour les collections de la Bibliothèque nationale
132	H	Traitement documentaire et archivistique
133	I	État des collections au 31 mars

134	J	Collections de la Bibliothèque nationale et fonds des Archives nationales en ligne au 31 mars
134	K	Programme de catalogage avant publication (CIP)
134	L	Numéro international normalisé du livre (ISBN)
135	M	Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
136	N	Approbation de calendriers de conservation
136	O	Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par mission

Légende : –
non disponible ou non applicable

TABEAU A
Fréquentation

	2023-2024	2022-2023
Visites sur place par lieu	1 478 381	1 252 925¹
Grande Bibliothèque	1 448 147	1 222 861
Salle de consultation de la Bibliothèque nationale ²	49 062	44 430
Bibliothèque nationale (site Rosemont) ²	1 076	874 ¹
Centres d'archives	29 158	29 190 ¹
Visites virtuelles³	15 540 409	11 835 958⁴
BAnQ numérique ⁵	10 832 483	9 593 147 ⁴
BAnQ Éducation ⁶	17 184	—

TABEAU B
Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars

	2024	2023
Usagers inscrits (abonnés)	419 840	404 551 ⁷

1. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport annuel 2022-2023.
2. Les collections et services de la Bibliothèque nationale sont répartis en deux sites : site Rosemont et site Grande Bibliothèque.
3. Incluent les visites sur l'ensemble des sites et plateformes Web de BAnQ.
4. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2022-2023. Les données incluent désormais les visites effectuées à partir de tous les postes informatiques de BAnQ, notamment ceux utilisés par les membres du personnel.

5. BAnQ numérique est la plateforme donnant accès au patrimoine documentaire numérique québécois.
6. BAnQ Éducation rassemble des plateformes d'apprentissage offrant aux enseignants des ressources pédagogiques et des outils numériques.
7. La méthodologie pour le calcul du nombre d'abonnés a été révisée en 2023-2024 et appliquée rétroactivement. Le nombre d'abonnés au 31 mars 2023 est donc différent de celui publié dans le rapport annuel 2022-2023.

TABLEAU C
Utilisation des ressources documentaires

	2023-2024	2022-2023
Documents physiques (imprimés, audiovisuels, etc.)	2 985 379	2 943 324¹
Documents empruntés	2 564 787	2 512 679 ¹
Documents consultés	420 592	430 645
Collection de la Grande Bibliothèque	312 861	327 420
Collections de la Bibliothèque nationale	40 331	44 579
Fonds des Archives nationales	67 400	58 646
Documents numériques	50 083 275	46 450 848
Documents empruntés	2 584 348	2 079 428
Documents consultés	47 498 927	44 371 420
TOTAL	53 068 654	49 394 172¹
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	14 747	12 829
Documents empruntés par BAnQ	1 979	1 733
Catalogues en ligne – nombre d'accès		
Catalogue des collections de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque	2 666 574	2 364 171 ²
Catalogue des fonds des Archives nationales	320 069	227 819 ²

1. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2022-2023.

2. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2022-2023.
Les données incluent désormais les visites effectuées à partir de tous les postes informatiques de BAnQ, notamment ceux utilisés par les membres du personnel.

TABLEAU D
Demandes de référence par mission

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET		TOTAL	
	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023
Grande Bibliothèque	92 542	83 934	27 032	27 194	3 825	3 790	123 399	114 918
Bibliothèque nationale	4 643	5 392	13	8	1 481	2 020	6 137	7 420
Archives nationales	10 311	9 484	4 482	4 213	6 457	6 246	21 250	19 943
TOTAL	107 496	98 810	31 527	31 415	11 763	12 056	150 786	142 281

TABLEAU E
Activités

	2023-2024		2022-2023	
Participation aux activités	Nombre	Participants	Nombre ¹	Participants ¹
Activités sur place	805	21 781	736	16 842
Activités hors les murs	168	40 807	128	41 473
Activités en ligne en direct	165	3 835	272	7 969
TOTAL	1 138	66 423	1 136	66 284
Consultation d'enregistrements et de fiches d'activités	Nombre	Consultations	Nombre	Consultations
Activités en ligne en différé (documents audio et vidéo) ²	476	21 930	386	19 197
Activités éducatives numériques ³	22 ⁴	17 843	61	16 234

1. Ces nombres sont différents de ceux publiés dans le rapport 2022-2023.

2. Inclut les activités préenregistrées et les enregistrements d'activités ayant été offertes en direct.

3. Fiches d'activités éducatives basées sur les collections de BAnQ, à réaliser en classe.

4. En 2023-2024, plusieurs fiches d'activités ont dû être retirées de BAnQ Éducation, les ententes contractuelles avec les artistes et les organismes impliqués étant arrivées à échéance. De plus, la méthodologie pour dénombrer les ressources a été révisée. Une ressource éducative numérique comportant plusieurs activités est désormais comptée comme une seule fiche d'activité.

TABEAU F
Acquisitions

	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
	Nombre de documents							
Documents physiques								
Livres imprimés	44 214	43 843	22 843	21 550	–	–	67 057	65 393
Publications en série en cours ¹	1 119	1 193	13 513	18 017	–	–	14 632	19 210
Documents cartographiques	46	69	109	121	202	3 020	357	3 210
Documents audiovisuels	6 361	6 414	2 181	2 246	1 770	1 269	10 312	9 929
Documents graphiques	–	–	7 496	4 636	78 094	58 030	85 590	62 666
Documents d'archives textuels (m) ²	–	–	–	–	3 280	1 180	3 280	1 180
Microformes	–	–	888	0	1 137	878	2 025	878
Autres documents	481	243	0	0	4	66	485	309
	Nombre de titres							
Documents numériques								
Livres numériques	23 858	22 898	9 037	10 186	–	–	32 895	33 084
Bases de données	191	187	–	–	–	–	191	187
Publications en série électroniques en cours	59 132	54 926 ³	5 697	5 616	–	–	64 829	60 542
Documents d'archives textuels (Go) ⁴	–	–	–	–	560	34	560	34
Autres documents numériques	1 420 305	1 376 322	521	1 275	1 384	2 233	1 422 210	1 379 830

1. Les acquisitions des publications en série en cours sont comptabilisées en nombre d'abonnements plutôt qu'en nombre de documents.

2. m : mètre.

3. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2022-2023.

4. Go : gigaoctet.





BAnQ, c'est...

s'ouvrir au passé, pour comprendre
d'où on vient et s'outiller pour accueillir
demain dans tout son potentiel.

Mélanie Tremblay,
coordonnatrice, numérisation et audiovisuel

TABEAU G
Modes d'acquisition pour les collections de la Bibliothèque nationale

	2023-2024	2022-2023
	Nombre de documents	
Dépôt légal de publications physiques	26 236	27 453
Dépôt légal de publications numériques	15 255	17 077
Achats	5 194	3 851
Dons	15 600	15 266
TOTAL	62 285	63 647

TABEAU H
Traitement documentaire et archivistique

	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
Notices d'autorité originales	6 597	5 430	4 221	3 813	–	–	10 818	9 243
Notices d'autorité dérivées	25 782	22 821	1 664	1 901	–	–	27 446	24 722
Notices bibliographiques originales	3 994	8 192	18 001	12 117	–	–	21 995	20 309
Notices bibliographiques dérivées	107 472	104 985	3 923	2 450	–	–	111 395	107 435
Notices archivistiques	–	–	–	–	79 385	119 643	79 385	119 643
TOTAL	143 845	141 428	27 809	20 281	79 385	119 643	251 039	281 352

TABLEAU I
État des collections au 31 mars

	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
	Nombre de documents							
Documents physiques								
Livres imprimés	1 609 412	1 615 171	1 329 788	1 309 354	–	–	2 939 200	2 924 525
Publications en série imprimées	101 333	100 517	1 916 239	1 904 922	–	–	2 017 572	2 005 439
Documents cartographiques	4 897	4 890	82 338	82 202	1 309 192	1 302 467	1 396 427	1 389 559
Documents audiovisuels	412 393	411 191	131 352	129 399	104 348	106 852	648 093	647 442
Documents graphiques	–	–	192 699	188 622	15 320 940	15 529 283	15 513 639	15 717 905
Documents d'archives textuels (m) ¹	–	–	–	–	70 756	70 139	70 756	70 139
Microformes	–	–	484 234	461 782	145 929	145 914	630 163	607 696
Autres documents	1 828	1 316	1 041	1 033	35 330	33 504	38 199	35 853
	Nombre de titres							
Documents numériques								
Livres numériques	429 879	400 248	108 250	100 403	–	–	538 129	500 651
Bases de données	191	187	–	–	–	–	191	187
Publications en série électroniques	52 667	55 384	13 504	12 964	–	–	66 171	68 348
Documents d'archives textuels (Go) ²	–	–	–	–	5 039	5 183	5 039	5 183
Autres documents numériques	24 183 903	22 772 522	119 747	117 743 ³	375 016	412 825	24 678 666	23 303 090 ³

1. m : mètre.

2. Go : gigaoctet.

3. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport annuel 2022-2023.

TABLEAU J

Collections de la Bibliothèque nationale et fonds des Archives nationales en ligne au 31 mars

	2024	2023
Nombre de fichiers des collections de la Bibliothèque nationale et des fonds des Archives nationales en ligne	34 635 649	32 641 920
Nombre de consultations de fichiers des collections de la Bibliothèque nationale et des fonds des Archives nationales en ligne	38 871 160	36 317 034

TABLEAU K

Programme de catalogage avant publication (CIP)

	2023-2024	2022-2023
Demandes reçues	3 625	3 277
Éditeurs participants	185	195

TABLEAU L

Numéro international normalisé du livre (ISBN)

	2023-2024	2022-2023
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	1 007	908
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 999	2 469

TABLEAU M

Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées

RÉGION	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES ¹	
	2023-2024 ² (\$)	2022-2023 (\$)	2023-2024 ² (\$)	2022-2023 (\$)
01- Bas-Saint-Laurent	14 060,00	5 468,00	104 909,49	105 054,87
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	47 764,00	31 911,00	220 257,92	220 548,68
03- Capitale-Nationale	67 751,00	42 363,00	166 799,05	167 017,12
04- Mauricie	10 500,00	24 680,00	0,00	0,00
05- Estrie	10 068,00	37 485,00	282 880,95	283 244,44
06- Montréal	97 526,00	92 403,00	205 518,08	205 808,88
07- Outaouais	21 000,00	19 624,00	54 317,26	54 389,96
08- Abitibi-Témiscamingue	25 580,00	6 709,00	164 237,79	164 455,89
09- Côte-Nord	11 582,00	11 026,00	53 570,08	53 642,78
10- Nord-du-Québec	12 310,00	5 898,00	51 278,23	51 350,93
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24 202,00	10 868,00	113 169,06	113 314,46
12- Chaudière-Appalaches	20 605,00	30 416,00	97 051,92	97 124,62
13- Laval	12 000,00	16 500,00	52 938,02	53 010,72
14- Lanaudière	14 000,00	14 368,00	102 335,64	102 481,04
15- Laurentides	0,00	21 479,00	112 411,18	112 556,58
16- Montérégie	22 241,00	43 826,00	229 420,32	229 711,12
17- Centre-du-Québec	18 111,00	14 276,00	108 905,01	109 050,41
TOTAL	429 300,00	429 300,00	2 120 000,00	2 122 762,50

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

2. La liste des organismes subventionnés est présentée à l'annexe 2.

TABLEAU N

Approbation de calendriers de conservation

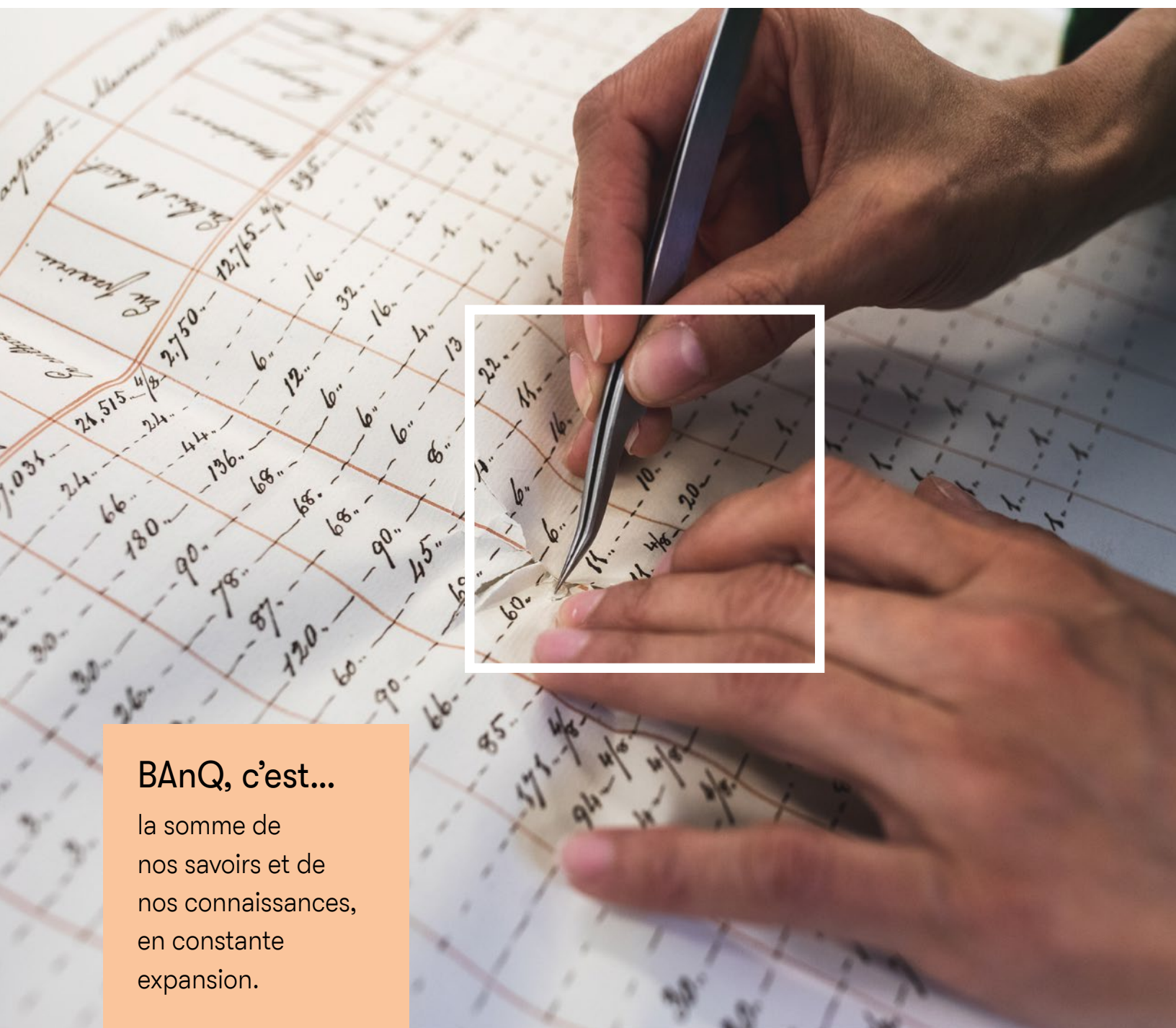
	2023-2024	2022-2023
Nouveaux / refondus	124	83
Modifiés	296	236

TABLEAU O

Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par mission

	2023-2024	2022-2023
Grande Bibliothèque	659	747
Bibliothèque nationale	7 756	9 743 ¹
Archives nationales	3 647	3 778
TOTAL	12 062	14 268

1. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport annuel 2022-2023.



BAnQ, c'est...

la somme de
nos savoirs et de
nos connaissances,
en constante
expansion.

États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2024

140	Rapport de la direction
141	Rapport de l'auditeur indépendant
143	État des résultats
144	État de l'excédent cumulé
145	État de la situation financière
146	État de la variation de la dette nette
147	État des flux de trésorerie
148	Notes complémentaires

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, des risques et des finances, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit, des risques et des finances pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,



Marie Grégoire

Le directeur général de l'administration et des finances,



Martin Giroux

Montréal, le 19 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur

Directeur principal d'audit

Montréal, le 19 juin 2024

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024		2024		2023
	Budget		Réel		Réel
REVENUS					
Contributions du gouvernement du Québec					
Fonctionnement	49 081 300	\$	49 081 300	\$	49 457 725
Centres d'archives privées	2 374 300		2 374 300		2 374 300
Cinémathèque	540 000		540 000		481 475
Contributions pour le maintien d'actifs	5 325 687		7 288 412		5 818 785
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 13)	3 535 955		3 608 532		3 479 119
Autres contributions (note 13)	7 537 298		7 815 179		1 797 513
Intérêts	4 235 493		4 303 647		3 767 566
Virements des contributions reportées (note 13)	15 999 373		15 662 210		15 385 533
Contributions de la Ville de Montréal (note 4)					
Fonctionnement	13 633 449		13 507 708		12 855 750
Bibliothèque Saint-Sulpice	-		-		6 630
Contribution du gouvernement du Canada					
Jeunesse Canada au travail	75 000		40 514		37 678
Autres contributions (note 13)	535 113		406 683		251 250
Autres revenus	2 447 000		3 215 641		2 375 490
Intérêts	2 000 000		2 360 378		1 535 030
	107 319 968		110 204 504		99 623 844
CHARGES					
Traitements et avantages sociaux	49 215 008		52 572 380		47 435 261
Loyer	7 484 502		7 419 732		7 227 001
Services professionnels, administratifs et autres	9 781 447		9 710 479		7 857 498
Fournitures et approvisionnements	5 136 780		5 155 397		4 878 630
Taxes et permis	4 941 205		4 956 647		4 829 780
Entretien et réparations	3 848 851		4 109 020		3 447 264
Publicité et communication	1 141 080		819 317		1 001 763
Frais de déplacement et de représentation	222 970		172 622		95 900
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	3 169 300		3 034 297		2 579 300
Contributions octroyées à la Cinémathèque	540 000		540 000		481 475
Amortissement des immobilisations corporelles	16 745 029		16 475 592		16 177 514
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	-		1 452		-
Frais financiers (note 5)	4 696 796		5 997 766		5 192 056
Fonds patrimonial (note 6)	397 000		373 269		316 844
	107 319 968		111 337 970		101 520 286
DÉFICIT DE L'EXERCICE	-	\$	(1 133 466)	\$	(1 896 442)
					\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024		2024		2023	
	Budget		Réal		Réal	
Excédent cumulé au début de l'exercice (note 15)	20 685 464	\$	20 685 464	\$	22 581 906	\$
Déficit de l'exercice	-		(1 133 466)		(1 896 442)	
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 15)	20 685 464	\$	19 551 998	\$	20 685 464	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	36 650 186 \$	47 165 885 \$
Débiteurs (note 8)	7 535 085	6 381 718
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	187 342 444	183 208 129
Stocks	62 939	65 105
	231 590 654	236 820 837
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	25 810 294	33 107 882
Intérêts courus à payer	916 105	685 352
Provision pour congés de maladie (note 10)	2 536 343	2 723 774
Provision pour vacances (note 10)	4 452 740	4 673 594
Emprunts (note 11)	20 301 973	19 416 929
Dettes (note 12)	166 073 285	163 073 864
Contributions reportées (note 13)	137 174 266	131 552 936
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 19)	133 615	124 560
	357 398 621	355 358 891
DETTE NETTE	(125 807 967)	(118 538 054)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	140 709 416	135 712 712
Charges payées d'avance	4 650 549	3 510 806
	145 359 965	139 223 518
EXCÉDENT CUMULÉ (note 15)	19 551 998 \$	20 685 464 \$

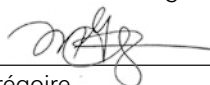
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,



Frédéric Bouchard

La présidente-directrice générale,



Marie Grégoire

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
DÉFICIT DE L'EXERCICE	- \$	(1 133 466) \$	(1 896 442) \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition	(16 507 200)	(21 478 001)	(14 803 085)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 745 029	16 475 592	16 177 514
Produit de disposition	-	4 253	-
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	-	1 452	-
	237 829	(4 996 704)	1 374 429
Acquisition des charges payées d'avance	(3 600 000)	(4 650 549)	(3 510 806)
Utilisation des charges payées d'avance	3 510 806	3 510 806	2 746 423
	(89 194)	(1 139 743)	(764 383)
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	148 635	(7 269 913)	(1 286 396)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(118 538 054)	(118 538 054)	(117 251 658)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(118 389 419) \$	(125 807 967) \$	(118 538 054) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(1 133 466) \$	(1 896 442) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement relatif au remboursement de la dette	(23 710 319)	(20 970 097)
Emprunts remboursés	(27 307 804)	(27 562 101)
Nouvelles dettes	27 135 700	27 402 200
Amortissement des immobilisations corporelles	16 475 592	16 177 514
Charge de désactualisation	7 079	6 538
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	1 452	-
Réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	1 976	-
Provision pour congés de maladie	1 001 442	972 408
Provision pour vacances	3 094 333	3 156 775
Virement des contributions reportées	(27 492 604)	(20 913 415)
	(31 926 619)	(23 626 620)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(1 153 367)	(1 115 352)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(4 134 315)	1 494 962
Stocks	2 166	-
Créditeurs et charges à payer	(10 364 714)	6 803 141
Intérêts courus à payer	230 753	281 946
Provision pour congés de maladie	(1 188 873)	(1 492 963)
Provision pour vacances	(3 315 187)	(3 118 985)
Contributions reportées	33 113 934	25 156 429
Charges payées d'avance	(1 139 743)	(764 383)
	12 050 654	27 244 795
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(19 875 965)	3 618 175
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 410 875)	(16 106 862)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	4 253	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(18 406 622)	(16 106 862)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	28 192 848	25 153 438
Dettes remboursées	(425 960)	(488 509)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	27 766 888	24 664 929
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(10 515 699)	12 176 242
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	47 165 885	34 989 643
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	36 650 186 \$	47 165 885 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 16.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation, et les contributions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés des revenus de stationnement. Ces derniers constituent des opérations avec obligation de prestation pour lesquelles BAnQ doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Les revenus de stationnement sont constatés progressivement selon l'utilisation des espaces de stationnement.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Stocks

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BAnQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BAnQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint BAnQ à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et / ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que des activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

BAnQ est tenue de maintenir l'intégrité des bâtiments patrimoniaux qu'elle possède en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002). La date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation afférente est négligeable. Les coûts de mise hors service de ces bâtiments seront réévalués au moment où la désignation patrimoniale sera retirée, une rénovation majeure planifiée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BAnQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans ¹
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service ainsi que les coûts de mise hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

1. Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 100 ans.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Revenus

Le 1^{er} avril 2023, BAnQ a adopté le chapitre SP3400 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, « Revenus ».

Ce chapitre fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Il fait également la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- BAnQ doit constater les revenus tirés d'opérations avec contrepartie lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;
- la constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque BAnQ a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et que celle-ci relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, BAnQ doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque BAnQ détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, elle utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, elle procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition.

Ce changement n'a entraîné aucune incidence significative sur les états financiers de BAnQ.

4. CONTRIBUTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Le 22 novembre 2021, BAnQ, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ont signé une nouvelle entente dont la date d'entrée en vigueur rétroactive était le 1^{er} janvier 2021. Cette entente produira ses effets entre les parties jusqu'au 31 décembre 2025.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de sa contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

5. FRAIS FINANCIERS

	2024		2023
Intérêts sur la dette	4 844 091	\$	4 365 915 \$
Intérêts sur emprunts	1 122 706		804 743
Intérêts et frais bancaires	23 890		14 860
Charge de désactualisation sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	7 079		6 538
	5 997 766	\$	5 192 056 \$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

6. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). Aux documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 373 269 \$ (316 844 \$ en 2023). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 312 049 \$ (659 370 \$ en 2023).

7. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2024, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ était de 4,90 % (4,40 % en 2023). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire était de 5,45 % (4,95 % en 2023).

8. DÉBITEURS

	2024		2023	
Contributions du gouvernement du Québec	994 990	\$	1 231 152	\$
Contributions de la Ville de Montréal	3 421 157		3 410 043	
Taxes à la consommation à recevoir	1 626 770		883 098	
Autres	1 492 168		857 425	
	7 535 085	\$	6 381 718	\$

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2024		2023	
Ville de Montréal	10 528 345	\$	10 513 723	\$
Fournisseurs	9 036 269		10 592 474	
Traitements	4 078 170		10 440 119	
Charges sociales	2 167 510		1 561 566	
	25 810 294	\$	33 107 882	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré le même à 12,67 % de la masse salariale admissible. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015 à 2024 inclusivement.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés. Les cotisations de BAnQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4 030 771 \$ (3 026 019 \$ en 2023). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2024		2023	
Solde au début de l'exercice	2 723 774	\$	3 244 329	\$
Charges de l'exercice	1 001 442		972 408	
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 188 873)		(1 492 963)	
Solde à la fin de l'exercice	2 536 343	\$	2 723 774	\$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés fournissent des services à BAnQ, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires étaient en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Celles-ci prévoyaient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congé de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. Ce solde résiduel pouvait être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2024. Le solde à la fin comprend un montant de 433 641 \$ qui sera versé au cours du prochain exercice pour les journées de congé inutilisées de cette banque, qui sont payables à 70 %.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2024 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
RREGOP	De 2,00 à 2,30	2,50	De 0,00 à 4,47	De 0,00 à 3,95	De 0 à 15 ans	De 0 à 13 ans
RRPE et RRAS	2,50	2,50	4,32	4,13	11 ans	14 ans

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Provision pour vacances

	2024		2023	
Solde au début de l'exercice	4 673 594	\$	4 635 804	\$
Charges de l'exercice	3 094 333		3 156 775	
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 315 187)		(3 118 985)	
Solde à la fin de l'exercice	4 452 740	\$	4 673 594	\$

11. EMPRUNTS

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 98 590 057 \$ (76 741 838 \$ en 2023), aux fins suivantes :

	2024		2023	
Maintien des actifs	30 449 985	\$	25 449 879	\$
Centre de collection et de conservation de Montréal	30 084 181		30 084 181	
Stratégie culturelle numérique	5 868 100		10 195 950	
Ressources informationnelles	7 702 462		10 102 828	
Acquisition de documents numériques	-		909 000	
	74 104 728	\$	76 741 838	\$

Les sommes empruntées portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de deux points de base. Au 31 mars 2024, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 5,005 % (4,498 % au 31 mars 2023) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2024		2023	
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec				
Maintien des actifs et stratégie culturelle numérique	20 301 973	\$	19 416 929	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

12. DETTES

	2024	2023
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, échu au 1 ^{er} septembre 2023	- \$	1 613 394
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, échu au 1 ^{er} septembre 2023	-	2 520 000
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	1 854 545	3 709 091
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	1 520 000	3 040 000
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	56 161 145	58 713 925
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	4 405 425	5 873 901
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	3 917 590	5 223 454
• Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	5 163 334	6 884 446
• Portant intérêt au taux de 3,005 %, remboursable par versements annuels de 1 433 015 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2028	5 694 800	7 118 500
• Portant intérêt au taux de 3,008 %, remboursable par versements annuels de 183 008 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	909 091	1 090 909
• Portant intérêt au taux de 2,314 %, remboursable par versements annuels de 1 024 128 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2029	5 095 550	6 114 660
• Portant intérêt au taux de 1,847 %, remboursable par versements annuels de 170 837 \$ jusqu'au 31 mars 2029	850 000	1 020 000
• Portant intérêt au taux de 1,345 %, remboursable par versements annuels de 255 199 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2030	1 524 000	1 778 000
• Portant intérêt au taux de 2,820 % remboursable par versements annuels de 2 875 605 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2031	20 034 630	22 896 720
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	2 520 608	2 835 684
• Portant intérêt au taux de 2,881 % remboursable par versements annuels de 508 138 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2031	4 046 000	4 551 750
• Portant intérêt au taux de 3,627 % remboursable par versements annuels de 2 753 159 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2032	24 661 980	27 402 200
• Portant intérêt au taux de 4,102 % remboursable par versements annuels de 360 977 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2033	3 592 800	-
• Portant intérêt au taux de 4,255 % remboursable par versements annuels de 1 721 380 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2033	17 132 900	-
• Portant intérêt au taux de 4,052 % remboursable par versements annuels de 644 027 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2034	6 410 000	-
	165 494 398	162 386 634

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

12. DETTES (suite)

	2024	2023
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 4,28 %, échu au 30 avril 2023	- \$	6 006 \$
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	280 543	321 453
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	274 920	313 382
• Portant intérêt au taux de 1,95 % remboursable par versements mensuels de 1 972 \$ jusqu'au 1er mars 2025 incluant les intérêts	23 424	46 389
	578 887	687 230
	166 073 285 \$	163 073 864 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts, à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 2 520 608 \$ (2 835 684 \$ en 2023). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2025	22 860 691 \$
2026	71 194 287
2027	16 856 610
2028	12 333 586
2029	10 902 449
2030 et suivants	33 260 219
	167 407 842 \$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2024	2023
Soldes au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec	130 907 193 \$	126 683 891 \$
Autres	645 743	626 031
	<u>131 552 936</u>	<u>127 309 922</u>
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	32 961 669	24 885 467
Autres	152 265	270 962
	<u>33 113 934</u>	<u>25 156 429</u>
Virements aux résultats de l'exercice		
Gouvernement du Québec	(27 085 921)	(20 662 165)
Autres	(406 683)	(251 250)
	<u>(27 492 604)</u>	<u>(20 913 415)</u>
Soldes à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec	136 782 941	130 907 193
Autres	391 325	645 743
Solde à la fin de l'exercice	137 174 266 \$	131 552 936 \$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication	Progiciels développés et logiciels ¹	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 746 483	105 033 207	7 749 078	28 024 314	30 598 297	50 386 543	131 972 342	2 521 134	370 031 398	357 685 728
Acquisitions	-	1 816 913	-	1 545 614	5 436 260	5 869 723	6 809 491	-	21 478 001	14 803 085
Cessions et radiations	-	-	-	(17 391)	(590 623)	-	(2 065 095)	-	(2 673 109)	(2 457 415)
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	106 850 120	7 749 078	29 552 537	35 443 934	56 256 266	136 716 738	2 521 134	388 836 290	370 031 398
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	-	47 105 667	3 418 030	22 467 550	25 336 777	32 643 029	101 468 439	1 879 194	234 318 686	220 598 587
Amortissement de l'exercice	-	2 918 330	194 258	1 666 739	1 943 692	2 916 630	6 733 380	102 563	16 475 592	16 177 514
Cessions et radiations	-	-	-	(17 391)	(584 918)	-	(2 065 095)	-	(2 667 404)	(2 457 415)
Solde à la fin de l'exercice	-	50 023 997	3 612 288	24 116 898	26 695 551	35 559 659	106 136 724	1 981 757	248 126 874	234 318 686
Valeur comptable nette										
au 31 mars 2024	13 746 483	56 826 123	4 136 790	5 435 639	8 748 383	20 696 607	30 580 014	539 377	140 709 416	
Valeur comptable nette										
au 31 mars 2023	13 746 483	57 927 540	4 331 048	5 556 764	5 261 520	17 743 514	30 503 903	641 940		135 712 712

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 4 962 564 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2024 (2 981 540 \$ au 31 mars 2023).

15. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé inclut un montant de 13 746 483 \$ (13 746 483 \$ en 2023) lié aux terrains.

16. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
Intérêts payés	5 596 826 \$	4 753 403 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles présentées dans les créditeurs et les charges à payer	4 406 999 \$	1 339 873 \$

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du conseil de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou de la Ville de Montréal. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, aucune charge pour créances douteuses n'a été comptabilisée. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2024 est bonne.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2024		2023	
Trésorerie	36 650 186	\$	47 165 885	\$
Débiteurs	5 908 315		5 498 620	
	42 558 501	\$	52 664 505	\$

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit :

	2024		2023	
Courants	3 426 348	\$	3 410 043	\$
0 à 30 jours	1 993 926		1 822 323	
31 à 60 jours	480 625		123 038	
61 à 90 jours	1 221		102 457	
91 jours et plus	9 643		47 717	
	5 911 763	\$	5 505 578	\$

La provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2024		2023	
Solde au début de l'exercice	(6 958)	\$	(104 221)	\$
Charge de l'exercice	-		-	
Montants radiés et recouvrés	3 510		97 263	
Solde à la fin de l'exercice	(3 448)	\$	(6 958)	\$

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2024	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	23 642 784 \$	- \$	- \$	- \$	23 642 784 \$
Intérêts courus à payer	916 105	-	-	-	916 105
Provision pour vacances	4 452 740	-	-	-	4 452 740
Emprunts	20 301 973	-	-	-	20 301 973
Dettes	26 852 325	108 288 018	23 165 742	25 541 095	183 847 180
	76 165 927 \$	108 288 018 \$	23 165 742 \$	25 541 095 \$	233 160 782 \$

Au 31 mars 2023	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	31 546 316 \$	- \$	- \$	- \$	31 546 316 \$
Intérêts courus à payer	685 352	-	-	-	685 352
Provision pour vacances	4 673 594	-	-	-	4 673 594
Emprunts	19 416 929	-	-	-	19 416 929
Dettes	27 995 969	110 599 629	19 738 936	20 978 758	179 313 292
	84 318 160 \$	110 599 629 \$	19 738 936 \$	20 978 758 \$	235 635 483 \$

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les emprunts seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

19. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de BAnQ concernent le désamiantage des bâtiments.

BAnQ détient un bâtiment patrimonial pour lequel la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service est négligeable.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2024		2023
Solde au début de l'exercice	124 560	\$	118 022 \$
Charge de désactualisation	7 079		6 538
Révision des estimations	1 976		-
Solde à la fin de l'exercice	133 615	\$	124 560 \$

Le désamiantage des bâtiments, dont l'échéancier des travaux est inconnu, représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

Désamiantage	2024	2023
Taux d'actualisation	4,98%	5,54%
Période d'actualisation ¹	34 ans	35 ans
Taux d'inflation	2,57%	2,93%

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 320 707 \$ (299 109 \$ au 31 mars 2023).

1. La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

20. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Dans le cadre de négociations pour la vente d'une parcelle du terrain de la Grande Bibliothèque, une étude de caractérisation environnementale a été effectuée par l'acquéreur éventuel. Cette étude a signalé la présence de contaminants. Il s'agit d'hydrocarbures pétroliers et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et/ou de métaux provenant d'usages antérieurs du site.

Compte tenu de la présence d'une offre d'achat conditionnelle pour le terrain, BAnQ ne prévoit pas que des avantages économiques seront abandonnés. Ainsi, aucun passif au titre des sites contaminés n'a été comptabilisé.

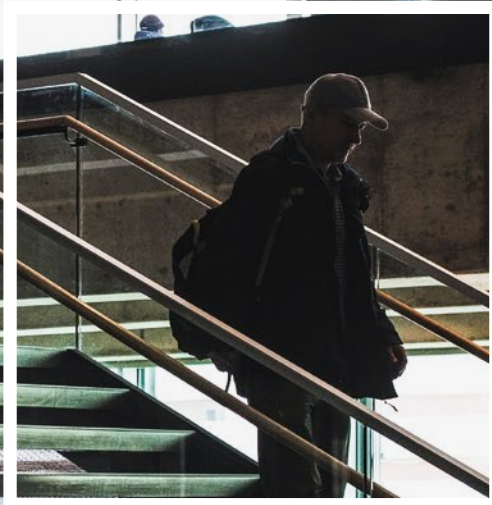
21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.



BAnQ, c'est...

la possibilité de gravir les sommets
de la connaissance.



Annexes

- 171 Annexe 1 :
Code d'éthique
et de déontologie
des administrateurs
et des dirigeants
- 182 Annexe 2 :
Programmes de soutien
aux archives – Subventions
accordées en 2023-2024
par organisme

Annexe 1

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Préambule

1. Définitions
2. Dispositions générales
3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie
4. Activités politiques
5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants
eu égard aux Conflits d'intérêts
 - A) prévention des Conflits d'intérêts
 - B) dénonciation et abstention
 - C) dispenses
 - D) règles particulières pour les administrateurs
recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant
6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant
et des dirigeants
7. Application du code
8. Processus disciplinaire
9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts
des administrateurs et dirigeants
10. Entrée en vigueur

Annexe I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

Annexe II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs et des dirigeants

Annexe III

Formulaire de déclaration d'intérêts

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BAnQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) ainsi qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BAnQ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BAnQ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que BAnQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code;

Les membres du conseil d'administration de BAnQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes; l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

1. DÉFINITIONS

1.1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la Loi sur BAnQ;
- b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant;
- c) « Conseil » : le conseil d'administration de BAnQ;
- d) « Contrat » : comprend un contrat projeté;
- e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris

des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs;

- f) « Dirigeant » : le président-directeur général de BAnQ, qui en est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction et qui relève directement du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil, soit le responsable de la mission de conservation, le responsable de la mission de diffusion et le Conservateur des Archives nationales du Québec;
- g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas BAnQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BAnQ ni d'incompatibilité avec les objets de BAnQ;
- h) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BAnQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10% des droits de vote ou de participation;
- i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BAnQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BAnQ participe;
- j) « Loi sur BAnQ » : la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, c. B-1.2), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- k) « Lois » : la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art. 15, al. 4);
- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur ou un Dirigeant par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption; Aux fins du présent code, sont également liés à l'Administrateur ou au Dirigeant l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage,

l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10% ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

- m) « Premier dirigeant » : le président-directeur général, en excluant expressément les autres Dirigeants;
- n) « Règlement » : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;
- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le règlement de régie interne adopté par BAnQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce cette fonction.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BAnQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BAnQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants.
- 2.2. Le présent code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de BAnQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil. Plus précisément, le présent code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur ou un Dirigeant. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BAnQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs et Dirigeants de BAnQ.
- 2.3. Le présent code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

- 2.4. Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BAnQ ne peut entraîner un Conflit d'intérêts.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1. L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BAnQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BAnQ par la Loi sur BAnQ et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BAnQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.2. L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur BAnQ, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente BAnQ ou qui, à la demande de BAnQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

- 3.3. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BAnQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par BAnQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.
- 3.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

- 3.5.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BAnQ et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BAnQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BAnQ.
- 3.6.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens ; il ne doit pas utiliser à son profit ou au profit de tiers les biens de BAnQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BAnQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.
- 3.9.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10.** L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11.** L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12.** L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois

se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BAnQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BAnQ.

- 3.13.** Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BAnQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BAnQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15.** Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant BAnQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.16.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17.** Le président du Conseil, le Premier dirigeant ou le Dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. ACTIVITÉS POLITIQUES

- 4.1.** Le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Tout autre Administrateur de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil. Un Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.
- 4.2.** Le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3.** L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.4.** L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.5.** L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 4.6.** L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BAnQ.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

5. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

A) PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 5.1.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
- L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BAnQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BAnQ.
- Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BAnQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.
- 5.2.** Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ.
- Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent.
- Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.
- ### B) DÉNONCIATION ET ABSTENTION
- 5.3.** L'Administrateur ou le Dirigeant qui :
- a) est partie à un Contrat avec BAnQ ; ou
 - b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BAnQ ou est administrateur ou dirigeant ou employé de cette Entreprise ;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.
- Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un ;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.

5.5. Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la prise de décision ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

5.6. L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BAnQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

Modifié : RÉs CA-2017-19

5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

5.8. L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.9. L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BAnQ contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- b) le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- d) le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur ; et,
- e) à l'exception de la Fondation de BAnQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BAnQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.

5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BAnQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BAnQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

5.12. L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser le Secrétaire du Conseil de BAnQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

Modifié : RÉs CA-2017-19

- 5.13.** Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.
- 5.14.** L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BAnQ. Il ne peut, en outre, accepter de BAnQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C) DISPENSES

5.15. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BAnQ ;
- e) à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait visé.

D) RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES ADMINISTRATEURS RECOMMANDÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL OU LA REPRÉSENTANT

5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts directs ou indirects qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code le fait pour l'Administrateur membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal

ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la Loi sur BAnQ (RLRQ, c. B-1.2.), de participer à toute délibération du Conseil de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques à condition que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, l'Administrateur recommandé par la Ville doit se retirer.

Modifié : RÉS CA-2017-19

6. RÈGLES PARTICULIÈRES À LA RÉMUNÉRATION DU PREMIER DIRIGEANT ET DES DIRIGEANTS

6.1. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.2. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

7. APPLICATION DU CODE

7.1. L'Administrateur et le Dirigeant s'engagent à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.

7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BAnQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.

7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil, des Administrateurs et du Premier dirigeant.

7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par BAnQ et du Secrétaire du Conseil.

7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi sur BAnQ et du Règlement sont respectées. Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.

Modifié : RÉSCA-2017-19

7.6. Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :

- a) réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;

- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent code ;
- f) faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.

7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.

7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par l'Administrateur ou le Dirigeant en application du présent code.

7.11. L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- b) la description de la violation ;
- c) la date ou la période de survenance de la violation ;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

7.12. Un Administrateur ou un Dirigeant de BAnQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

- 7.13.** Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 7.14.** Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 7.15.** Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :
- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
 - c) les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
 - d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

8. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 8.1.** Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
 - b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 7.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut

immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

- 8.2.** L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée. L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.
- 8.3.** Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 8.4.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BAnQ.

9. REGISTRE DES ADHÉSIONS AU CODE ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

- 9.1.** Le secrétaire général de BAnQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations d'intérêts des Administrateurs et des Dirigeants ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur ou un Dirigeant au regard du présent code.
- 9.2.** Les déclarations d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 10.1.** Le présent code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 22 septembre 2016. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006. Il a fait l'objet de modifications le 28 juin 2017.

Adopté le 22 septembre 2016
Modifié le 28 juin 2017

Annexe I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BAnQ :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BAnQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;
 - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement ;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

Annexe II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Je, soussigné(e) _____ (Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ »), déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le _____, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BAnQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, le _____

Administrateur / Dirigeant

Annexe III

Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) (ci-après, le « code d'éthique ») et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, _____ (Administrateur ou Dirigeant de BAnQ), déclare les intérêts suivants :

a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif : _____

d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : _____

e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise : _____

ou

f. les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. (Parapher ici : _____)

2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : _____

Signature : _____

Fonction : _____

Date : _____

Annexe 2

Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées en 2023-2024 par organisme

Soutien au traitement des archives

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE (\$)
01- Bas-Saint-Laurent	14 060,00
Centre d'archives du Témiscouata	14 060,00
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	47 764,00
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi	13 764,00
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	14 000,00
Société historique du Saguenay	20 000,00
03- Capitale-Nationale	67 751,00
Centre d'archives régional de Charlevoix	20 000,00
Centre d'archives régional de Portneuf inc.	14 000,00
Fondation Plamondon	13 751,00
Pôle culturel du Monastère des Ursulines	20 000,00
04- Mauricie	10 500,00
Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale	10 500,00
05- Estrie	10 068,00
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	5 068,00
Musée d'histoire de Sherbrooke	5 000,00
06- Montréal	97 526,00
ARCMTL	9 800,00
Cinémathèque québécoise	13 881,00
Compagnie de Jésus	13 989,00
Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal	10 770,00
Objets de mémoire – Groupe d'action muséologique	13 912,00
Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs grises)	9 920,00
Université de Montréal – Division des archives et de la gestion de l'information	11 254,00
Université du Québec à Montréal – Service des archives et de gestion des documents	14 000,00

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE (\$)
07- Outaouais	21 000,00
Centre régional d'archives de l'Outaouais	16 000,00
Société historique Louis-Joseph-Papineau	5 000,00
08- Abitibi-Témiscamingue	25 580,00
Société d'histoire d'Amos	9 580,00
Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or	16 000,00
09- Côte-Nord	11 582,00
Institut Tshakapesh	5 000,00
Société historique de la Côte-Nord	6 582,00
10- Nord-du-Québec	12 310,00
Société d'histoire de la Baie-James	12 310,00
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24 202,00
Centre d'archives régional des Îles	12 127,00
Musée de la Gaspésie	12 075,00
12- Chaudière-Appalaches	20 605,00
Centre d'archives de la région de Thetford	10 500,00
Société du patrimoine des Beaucerons	5 105,00
Ville de Lévis – Service des arts et de la culture, Direction de la vie communautaire	5 000,00
13- Laval	12 000,00
Centre d'archives de Laval	12 000,00
14- Lanaudière	14 000,00
Archives Lanaudière	14 000,00
15- Laurentides	0,00
16- Montérégie	22 241,00
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe	13 825,00
Société historique Pierre-de-Saurel	8 416,00
17- Centre-du-Québec	18 111,00
Centre d'archives régionales Séminaire de Nicolet	5 000,00
Société d'histoire de Drummond	13 111,00

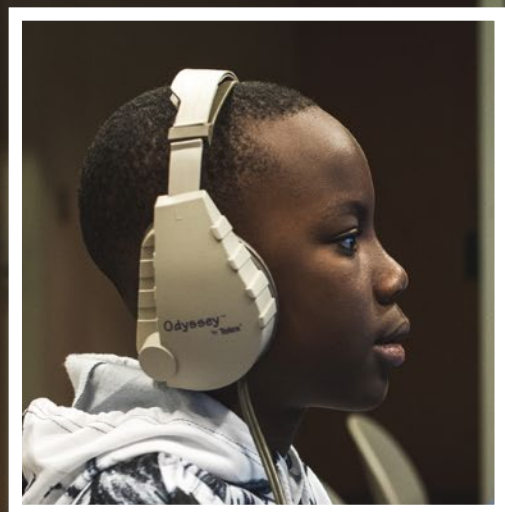
TOTAL

429 300,00 \$

Soutien aux archives privées

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE (\$)
01- Bas-Saint-Laurent	104 909,49
Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup	55 549,89
Société historique et de généalogie de la Côte-du-Sud	49 359,60
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	220 257,92
Société d'histoire Domaine-du-Roy	51 780,12
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	53 191,43
Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine	55 399,66
Société historique du Saguenay	59 886,71
03- Capitale-Nationale	166 799,05
Centre d'archives régional de Portneuf	54 958,01
Centre d'archives régional de Charlevoix	54 905,52
Le Monastère des Augustines	56 935,52
04- Mauricie	0,00
05- Estrie	282 880,95
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	58 816,15
Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est	60 053,23
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	57 540,92
Société d'histoire de la Haute-Yamaska	54 474,13
Société historique du Comté de Brome	51 996,52
06- Montréal	205 518,08
Centre canadien d'architecture	49 991,30
Musée McCord Stewart	57 812,42
Archives juives canadiennes Alex Dworkin	50 417,09
Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs grises)	47 297,27
07- Outaouais	54 317,26
Centre régional d'archives de l'Outaouais	54 317,26
08- Abitibi-Témiscamingue	164 237,79
Société d'histoire d'Amos	55 721,84
Société d'histoire du Témiscamingue	57 368,04
Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or	51 147,91

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE (\$)
09- Côte-Nord	53 570,08
Société historique de la Côte-Nord	53 570,08
10- Nord-du-Québec	51 278,23
Société d'histoire de la Baie-James	51 278,23
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	113 169,06
Centre d'archives régional des Îles	58 239,59
Musée de la Gaspésie	54 929,47
12- Chaudière-Appalaches	97 051,92
Centre d'archives de la région de Thetford	51 411,92
Société du patrimoine des Beaucerons	45 640,00
13- Laval	52 938,02
Centre d'archives de Laval	52 938,02
14- Lanaudière	102 335,64
Archives Lanaudière	53 091,88
Société d'histoire de Joliette De Lanaudière	49 243,76
15- Laurentides	112 411,18
Histoire et archives Laurentides	59 021,00
Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	53 390,18
16- Montérégie	229 420,32
Association canadienne d'histoire ferroviaire	56 036,48
Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges	55 369,75
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe	60 167,28
Société historique Pierre-de-Saurel	57 846,81
17- Centre-du-Québec	108 905,01
Centre d'archives régionales Séminaire de Nicolet	53 687,37
Société d'histoire de Drummond	55 217,64
TOTAL	2 120 000,00 \$



BAnQ, c'est...

un déclic qui nous
permet de pénétrer
dans le monde
numérique.

Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) offre à toute la population du Québec des milieux stimulants pour découvrir et apprendre toute la vie, et ce, gratuitement.

En ligne comme dans ses 12 édifices répartis sur le territoire, elle rassemble et partage l'histoire et la culture du Québec tout en ouvrant des horizons sur le savoir du monde entier. Des millions de trésors (livres, revues et journaux, films, musique, images, archives, etc.) y sont accessibles à tous et conservés précieusement pour les générations futures.

banq.qc.ca

Photos :

Gabrielle Beaudoin : p. 53 (C).
Élaine Bérubé : p. 43 (M).
Thibault Carron : couverture, p. 54-55 et 184.
Jean Corbeil : p. 40 (J).
Guy Crispin : p. 53 (D).
Maude Desbois Photographie : p. 47 (V).
Fédération québécoise des municipalités : p. 47 (W).
Bernard Fougères : p. 22 (3).
Philippe Frenette-Roy : p. 2-3, 21 et 79.
Marie-Pierre Gadoua : p. 40 (I).
Camille Gladu-Drouin : p. 39 (D).
Ariane Laget : p. 50 (C).
Louise Leblanc : p. 22 (5).
Natacha LeBlanc-Filion : p. 45 (Q) et 48.
Michel Legendre : p. 13, 34-35, 36 (A), 37 (C), 40 (H), 46 (S) et 52 (B).
Alain Michon : p. 22 (6).
Marie-Pierre Nault : p. 41 (L).
François Ozan : p. 39 (F).
Martine Prince : p. 52 (A).
Mikaël Theimer : p. 6, 8-9, 15, 26-27, 28, 31, 130-131, 137 et 166-167.
Stéphane Viau : p. 41 (K).

**Vous trouverez à banq.qc.ca
une version électronique de ce rapport annuel de gestion.**

Ce document a été réalisé par la Direction des communications
de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024.

ISSN 2817-6219 (Imprimé)

ISSN 2817-6227 (En ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec
contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles,
certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte
à partir d'énergie biogaz.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Région de Montréal : 514 873-1100

Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTREAL

Archives nationales à Montréal

535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3

Bibliothèque nationale (site Rosemont)

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4

QUÉBEC

Archives nationales à Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 5C8
418 643-8904

EN RÉGION

Archives nationales à Gaspé

80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9
1 800 363-9028, poste 6573

Archives nationales à Gatineau

855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9
819 568-8798

Archives nationales à Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
418 727-3500

Archives nationales à Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
819 763-3484

Archives nationales à Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9
418 698-3516

Archives nationales à Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
418 964-8434

Archives nationales à Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
819 820-3010

Archives nationales à Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
819 371-6015